Ian Briuzga

Migrerrance

Sur l'exil et les frontières, le cas des exilés du Pas-de-Calais

MIGRERRANCE

Sur l'exil et les frontières,
le cas des exilés du Pas-de-Calais

Sommaire

Introduction.....5

PREMIERE PARTIE : Mise en contexte.....12

1) Le poids des mots.....13
2) Les pays d'origine.....20
3) Les causes de l'exil.....24
4) Le Pas-de-Calais : un espace de transit.....41
5) Chronologie : six années de « transition ».....55

SECONDE PARTIE : Topographie des lieux.....73

6) La jungle.....74
7) La zone des Dunes.....78
8) Les afghans et la *forme-village*.....81
9) La spécificité kurde.....85
10) Les africains et le squat.....88
11) Le quai des refoulés.....91

TROISIEME PARTIE : Approche ethnographique.....93

12) Lieux et objets, activités et pratiques.....94
13) L'individu et le collectif.....102
14) Rapports de domination : l'emprise des passeurs.....108
15) Dieu et l'Angleterre : croire et espérer.....116

QUATRIEME PARTIE : Approche des interactions.....121

16) Police et associations : surveiller et guérir.....122
17) Que faire de l'étranger ? Entre générosité et méfiance.....128
18) La place de l'image.....133
19) Communiquer sur sa clandestinité.....136

CINQUIEME PARTIE : S'aventurer sur le terrain politique.....140

20) *Frontex*, *Dublin II* et autres calamités.....141
21) Europe : « Bienvenue en Absurdistan ! ».....149
22) Et si nous devenions tous « hors contrôle » ?.....152
23) *No Borders* ou l'abolition des frontières.....156

Conclusion.....161

Bibliographie.....165

Introduction

« *Tout être humain, placé en situation d'exode, d'attente et d'indéfinition doit se refaire dans le dénuement* ».

Michel Agier,
Aux bords du monde, les réfugiés.

Ce texte est le résultat, lacunaire, d'un travail qui avait pour objectif de satisfaire les exigences d'une première année de master en sciences de l'information et de la communication. Son intitulé initial était « *Etude des pratiques, des interactions et des conflits en marge, à travers le cas des exilés en transit sur le littoral de la Manche* » et prétendait répondre à la question méthodologique du « *Qui fait quoi comment ?* » en se servant des exilés du Pas-de-Calais comme cobayes sociologiques et comme sujets d'une réussite universitaire personnelle. Etant donné les conditions d'études au sein de la machine Université, le délai qui m'était accordé pour accomplir ce travail était de quelques mois seulement, ce qui est loin d'être suffisant pour approfondir un thème aussi complexe que celui de la migration. Néanmoins, je me suis attaché à rendre compte le plus fidèlement possible de mes observations, en tentant par leur biais de fustiger la plupart des préjugés à l'égard des exilés et de leurs pratiques qui hantent notre

conscience collective, tout en conservant la neutralité qui est de rigueur dans les exposés et travaux de recherche de l'enseignement supérieur. Ce n'est qu'après coup que j'ai décidé de reprendre mon mémoire et de lui ajouter ce qui manquait : des détails et une prise de position politique sur le sujet. Etant impliqué personnellement auprès des exilés, je continue aujourd'hui encore à vouloir comprendre, à vouloir pénétrer leur « monde », mais aussi à combattre l'oppression qu'ils subissent par tous les moyens, c'est pourquoi j'ai choisi de publier ce travail sous un pseudonyme, afin qu'aucun moteur de recherche ne ramène les curieux vers moi et que je puisse conserver cet anonymat qui est bien souvent bénéfique lorsqu'on s'engage à contre-courant d'une société toujours plus intrusive. C'est en pénétrant dans l'univers des sans-papiers qu'on apprend à quel point notre identité est un piège...

La phrase de Michel Agier qui introduit cet ouvrage est primordiale, car elle décrit parfaitement l'état transitoire et fondamental dans lequel se trouve l'exilé : y est évoquée la mutation qu'il subit ainsi que l'état de nudité dans lequel s'accomplit cette mutation. La migration est un moment crucial dans la vie des personnes qui l'accomplissent, par l'aspect à la fois temporaire et permanent qu'elle revêt : temporaire parce qu'elle dure rarement plus d'un ou deux ans et permanent au vu des stigmates – physiques et psychiques - qu'elle laisse à l'exilé pour le restant de son existence. Sans parler de parcours initiatique, il s'agit tout au moins d'une épreuve. Pour la personne exilée, appréhender positivement ce changement d'état et les conditions difficiles de ce changement implique l'adoption de postures, de modes de fonctionnement et d'organisation spécifiques que je me suis proposé d'analyser.

Au cours de mon travail, j'ai tenté de ne jamais omettre que l'exilé est un être qui lutte à la fois pour sa survie et la réussite de son périple, mais également pour se faire accepter dans des sociétés qui ne sont pas les siennes, tout en essayant de s'accepter lui-même dans son nouvel état d'exilé. Il m'apparaissait nécessaire de ne pas céder à la compassion et de toujours prendre en considération leur nature humaine avant leur statut de victime, afin de ne jamais oublier la fonction de prédateur latente en chaque être humain : en toute situation, l'humain reste maître de ses actes et en ce sens, peut nuire à autrui. Si l'on ne reste pas pragmatique et réaliste, on cède facilement au misérabilisme et on oublie qu'en chaque homme peut sommeiller un usurpateur ou un menteur. Ceci est important pour garder à l'esprit que l'exilé n'est pas un héros moderne, une sorte

d'Ulysse en quête de sa (terre) promise, subissant les obstacles qu'une force invisible place sur son chemin, mais un humain comme les autres, avec ses vices et ses vertus. En ce sens, je tiens à noter une modification dans ma propre vision des choses depuis le début de mes enquêtes, car mon "amour" pour les exilés, pour reprendre le terme de Smaïn Laacher, avait tendance auparavant à me faire systématiquement tenir pour véridiques les propos de mes interlocuteurs (exilés). Cet "amour" tenait à ma prise de position de militant, car il est nécessaire pour défendre la "cause" d'une personne de la considérer comme honnête et probe, ce qui ne manque pas d'hypocrisie ou au mieux, de naïveté. Pour en finir sur ce point, il faut retenir qu'aucun homme n'est ni totalement bon, ni totalement mauvais, et que l'honnêteté intellectuelle du « chercheur » consiste à en tenir compte dans son travail d'enquête, principe auquel j'ai tenté de rester fidèle tout au long de mon travail de recherche.

Ce qui fait l'objet de cette recherche touche de près ces questionnements sur la nature humaine, et plus précisément les rapports entre des êtres humains placés dans une même situation inhabituelle, inconfortable et précaire. Ce que Michel Agier entend par "indéfinition", c'est probablement l'impossibilité pour qui que ce soit de comprendre et d'objectiver les raisons de cette situation : comment définir ce qui se joue dans les interstices ou aux marges de la société, là où les codes et repères sont brouillés et où domine notre incapacité collective à trouver des issues viables pour ceux qui y sont confinés ? D'ailleurs est-ce notre rôle ? Notre seule emprise sur ces non-lieux et sur les personnes qui y demeurent sont dans la description et l'analyse sociologiques de leurs pratiques, de la vision qu'ils ont personnellement de leur état de "marginaux" et des rapports qu'ils entretiennent avec ceux que j'ai choisi de nommer les "étrangers", c'est-à-dire nous tous qui ne vivons pas leur migration, leur mutation. Leur position de relégués, d'"abandonnés", les contraint à mettre en place leurs propres procédés de survie et d'établir des formes particulières de rapports à l'environnement et à autrui, quitte à s'imposer là où le nécessite leur subsistance, sans en avoir l'autorisation. C'est de par cette nécessité de s'imposer, en violant les règles établies, que naît l'illégalité de l'exilé. Et ce dernier point est d'importance majeure, car il conditionne en grande partie les rapports des exilés avec les "étrangers" et, de fait, les rapports entre exilés. En découle une série de questionnements : l'exilé est-il légitime là où il est (question de la légitimité) ? Sa clandestinité tient-elle à son interdiction d'être là où il est (illégalité) ou

au fait d'y être caché (invisibilité) ? Comment un "clandestin" peut-il être visible, se rendre visible ? Qu'est-ce que le fait d'être "illégal" change dans le rapport à l'autre ? En quoi le fait de vivre ou d'évoluer illégalement en marge est-il générateur de conflits, à la fois entre migrants et avec ceux qui ne le sont pas ? Enfin, comment ces conflits sont-ils liés à l'organisation de la migration ?

Si mon choix s'est porté sur le littoral du Pas-de-Calais comme terrain d'enquête, c'est évidemment pour sa proximité avec mon lieu d'études, mais surtout parce qu'il constitue un cas relativement unique pour l'analyse des migrations : c'est l'un des rares espaces en Europe (avec le Sud de l'Italie et Patras en Grèce) où la concentration de personnes en cours de migration soit à la fois si forte, mais également si précaire et si visible. Le littoral constitue un nœud pour la migration illégale vers l'Angleterre, justifiant ainsi l'important déploiement de dispositifs de surveillance et de répression à l'égard des personnes en situation irrégulière, ce qui incite les exilés à séjourner en marge, dans les zones à l'écart de la ville, en quête d'une clandestinité, nous le verrons, toute relative. Ce terrain d'enquête regroupait à l'origine l'ensemble des zones d'établissement de campements d'infortune, situées à proximité des grands axes, des aires d'autoroute, parkings et ports (Calais, Loon Plage, Grande Synthe, Teteghem, Norrent-Fontes, Steenvorde, Angres, etc.), mais le manque de temps et de moyens personnels de transport, sans compter l'action appuyée des autorités ces derniers mois pour démanteler tous les campements les uns après les autres, m'ont contraint de réduire mon terrain d'étude à Calais seul. Je tire cependant quelques exemples des gares de Lille, Paris Nord et Paris Est, parce qu'elles tiennent une place cruciale sur l'itinéraire des migrants vers le littoral et qu'il est possible de les y rencontrer aisément. J'ai également décidé d'y ajouter mon expérience du temps passé au mois d'août 2009 avec les migrants à Patras.

La grande majorité de mes constats ont donc été réalisés à Calais, parce que la configuration des lieux et la forte concentration d'exilés me rendait le sujet plus accessible. L'enquête ne repose pas sur des entretiens formels comme je l'avais envisagé au début de ma recherche, dans la mesure où il est assez difficile d'obtenir des réponses à des questions précises. Pour aborder le terrain, j'ai choisi de me présenter comme étudiant effectuant une recherche sur leur situation, mais aussi et surtout comme jeune activiste solidaire de leur condition. Mes outils d'archivages (appareil photo et bloc-

notes) n'étant pas excessivement présents, voire totalement absents lors de nos rapports, ma condition d'étudiant chercheur n'est pas celle retenue par les exilés, qui me voient davantage comme un jeune homme curieux et engagé cherchant à comprendre leur situation. De ce fait, je n'apparaissait pas comme une personne intéressée, voire consommatrice d'informations sur leur vécu, et ils ne semblaient pas ressentir ma présence comme une intrusion, mais davantage comme un partage de leur quotidien. La fréquence de nos visites (je m'y suis rendu à plusieurs reprises en compagnie d'amis) a contribué à instaurer un climat de confiance entre notre groupe et un groupe d'afghans qui est resté sur place pendant près de cinq mois. De ce fait, notre venue était considérée comme une visite amicale et les mettait dans une position d'hôte. Cette relation privilégiée avec certains exilés d'origine afghane explique donc également le fait que je trouve un grand nombre de mes références chez les afghans plutôt que chez d'autres nationalités. J'aurais pu réduire encore mon terrain d'enquête à la seule *jungle* des afghans, mais il me semblait important de mettre à contribution les analyses effectuées dans les autres espaces de relégation, parce que ces derniers entrent quotidiennement en interaction avec celle-ci.

Concernant la méthode d'approche et d'enquête, je me suis accordé une certaine liberté quant à la méthodologie sociologique, n'ayant ni l'habitude ni l'envie de soumettre mes interlocuteurs à l'inquisition scientifique. Je veux avoir l'honnêteté de dire que je n'ai appliqué aucune tactique, ni aucun procédé savant pour parvenir à étudier mon sujet et qu'en conséquence je prenait le risque – du point de vue universitaire - de ne pas appuyer mon analyse sur des entretiens formels, des enregistrements ou autres moyens techniques d'archivage, leur préférant une approche spontanée et d'après moi plus humaine. Loin de moi l'idée de rejeter les autres formes d'approche, qui ont cet avantage certain de fiabiliser les données recueillies et de fournir à l'étude une base solide. Néanmoins, j'ai constaté dans le cadre de cette étude que tout appareil d'enregistrement ou prise de note fait resurgir des attitudes de méfiance de la part de mes interlocuteurs, soit vis-à-vis de l'objet auquel ils ne sont pas habitués, soit de l'usage qui peut être fait de ce qui est enregistré ou retranscrit. De fait, beaucoup de temps est nécessaire pour surpasser la gêne et pour expliquer ma démarche, ce qui compromet souvent la recherche : chaque nouvelle personne rencontrée demande à être mise en confiance, du fait de la méfiance collective entretenue à l'égard des étrangers,

soupçonnés de travailler pour la police. Ceci pour expliquer le choix que j'ai fait de baser ma recherche sur une retranscription a posteriori des conversations et sur des tableaux descriptifs des événements, situations et pratiques observées, sans avoir recours à des entretiens formels. Cependant, un certain nombre d'images obtenues avec le consentement des exilés viennent illustrer mon étude, afin de donner du relief à mes descriptions et appuyer certains de mes constats.

Mes déplacements sur le terrain sont pour beaucoup antérieurs à cette année d'étude, du fait de mon implication auprès des migrants depuis mars 2007, date de ma première prise de contact avec eux. Au cours de mes séjours successifs durant ces deux années, j'ai pu observer les transformations de mon terrain d'enquête et m'approprier les enjeux qui y sont liés, sans pour autant m'engager dans les activités des associations locales, étant personnellement sceptique quant à la pertinence de l'action humanitaire sur le long terme. Cependant, il m'a tenu à cœur dés le début de rendre des visites régulières aux migrants et d'apprendre à les connaître, ce qui explique mon choix de présenter un travail de recherche sur ce sujet. Les questions politiques que la situation de ces migrants soulevaient chez moi me semblaient devoir être mises en confrontation avec une meilleure connaissance de ce qu'ils sont, au delà de ce que nous – en tant qu'occidentaux - et nos médias – en tant que vecteurs de notre "occidentalité" - voulons bien voir d'eux. Il y a derrière le fait de leur présence sur le littoral de la Manche une série de facteurs et d'enjeux qui dépassent largement le cadre du politique et qui nécessitent d'être analysés avec un regard sociologique. Sans prétendre répondre aux interrogations portant sur les causes et conséquences de la migration, cette recherche souhaite apporter des éléments de compréhension et d'analyse sur les populations engagées dans la migration illégale et les moyens qu'elles emploient pour s'accommoder de l'absence de structures sociales consacrées à la prise en charge de leur condition d'exilés. Ainsi, et pour finir d'introduire le sujet, il s'agit de s'intéresser à la fois aux conditions de (sur)vie dans les interstices laissés par la société "légale" et aux interactions qu'il existe entre ces espaces et leurs occupants respectifs. Qui sont ces occupants et, le cas échéant, quel rôle jouent-ils ? Comment leur présence s'explique-t-elle en ces lieux ? De quelle façon occupent-ils l'espace et comment se réapproprient-ils leur environnement ? Par quelles pratiques – individuelles ou collectives - se distinguent-ils et comment organisent-ils leur survie ? Comment leur coexistence se

construit-elle et quels rapports s'établissent-ils entre les différents occupants ? Quels sont leurs rapports avec les personnes extérieures et comment interagissent-ils avec les différents acteurs présents (bénévoles, journalistes, policiers, population...) ? Enfin, comment communiquent-ils sur leur situation et quelle relation entretiennent-ils avec la publicité qui lui est faite ?

J'ai choisi de développer ces questions dans quatre grandes parties. Dans un premier temps, il me paraissait nécessaire de décrire les espaces étudiés et de placer le sujet dans sa réalité, pour ne pas engager le lecteur dans l'analyse sans avoir pris connaissance au préalable du contexte : explication des termes employés et des raisons sociales de la présence des exilés, description du terrain d'enquête (topologie) et de l'histoire récente de cette présence sur le littoral (chronologie). La seconde partie se consacre à la description topographique des différents lieux de séjour temporaire des exilés. Avec la troisième partie, on s'engage davantage dans l'étude sociologique des modes d'organisation et pratiques propres à ces lieux et à leurs occupants, tandis que la quatrième et dernière partie se concentre sur les interactions entre les différents acteurs et la façon dont les exilés abordent la question de leur visibilité. Enfin, une cinquième partie, sensiblement différente dans son style par rapport aux précédentes, a été rajoutée a posteriori, pour pallier le manque d'interprétation politique qui caractérise les travaux universitaires classiques. Il me semblait indispensable de livrer un argumentaire plus critique, et sans doute aussi plus passionné, de la situation globale qui a mené les exilés à s'échouer sur le littoral français. C'est une prise de position personnelle, radicale et sans doute légèrement utopique, mais selon moi indispensable, car il est plus que tant d'envenîmer le débat, de polémiquer sur l'existence des frontières et le sort qu'on inflige au reste du monde. C'est une partie qui a été rédigée comme un coup de pied au derrière, tout a fait spontanément, et qui ne cherche pas à se justifier.

I

Mise en contexte

Chapitre Premier

Le poids des mots

Michel Agier décrit ainsi les personnes exilées : *Les déplacés sont les emblèmes d'une condition humaine qui se forme et se fixe sur les bords du monde et dont l'un des fondements les plus tenaces est l'ignorance que nous en avons.* [1] Et cette ignorance passe souvent par le vocabulaire que nous utilisons pour les désigner, car le choix des termes, souvent maladroit, est à l'origine des préjugés les plus coriaces : *La plus grande maladresse que l'on trouve dans la presse concerne les statistiques des populations et le statut des individus. Les journaux parlent indistinctement de* "migrants", "réfugiés", "clandestins", "candidats à l'exil", "candidats à l'asile", "demandeurs d'asile", "sans papiers", "pensionnaires de la Croix-Rouge française", "étrangers" *et affichent la prétendue volonté de ces derniers d'utiliser la France comme tremplin vers la Grande-Bretagne. Une dénomination revient aux autorités administratives qui parlent de* non accédants *ou de* non admis*, faisant référence au refus qui leur est opposé d'accéder aux sites d'embarquement. En plus de ces appellations, on a pu entendre d'autres noms :* les ombres passantes, les ombres noires, les fantômes, les bougnoules, les étrangers, eux, ceux de Sangatte, les immigrés, les Kosovars *et plus souvent :* les réfugiés*. L'utilisation d'une telle variété de vocabulaire indique que personne ne sait réellement qui sont ces*

1 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.

individus et finalement ce qu'ils veulent.[2] Ainsi, à Calais, nombreux sont ceux qui n'ont de cesse de qualifier les personnes exilées de "kosovars", comme si ce terme suffisait à la fois à décrire la nature, le statut et l'origine des personnes ainsi désignées. Si les premiers exilés du temps de Sangatte venaient effectivement des Balkans, d'Albanie et du Kosovo, il y a pourtant plus de six ans que ce n'est plus le cas. Pourtant, ce terme trouve encore un écho dans l'imaginaire collectif : il rappelle que les exilés viennent de pays en guerre, qu'ils sont censés trouver l'asile ici et les fait ainsi bénéficier de la compassion du public. L'utilisation de ce terme est également emblématique d'un refus pour le public de prendre en compte la réalité du terrain et de s'informer des évolutions géopolitiques à l'origine des déplacements de populations.

Mais si l'utilisation de "kosovar" est extrêmement marginale, celle de "clandestin" l'est beaucoup moins. On retrouve régulièrement ce terme employé par la presse et unanimement repris par le public. Smaïn Laacher estime que *"Clandestin" est, dans l'ordre des représentation collectives, une manière de qualifier la réputation des personnes et l'image sociale de leur activité. […] Cette condition et cette activité en quelque sorte renvoient immanquablement aux mêmes symboles : le secret et le noir. Ce n'est pas que le clandestin n'existe pas mais il existe en secret, à l'insu du monde et des lois, et même parfois à l'insu de ses proches. Il vit et s'active en cachette. Et parce que ses faits et gestes manquent à l'obligation de publicité, ils sont perçus comme suspects et contraires aux lois et aux institutions qui organisent et moralisent les dispositifs publics de socialisation : le travail, l'État, l'école, la famille, etc. […] Le clandestin, implicitement ou explicitement, n'existe et ne peut perdurer dans sa condition de clandestin qu'en s'opposant à la cité ; plus précisément, en s'opposant au bien que toute cité est censée rechercher.*[3] Et si Smaïn Laacher place son étude dans le contexte particulier de Sangatte, qui se compare davantage au camps de déplacés classiques qu'à la situation de semi clandestinité actuelle, les raisons pour lesquelles il rejette le terme "clandestin" pour désigner les personnes exilées sont toujours aussi valables : *les personnes ainsi qualifiées sont visibles par tous et accessibles à tous ; leur déplacement dans l'espace public est fortement balisé et ritualisé ; leurs points de vue sur leurs conditions d'existence et leurs "projets" sont connus par tous et reconnus par un grand nombre d'acteurs sociaux légitimes ; ils sont un enjeu de luttes entre États, et entre ces*

2 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.
3 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher

derniers et des "représentants" de la société civile et politique (associations, partis politiques, etc.). Et même s'ils ne sont plus continuellement présents dans un *espace officiel, délimité et perpétuellement exposé* (le centre de Sangatte), il n'en restent pas moins *sous contrôle et surveillance permanents des pouvoirs publics et de la population.*[4] Nous reviendrons sur ces points lorsque nous évoquerons la visibilité et la publicité des personnes exilées.

Un autre terme est régulièrement employé, dans une démarche militante le plus souvent, celui de "réfugié". Or comme le souligne Smaïn Laacher, *être réfugié, c'est répondre et satisfaire à une série de conditions et de critères fixés (entre autres) par le droit ; un réfugié reconnu comme tel est une personne dont la puissance publique se soucie en lui accordant sa protection*.[5] Pour bénéficier d'un tel statut et jouir des "capacités" qui s'y rattachent, encore faut-il avoir été *doté d'un titre (carte de séjour, statut de réfugié, etc.) à la fois principe de constitution d'une identité collective (étranger, immigré, réfugié) et pouvoir légitime d'accéder à certains privilèges et avantages.*[6] Et si du temps de Sangatte, l'attribution d'un badge d'accès au centre pouvait constituer un premier degré de protection en vue de l'attribution définitive d'un statut de réfugié, aujourd'hui la situation est toute autre et plus aucune structure officielle n'est là pour reconnaître aux personnes exilées leur droit à la protection de l'État. Si elles peuvent légitimement se réclamer de la Convention de Genève, l'État ne se soucie plus guère de leur protection, ce qui nous interdit d'employer à leur égard le terme de "réfugié", statut qui leur est dénié par la seule entité à même de le leur reconnaître (l'État).

Un autre terme est employé très souvent, et c'est sans doute le plus à même de correspondre aux populations étudiées, celui de "migrant". "Migrants" désigne, et là encore Smaïn Laacher le dit très bien, *des populations d'anciennes colonies ou de pays actuellement sous-développés qui ne sont, dans l'ordre des définitions, que des corps au travail. La signification fondamentale réside dans l'identification presque complète qui se réalise entre la condition d'immigré et la position de salarié (passée ou actuelle, moyenne ou basse)*.[7] Pourtant, Smaïn Laacher estime que les personnes ainsi désignées *ne concernent pas l'économie capitaliste et ses impératifs de rentabilité au sens strict.*

4 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher
5 idem
6 idem
7 idem

En tout cas pas immédiatement. Pour lui il ne sont donc *ni des salariés, ni des travailleurs relégués au confins du politique, de l'économie et de la citoyenneté*.[8] Si effectivement les personnes migrantes ne sont pas, à Calais, dans des dispositions de mise au travail et de participation active à l'économie capitaliste, il n'en reste pas moins que ceci constitue un aboutissement de leur migration et que, même si la route est longue et parsemée d'obstacle, ils seront tôt ou tard, et dans un délai plus ou moins bref, amenés à redevenir des corps au travail. C'est davantage le temps et les conditions de la migration qui changent que leur condition de migrant en soi, et c'est ce qu'on peut lire lorsque Smaïn Laacher dit *"en tout cas pas immédiatement"*. Il est donc très important de replacer ces personnes au sein du système capitaliste, car ils en sont à la fois les victimes et les futurs acteurs (dans un futur proche, c'est-à-dire moins d'un an, il deviendront pour la plupart salariés). En les désignant par le terme "migrant", on évite ainsi de les placer en dehors des logiques de domination qu'implique le système capitaliste, logiques qui sont à l'origine même de leur exil (par le biais des conflits d'intérêts économiques entre les puissances militaires européennes et/ou occidentales et les pays dont ils sont originaires : Afghanistan, Irak...). Et c'est sans compter l'utilisation qui est faite par les personnes migrantes des outils de l'économie capitaliste pour accomplir leur migration (transferts d'argent, moyens de communication et de transport...), utilisation qui fait d'eux des acteurs à part entière de ce système économique. C'est donc en tant qu'ils sont des participants passifs et de futurs participants actifs à l'économie capitaliste qu'ils devraient être désignés comme "migrants".

Cependant, et pour éviter les écueils, il m'a semblé plus pertinent de désigner les populations étudiées par le terme "exilés", qui retranscrit mieux que les termes précités l'état d'exode dans lequel elles se trouvent. Sans statut qui leur donne accès à des droits spécifiques et sans possibilité immédiate de retour chez eux, *leur existence se fonde sur la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale.*[9] Ils se définissent donc par leur condition transitoire et incertaine, hors lieu, qui se retrouve dans le terme d'exilé. Hors de la "*loi ordinaire des humains*", mettant à mal les "*lois de l'hospitalité de pays qui ne les ont jamais invités*", ils sont des "*indésirables*", des "*importuns*" condamnés à une

8 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher
9 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.

errance à durée indéterminée, donc des exilés.

Par ailleurs, le terme "étranger" est souvent utilisé dans cet ouvrage pour désigner toutes les personnes qui ne sont ni en situation d'exil ou de migration illégale, ni impliquées dans un réseau de passeurs. Il s'agit de la population locale, des bénévoles d'associations et militants, des journalistes, policiers et acteurs politiques, sociologues et autres personnes extérieures venant à la rencontre des exilés. Si j'ai choisi de les appeler ainsi, c'est parce que les lieux d'installation et de (sur)vie des exilés constituent des espaces territorialisés, dans lesquels se sont mis en place des rites et des modes de reconnaissance réciproques qui n'intègrent pas les personnes extérieures à la migration. Ces personnes constituent alors des "étrangers", en cela qu'ils n'appartiennent pas à la communauté des exilés. Dans cet espace provisoirement détenu par les exilés, l'autochtone, c'est à dire l'européen, celui qui vit légalement dans le pays où cet espace prend forme, fait office de visiteur. Il n'est pas forcément invité ni désiré, mais il n'est pas pour autant comme chez lui, car sa présence est soumise à un certain nombre de codes. Il peut arriver qu'il s'impose par la force, comme le font les forces de police, mais sa présence est alors ressentie comme une invasion, comme un viol. Dans l'utilisation du terme "étranger", il est intéressant de constater alors l'inversion des rôles que peut produire l'établissement, par une population étrangère, d'une zone d'habitation - illégale ou non - au sein d'un territoire national. L'étranger devient maître chez lui, tandis que l'autochtone constitue ou est ressenti comme une menace. C'est à l'autochtone, devenu étranger, de s'informer et de se plier aux règles instaurées par les exilés au sein de leur "territoire communautaire" que constituent la jungle et le squat. C'est ce qui peut expliquer la qualification de « zone de non droit » utilisée par les autorités à l'encontre de ces espaces et qui dénote leur réprobation vis-à-vis des entreprises autogestionnaires échappant à leur contrôle total : l'Etat, en tant qu'il est « étranger » à ces espaces, y perd sa maîtrise de l'organisation du temps et des hommes.

Dans cet ouvrage, quelques termes qui paraîtrons inhabituels au lecteur ont été également choisis parce qu'ils sont employés tels quels par les populations en présence sur le terrain. Ces mots seront écrits en italique et volontairement maintenus dans leur langue originelle, car leur traduction en français tendrait à déformer la réalité, qui se vit presque intégralement dans des langues autres que le français. C'est notamment le cas du mot anglais "*agent*" qui sert à désigner indistinctement les passeurs et leurs hommes

de main : comme il est difficile d'estimer de visu si une personne est un passeur ou seulement un auxiliaire, j'ai choisi de me servir du terme général utilisé par les exilés pour désigner ceux qui accomplissent le passage contre rémunération. Là également, lorsque l'Etat se targue d'avoir mis la main sur 235 passeurs dans le Pas-de-Calais durant le premier trimestre 2009[10], l'amalgame fait entre passeurs, agents et autres auxiliaires, sans compter ceux qui, comme les érythréens fonctionnent sur l'entraide et se relaient pour ouvrir les portes des camions, est manifeste. L'avantage d'avoir recours au terme « agent » est de ne pas présumer de la culpabilité des personnes dont on parle en les assimilant de fait aux filières maffieuses : tout « aidant » n'est pas passeur.

Le mot "*England*" aussi, qui désigne plus l'objectif unique recherché à travers le passage que le pays en lui-même : l'utilisation du mot anglais me permet ainsi de mettre le doigt sur l'incertitude quant à la destination choisie. Même si l'exilé appelle de ses vœux d'arriver en *England*, il accepte néanmoins de s'installer dans tout autre pays qui serait prêt à l'accueillir. Ainsi, un jeune afghan rencontré en 2007 répétait chaque jour « Tomorrow *England* ! » jusqu'au jour où l'opportunité de partir en Suède s'est présentée. Dans la bouche des exilés, *England* est davantage une conception de la finalité recherchée que le pays en lui-même, c'est cet Eldorado réalisable en Angleterre comme n'importe où ailleurs. Notons d'ailleurs que les populations exilées présentes à Calais, lorsqu'elles veulent parler spécifiquement de l'Angleterre, utilisent souvent l'appellation *Britanya*.[11]

Il est à noter que l'anglais est la principale langue utilisée pour communiquer avec les exilés et que nombre de conversations se tiennent par l'intermédiaire d'une personne bilingue chargée de traduire pour les autres, ce qui rend la transcription compliquée. A de rares occasion, l'italien et le russe ont également été utilisés pour dialoguer avec eux. Pour autant, il reste relativement aisé de se comprendre, dans la mesure où nombreux sont les exilés ayant reçu un enseignement en anglais : dans son étude à l'époque de Sangatte, Smaïn Laacher nous apprenait que 40,9% des exilés avaient un niveau d'enseignement au moins supérieur au baccalauréats et 80% supérieur à douze années d'études[12], ce qui laisse penser qu'une partie non négligeable d'entre eux a pu bénéficier d'un enseignement en langues étrangères. Il n'est donc arrivé que rarement de se trouver

10 Chiffre de la conférence de presse donnée par le Ministère de l'Immigration le 19 juin 2008.
11 Voir le film de Marjoleine Boonstra, *Britanya*, tourné à Calais en 2003 et donnant la parole aux exilés.
12 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

dans l'impossibilité totale de dialoguer avec un exilé. Et quand bien même, dans un contexte où la langue constitue un obstacle supplémentaire à la migration, tous les efforts mis en œuvre pour communiquer avec les exilés et se frayer un chemin vers leur univers sont autant de passerelles qui leur permettent à eux de mieux appréhender leur séjour sur le territoire européen : en leur permettant de nous comprendre, nous leur permettons également de se construire des repères dans la société à laquelle nous appartenons et par laquelle ils transitent, puis dans laquelle ils s'installent. Inversement, s'approprier leurs modes de communication et de langage peut permettre de mieux les comprendre et les accepter, ce qui ne manque pas de faciliter là aussi leur migration et leur installation, tant notre ignorance de ce qu'ils sont est en grande partie responsable des mauvaises conditions de leur immigration.

Chapitre 2

Les pays d'origine

Sur le littoral de la Manche, si l'on ne tient compte que des personnes "visibles", c'est-à-dire celles qui viennent bénéficier des repas distribués par les associations d'aide aux exilés et qui vivent dans des espaces en marge de la ville (nous reviendrons plus tard sur la question de la visibilité), on décompte une quinzaine de nationalités. Celles-ci sont issues essentiellement de deux grandes zones géographiques : le Moyen-Orient et la corne de l'Afrique. Une minorité est issue également de l'Asie du Sud. Précisons, qu'il n'est pas juste de se baser sur les rapports de la Cimade effectués au centre de rétention de Coquelles (6 km à l'Ouest de Calais) pour connaître les pays d'origine des migrants présents sur le littoral, car beaucoup de ceux qui sont placés en rétention n'étaient pas établis dans les campements informels que nous étudions, et cela bien que le rapport en question établit que 98% d'entre eux correspondent à des "*interpellations-frontière*". Ainsi, les statistiques pour 2007 font état par exemple de la présence de 113 albanais ou 699 indiens à Coquelles, alors qu'on ne voit qu'extrêmement rarement ou jamais de personnes de ces nationalités sur le terrain à Calais ou alentours. Ces personnes bénéficient en effet d'autres filières qui leur offrent ce qu'une commission d'enquête du Sénat a appelé un "*service complet clefs en main*". Le rapport rendu en 2006 par cette commission d'enquête livre un exemple d'une filière de ce type transitant

vers l'Angleterre : "*L'affaire que nous avons démantelée la semaine dernière était très significative et très impressionnante : nous sommes tombés sur une officine fabriquant des faux touristes chinois. Il s'agissait de Chinois de la province du Fujian qui venaient en France pour se rendre ensuite plus facilement vers la Grande Bretagne ou le Canada et qui étaient pris en main à Roissy par une partie de la filière qui les « relookaient » comme des touristes chinois. Les membres de cette filière avaient carrément monté une école de formation pour apprendre à ces personnes à avoir les bonnes réactions vis-à-vis des services de police pour chaque interrogatoire, ils leur fournissaient des attachés-cases pour faire plus sérieux ou plus « japonais » et ils assuraient même un service après vente. Une fois ces ressortissants chinois arrivés sur le territoire britannique, lorsqu'ils étaient interpellés par la police britannique, la filière leur fournissait un avocat spécialisé et non chinois qui venait s'occuper spécifiquement du cas de figure et cela faisait partie du lot entier, c'est-à-dire du paiement depuis le départ jusqu'à l'arrivée."* En payant argent comptant, la filière garantit le trajet *depuis le recrutement dans le pays source jusqu'à l'acheminement dans le pays de destination pour y travailler*[13]. Le service comprend un hébergement aux différentes étapes du voyage, ce qui explique leur "invisibilité" sur le terrain.

Les nationalités "visibles" quant à elles sont les suivantes : Afghans, Pakistanais, Iraniens, Irakiens, Palestiniens, Soudanais, Érythréens, Somaliens, Ghanéens, Sri Lankais, Chinois, Vietnamiens, etc. Ce qui n'exclut pas la présence d'exilés provenant d'autres pays, tels que la Moldavie, la Russie, la Roumanie, la Serbie, l'Ukraine ou la Turquie, qui ne vivent pas dans les mêmes conditions et lieux que les nationalités précitées, ou le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Congo ou le Cameroun, qui sont totalement isolées et se fondent parmi les autres, en dissimulant bien souvent leur origine. Il est difficile, voire impossible de donner une estimation précise des effectifs de chaque nationalité en présence, mais on peut néanmoins se faire une idée de leur ordre d'importance. Ainsi, on ne peut manquer de saisir les trois principaux groupes présents, qui sont les Afghans, les Irakiens, en majorité kurdes et les Érythréens. Ces trois groupes dominent ou en englobent d'autres, et sont parfois eux-mêmes divisés en différentes ethnies. C'est notamment le cas des afghans : majoritairement âgés de 14 à 25 ans, ils sont issus de provinces différenciées de l'Afghanistan. Les Pachtoun, qui

13 Rapport de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine remis au Sénat le 6 avril 2006.

viennent de la moitié Sud du pays, sont de confession musulmane sunnite. Ils parlent principalement le pachtou. Les Tadjiks, en très petit nombre, viennent du Nord-Est de l'Afghanistan ou du Panshir, le fief de feu Ahmed Chah Massoud, chef de clan qui a soutenu les américains dans leur guerre contre les *taliban*. Il y a aussi quelques Ouzbeks et Turkmènes. Pour tous ces groupes, la cohabitation se fait sans heurts, car ils sont tous de confession musulmane sunnite. Les Hazaras pour leur part, perses de confession chi'ite, sont originaires du centre de l'Afghanistan (province de Bamiyan) et se retrouvent en minorité et isolés des autres du fait des conflits qui existent avec eux. Ils parlent le parsi (persan occidental) et le dari (dialecte persan oriental). Une nationalité peut donc être divisées en différents groupes ethniques, mais un groupe "ethno-confessionnel" peut également regrouper plusieurs nationalités. C'est le cas des Kurdes, plus âgés en moyenne que les afghans, qui peuvent être irakiens ou turcs, voire iraniens. Si la majorité sont irakiens, tous ne le sont pas, mais beaucoup se présenteront comme tels pour justifier leur exil au regard du conflit qui existe en Irak. Cependant, ils se diront avant tout kurdes parce qu'ils se reconnaissent davantage comme kurdes que comme irakiens, iraniens ou turcs. L'absence d'État kurde et les persécutions dont ils font l'objet de part et d'autre des frontières nationales rend leur identification compliquée : bien qu'ils aient une nationalité, celle-ci ne constitue pas un repère identitaire, tant leur rejet de cette appartenance administrative à un État qui les opprime est fort. Bien que le Kurdistan n'ait pas d'existence officielle reconnue, les Kurdes constituent une communauté au même titre que les autres nationalités. Pour simplifier et par respect pour leurs propres aspirations, je les désigne donc comme Kurdes dans mon ouvrage. Seuls les Érythréens, âgés de 20 à 30 ans en moyenne, constituent un groupe national homogène, bien qu'ils soient issues de régions diverses et se distinguent par les langues qu'ils parlent. Si tous ont une langue officielle, ils pratiquent de nombreux dialectes et sont généralement polyglottes. Cependant, il n'existe pas entre eux de division ethnique qui justifie une séparation au sein de leur lieu de vie. Bien au contraire, ils acceptent assez facilement les autres africains, ce qui ne permet pas aisément de distinguer les Somaliens, Soudanais et Ethiopiens des Érythréens, puisqu'ils vivent ensemble et parlent des langues communes (arabe et tigrinya principalement, mais aussi afar et amharique). De la même façon, il n'est pas rare que les iraniens, les pakistanais ou les palestiniens vivent auprès des afghans, ou que les

Chinois se confondent avec les vietnamiens, obéissant à une certaine appartenance régionale et/ou culturelle. Les autres, fortement minoritaires, se retrouveront bien souvent ensemble, par solidarité ou contrainte, pour le partage d'un même espace d'infortune, communiquant le plus souvent entre eux dans la langue du Coran, l'arabe.

Nous reviendrons sur leur pratiques de vie commune, mais il est important de noter qu'une étude approfondie serait nécessaire pour distinguer les différentes nationalités en présence, sans tomber dans le piège des apparences. Si une certaine ségrégation existe, la très forte proximité de leur lieux de vie respectifs sur le littoral français et les différents degrés de rejet ou d'acceptation, voire de dépendance, des nationalités entre elles tendent à brouiller les repères et rendent la lecture des parcours migratoires beaucoup plus complexe qu'on ne le croit. Les appartenances conditionnent en grande partie les communautés d'exilés présentes sur le littoral, ainsi que les conflits qu'il peut exister entre elles.

Chapitre 3

Les causes de l'exil

Comprendre la présence des exilés en Europe nécessite de s'intéresser aux raisons de leur exil. On ne peut saisir la légitimité d'une personne à occuper, même temporairement, un lieu sans chercher à comprendre les raisons qui l'ont amené à y venir. C'est pourquoi la première question qu'on pose lorsqu'on rencontre un exilé est souvent "d'où viens-tu?" plutôt que "pourquoi es-tu là?". Ce questionnement sur leur pays de départ nous permet d'estimer de façon vague les raisons de leur présence, à partir des connaissances – toutes relatives – que nous avons de la situation de leurs pays d'origine. Nous pouvons mobiliser un certain nombre d'informations, transmises par les médias de masse, qui nous permettent de penser que leur pays est en guerre ou tout au moins dans une situation politique très instable. La représentation que nous nous faisons de ces situations nous permet de lister des causes pouvant expliquer, voire légitimer l'exil : combats, mort de proches, persécutions ou menaces, misère, famine, perte de ses possessions, insécurité... Nous nous contentons d'ailleurs bien souvent de ces explications sommaires, qui nous paraissent suffisamment explicites pour ne pas avoir à entrer dans les détails, et aussi parce que nous craignons de rappeler à notre interlocuteur des souvenirs douloureux. Notre pudeur à cet égard est souvent à la hauteur de ce que nous ignorons des réelles motivations qui poussent une personne à

quitter la terre qui l'a vu grandir. Un certains nombre de chercheurs ont tenté d'établir une liste de raisons, d'énumérer de façon logique les causes de départ, et bien qu'elles soient souvent similaires, il restent difficile de les catégoriser. Toumany Mendy considère qu'il y a deux maux qui sont à la fois responsables de la guerre et de l'exil : "*il n'y a que deux maux qui fragilisent la paix dans le monde et qui poussent des individus soit à se rebeller, soit à fuir leurs pays pour tenter de reconquérir leur dignité : il s'agit ici de l'injustice sociale et de l'injustice économique*"[14]. Cependant, il est simpliste de considérer que l'injustice, tant sociale qu'économique, soit l'unique cause d'exil, car si elle peut être un facteur d'instabilité et générer des conflits, elle n'est pas pour autant à l'origine de tous les phénomènes sociopolitiques responsables de l'émigration. Plus justement, Smaïn Laacher parle "*d'insécurité quotidienne et d'absence de maitrise de l'ordre du monde, absence qui produit une violence arbitraire et permanente*"[15]. On est en effet plus dans le registre de la violence que de l'injustice, car c'est bien la violence qui provoque la fuite, davantage que l'injustice qui en est la cause. Bien souvent, l'homme est en mesure de supporter outre mesure l'injustice et les humiliations sans se résigner à partir, mais lorsque cette injustice s'ajoute à des menaces physiques, à des violences qui placent la personne dans une situation d'insécurité, l'exil devient une solution, au même titre que la rébellion, c'est à dire la réponse violente à la violence. L'injustice, sociale ou économique, la violence et l'insécurité qu'elle engendre, sont autant de causes d'exil qui sont difficiles à classer ou à ranger dans un ordre quelconque : "*Ils partent, en fait, pour prolonger dans d'autres sociétés des trajectoires sociales brisées par la guerre, les persécutions et l'insécurité économique.*" Nous retiendrons également la définition suivante, donnée par Henri Courau : "*Les raisons de départs fluctuent souvent entre économique et politique ou dans une conjonction des deux. Elles s'enracinent dans des persécutions politiques, un état général d'insécurité, de guerres ou des ambitions d'ascension sociale, le désir simple de faire des études ou de travailler en Europe.*"[16]

A la fois pour dé-complexifier, mais aussi pour rapporter fidèlement les raisons invoquées par les exilés eux-mêmes, j'ai souhaité définir trois grandes causes d'exil, la guerre, l'oppression et la pression économique, qui se déclinent elles-mêmes de

14 *L'immigration clandestine, mythes, mystères et réalités*, Toumany Mendy.
15 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.
16 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

différentes manières.

LA GUERRE

La guerre est incontestablement l'une des premières, voire la principale cause d'exil des personnes rencontrées sur le littoral de la Manche. Plus généralement, elle est un élément structurant de la migration, dans la mesure où elle engendre, par la violence qu'elle génère, la nécessité de fuir son lieu de vie pour trouver refuge ailleurs. La représentation que l'on se fait de la guerre est irrémédiablement liée aux images de déplacements massifs de populations et de cohortes de déplacés le long des routes que nous renvoient les médias. Michel Agier, anthropologue spécialiste des peuples en exode, a consacré de longues années à l'étude des déplacements forcés. Dans *Aux bords du Monde, les réfugiés*, il livre une analyse extrêmement pertinente et engagée des phénomènes migratoires. Dans cet ouvrage, il nous apprend, en se référant aux statistiques récentes du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), que "*25 à 30 millions de personnes ont vécu des déplacements forcés dans leur propre pays à la suite de violences et de guerres internes*".[17] Il précise néanmoins que ce chiffre, approximatif, ne tient pas compte des "*réfugiés non déclarés comme tels, considérés comme des exilés clandestins*". Smaïn Laacher, dans son étude menée après la fermeture du centre de Sangatte, établit qu'entre 39,4 et 55,2 % des 284 personnes qu'il a interrogé ont fui leur pays à cause de la guerre, ce qui constitue tout au moins le tiers des exilés rencontrés sur place.

La guerre, en tant qu'elle structure la migration, est également un élément structurant la personne qui vit la migration. L'exil s'est construit dans la guerre et se place dans sa continuité, tandis que l'exilé doit se reconstruire en dépit et à cause de la guerre. Michel Agier décrit l'exil de la façon suivante : "*Non seulement ils (les exilés) n'ont pas choisi d'être mobiles, mais en outre leur exil prolonge les violences, les massacres et les peurs qui l'ont provoqué et qui ont redéfini leur identité la plus intime, personnelle : celle-ci est agressée, blessée, meurtrie. Puis les troubles multiples de la guerre sans règle continuent et se répercutent sur l'exode lui-même, entraînant d'interminables complications. Ainsi, les souffrances originelles, formées par*

17 Le rapport du HCR pour 2007 estime à 26 millions le nombre de déplacés en raison d'un conflit armé.

l'expérience physique, oculaire et émotionnelle de la destruction des lieux, des biens et des humains, se trouvent approfondies au cours d'un trajet qui fait de l'errance une existence blessante"[18]. L'exil, perçu par celui qui le vit à la fois comme une alternative et un prolongement de la guerre, est vécu le plus souvent comme une violence supplémentaire. Il n'est donc pas rare que la guerre soit omniprésente dans les récits d'exilés, tant elle continue de faire partie du présent. Il est intéressant à ce titre de constater que l'évocation de la guerre permet à l'exilé de rendre sa présence admissible par ceux que Smaïn Laacher désigne comme des "acteurs sociaux légitimes" (militants, bénévoles, journalistes, police, élus, médecins, représentants d'associations et d'organisations internationales ou des pouvoirs publics, sociologues, etc.) : l'énumération des violences subies en raison de la guerre suffit à elle seule à rendre la fuite justifiable et permet de prétendre à l'asile.

La guerre en soi n'est pas une cause d'exil, car je l'ai dis précédemment, l'injustice qu'elle peut engendrer ou qui en est la cause ne suffit pas à contraindre une personne à fuir son pays. L'être humain, tant qu'il n'est pas dépossédé de ce que Jean Amery qualifie la "confiance dans le monde", continuera d'espérer pouvoir changer sa condition là où il se trouve. Pour Jean Amery, l'être humain est dépossédé de la confiance dans le monde à partir du moment où sont franchies les frontières de son corps, c'est à dire lorsqu'ils ressent dans son intégrité physique les conséquences de l'injustice qu'il subit. C'est pourquoi l'exilé, lorsqu'il évoque la guerre qui l'a fait fuir, fait le plus souvent état des violences physiques que lui ou ses proches ont pu subir. C'est en effet au moment où l'injustice se mue en insécurité pour lui-même que l'être humain choisit de prendre la fuite, tant qu'il peut encore sauver sa dignité : "*L'homme privé de sa dignité et menacé de mort [...] peut convaincre la société de sa dignité, en assumant son destin et en s'insurgeant parallèlement contre lui dans une attitude de révolte*"[19]. Toumany Mendy reprend à son compte cette analyse, considérant "*l'émigration comme une sorte de révolte en ce sens que le citoyen lambda, las d'être l'éternel parent-pauvre qui vit "sous la botte" de l'éternel riche, préfère aller voir ailleurs pour reconquérir son destin*"[20]. La guerre comme oppression violente engendre dans ce cas une émigration qui peut ou doit être considérée comme un acte de révolte.

18 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.
19 *Par delà le crime et le châtiment,* Jean Améry
20 *L'immigration clandestine, mythes, mystères et réalités*, Toumany Mendy.

A la rencontre des exilés, on ne peut donc pas manquer d'entendre les récits tragiques de la guerre et de se voir montrer les stigmates physiques des conflits. La violence de la guerre tient une place prépondérante dans les récits d'exilés. Le 16 avril 2009, deux afghans hazaras rencontrés dans la jungle près de l'hoverport nous font part de la difficulté du passage. Ils évoquent également la mésentente avec les autres afghans et la dureté de leurs conditions de vie, mais tiennent particulièrement à expliquer la situation de leur pays d'origine. Ils viennent du centre de l'Afghanistan et expliquent que les *taliban* sont responsables de leur exil : des combats ont lieu tous les jours dans leur région et villages d'origine. Le plus âgé des deux nous montre ses cicatrices de balles aux bras et jambes, ainsi qu'une derrière la tête, due à un éclat d'obus. En février 2009, un afghan rencontré dans le village des *pachtoun* nous explique qu'il a dû se faire amputer d'une jambe en raison de blessures. Il nous montre sa prothèse en plastique. Un autre, en novembre 2008, raconte les guerres de clans, entre villages afghans au nord de Kaboul. Il explique que certains groupes procèdent à des écartèlements sur leurs adversaires capturés. Il est évidemment difficile d'estimer la véracité des faits rapportés, mais la mobilisation de tels témoignages et les marques visibles suffisent à attester de l'omniprésence de la guerre dans leur être et, de fait, dans leurs récits, surtout pour ceux issus du Moyen Orient. Mokhtar, un afghan de 17 ans rencontré à plusieurs reprises courant 2009, nous dit se méfier des armées. Il explique qu'en Afghanistan, chaque camp accuse les hommes de collaborer avec les troupes du camp adverse : les *taliban* tuent ceux qu'ils soupçonnent d'aider les armées de l'Otan, tandis que les armées étrangères arrêtent ceux qu'ils accusent d'aider les *taliban*. Unanimement, les afghans évoquent le danger que représentent les *taliban* et le mot suffit à lui seul pour incarner la folie de la guerre. Tous s'accordent pour dire que les régions sous contrôle des *taliban* sont invivables et que des menaces de mort pèsent sur eux s'ils sont soupçonnés d'avoir collaboré avec les forces militaires occidentales ou s'ils ne respectent pas l'orthodoxie religieuse que les *taliban* ont érigée en loi. Bien que nombre d'entre ces exilés afghans ne viennent pas de régions sous contrôle des *taliban*, ils se diront néanmoins victimes de leur domination. Il ne faut pas y voir une volonté de tromper leur interlocuteur, mais davantage le résultat de l'atmosphère d'insécurité généralisée qu'ont laissé les *taliban* après leur départ : les antagonismes nés au sein de la société afghane durant le règne des taliban ne cessent de perdurer du fait d'un soutien idéologique persistant à leur égard de

la part de nombreux afghans, qui explique par ailleurs leur retour dans le Sud-Est du pays depuis deux ans. Ils ont laissé derrière eux un réseau de solidarités qui s'est construit en opposition à l'occupation des armées occidentales : leur emprise sur ces régions où ils ne sont plus au pouvoir passe par des une résistance aux forces de l'Otan et un climat de délation et de vengeance à l'égard de ceux qui leur viennent en aide. Jawed, afghan de 24 ans, a ainsi du fuir l'Afghanistan après avoir officié comme traducteur auprès des forces anglaises, emploi qui lui a valu d'être accusé de "trahison". De fait, ceux qui ont fui l'Afghanistan sont souvent ceux-là même qui craignent des représailles directes ou indirectes de la part des *taliban* ou de leurs sympathisants. Ceci explique notamment l'incrédulité des exilés afghans lorsqu'on leur parle du recul des *taliban*. S'il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle, comme c'est d'ailleurs de moins en moins le cas pour les conflits modernes, ça n'en reste pas moins une guerre dans laquelle deux forces plus ou moins discernables se font face, en faisant subir aux populations les "dommages collatéraux" que toute guerre engendre inéluctablement.

Quelques afghans dénoncent aussi, plus modestement, les menaces d'emprisonnement que font peser les forces occidentales à l'égard de tout homme en âge de porter des armes et pouvant constituer un potentiel soutien aux *taliban*. Si la plupart considère l'éviction – toute relative – des *taliban* comme un bienfait, peu font l'éloge des forces de l'Otan qu'ils voient comme des troupes d'occupation. L'Afghanistan est divisé en plusieurs zones de contrôle réparties entre les différentes forces occidentales : France, Allemagne, États-Unis, Angleterre, etc. La capitale étant sous contrôle des forces françaises, les exilés interrogés provenant de Kaboul n'évoquent jamais cette cohabitation de façon négative, mais déplorent néanmoins l'insécurité qui règne. Ils parlent de l'impossibilité de se construire et de trouver une activité, ainsi que la pauvreté de leur famille en raison de la guerre. J'ai constaté au cours de mes entretiens que les récits des afghans originaires de Kaboul ne sont pas toujours cohérents et font preuves de lacunes : il leur est difficile de désigner un ennemi, semblent voir dans les *taliban* leur oppresseur, mais sans être en mesure de décrire l'oppression vécue. Ils invoquent pourtant la guerre comme cause de leur départ. La description la plus précise du danger taliban et de ce qu'il fait subir aux population vient des afghans originaires des régions frontalières avec le Pakistan, autour de Jalalabad et Khowst, sous contrôle américain. Ceux-là racontent les interdits et les vexations,

émaillent leurs récits de faits violents et sont également plus critiques à l'égard des forces occidentales. Enfin, ceux qui viennent des régions frontalières du Sud-Est de l'Afghanistan, autour de Qandahar et sous contrôle britannique, parlent davantage des conflits violents qui opposent les différents clans et groupes ethniques du pays, parfois renvoyés dos à dos par les forces d'occupation. Ils identifient rarement leur ennemi et désignent indistinctement les *taliban* et les forces occidentales comme responsables de l'insécurité dans leur pays. Sans avoir besoin d'entrer dans le détail des conflits émaillant le territoire afghan, la majorité des conversations que j'ai pu avoir avec les exilés afghans faisait allusion à des conflits armés, que ce soit entre afghans, avec les *taliban* ou avec les forces étrangères. Si les afghans quittent leur pays, c'est donc bien en raison de l'insécurité qui y règne depuis 2001 et le début de la guerre entre les forces de l'Otan et les *taliban*, qui a également réanimé les anciennes luttes intestines.

Comme dit précédemment, ce n'est pas la guerre en elle-même qui pousse à l'exil, ni même la mort d'un proche, voire de toute la famille, mais les conséquences matérielles/financières de ces drames. Donc au delà de la violence, le dénuement dans lequel se retrouve la famille après la mort d'un pilier économique du foyer joue un rôle. Lors des discussions avec les exilés, on constate que lorsque les proches sont morts, ils le sont souvent depuis longtemps (plusieurs mois avant la décision de partir), donc bien avant le départ du pays. La nécessité de l'exil intervient davantage lorsque la mort d'un proche a pour conséquence de plonger sa famille ou la personne restée seule dans la misère, lorsque l'espoir d'entretenir le foyer en son absence s'amenuise. Il est d'ailleurs assez fréquent que les exilés aient perdu des proches. Leur rapport à la mort est certainement différent du notre, du fait des violences quotidiennes dans leur pays d'origine ou de leur religion, ce qui peut expliquer qu'ils ne laissent transparaitre que très peu d'émotion à l'évocation de telles pertes. Notons à ce propos que dans le deuil, la religion musulmane recommande la plus grande discrétion et proscrit les « cris, gémissements et lamentations », ce qui peut expliquer la modestie avec laquelle les exilés du Moyen-Orient parlent de leurs proches disparus. Le deuil ne devant pas « affecter la vie courante », il semble alors normal que la mort ne constitue pas en soi une raison d'émigrer. Cependant, et pour ne pas céder à l'angélisme ou à la naïveté, il faut considérer ces drames comme une cause de départ : les exilés étant souvent jeunes, on peut imaginer que la mort du père ou des frères – dans des sociétés fonctionnant le

plus souvent sur un mode patriarcal - les a poussé à partir pour chercher de quoi nourrir le reste de la famille ou s'en sortir eux-mêmes si toute la famille a disparu. Bien souvent, ce n'est d'ailleurs pas un choix personnel, mais collectif : la famille ou le village se met d'accord pour envoyer le plus âgé des enfants tenter sa chance en Europe. Henri Courau évoque ainsi le cas de Nesar, un afghan tadjik de 22 ans : "*Son père est un ancien dignitaire du gouvernement communiste de Nadjibullah. Deux oncles et un cousin de Nesar viennent d'être tués par les taliban. Le père de Nesar vend tout ce qu'il possède, mais n'atteint pas la somme demandée par les passeurs. Qu'importe, en 2000 Nesar fuit avec toute sa famille. En traversant le fleuve frontière vers le Tadjikistan, il se retrouve séparé du reste de sa famille. Il parvient à mettre le passeur en contact avec un de ses cousins résidant en Europe.*"[21] Cette configuration dans le parcours d'émigration n'est pas rare : Zabihullah, afghan pachtou, a également fuit l'Afghanistan avec toute sa famille lors du conflit avec la Russie, après que des proches soient morts. Installés au Pakistan, il a d'abord commencé des études, avant que sa famille ne le missionne pour gagner de l'argent en Europe et assurer leur subsistance. La mort d'un proche est donc souvent l'élément déclencheur qui, après avoir propulsé le reste de la famille dans une situation précaire voire dangereuse, entraîne l'exil d'un, de plusieurs ou de tous les autres membres de la famille. En tout état de cause, la mort d'un proche est un bouleversement qui peut tout a fait engendrer la nécessité pour le reste de sa famille ou l'individu seul de changer son rapport au monde.

Si l'on s'intéresse aux autres exilés présents sur le littoral, il nous apparaît que les causes de l'exil sont aussi diverses que les nationalités et qu'aucune des guerres vécues par ces hommes et femmes ne peut être qualifiée de guerre "classique", c'est-à-dire opposant deux armées conventionnelles. Que ce soit dans le cas de l'Afghanistan où des troupes conventionnelles sont confrontées à des groupes armés informels, de la Palestine où l'armée israélienne occupe un territoire défendu par des civils armés, la Somalie où des troupes étrangères soutiennent le gouvernement dans sa lutte contre la domination de groupes rebelles islamistes ou encore du Sri Lanka où l'armée gouvernementale tente de mettre un terme aux activités de groupes armés séparatistes, les événements racontés par ceux qui les ont fui ne correspondent généralement pas à l'image qu'on se fait d'une guerre. C'est pourquoi il est préférable de parler de "conflits

21 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

armés". Pourtant, il ne serait pas correct de considérer différemment ces exilés et les réfugiés au sens de la convention de Genève, dans la mesure où les faits de violence armée sont strictement similaires : ils concernent des groupes organisés et lourdement armés, exerçant sur les populations des menaces physiques et entrainant la mort de personnes non impliquées directement dans les combats qu'ils mènent. Cette définition concerne tout autant les afghans, que les irakiens, les palestiniens, les sri lankais ou les somaliens. Cependant, il est important de distinguer les violences de la guerre des autres formes de violences, qui sont soit le fait de régimes dictatoriaux, de fonctionnaires corrompus à l'égard des populations qu'ils sont censés administrer ou de milices incontrôlables exerçant leur domination sur la population, soit de certaines catégories de populations à l'égard d'une ou plusieurs autres. A cet égard, on peut désigner une seconde grande cause d'exil : l'oppression.

L'OPPRESSION

L'oppression, physique ou psychologique, se traduit par une impossibilité pour la personne de continuer à vivre en sécurité ou de façon confortable là où elle avait l'habitude de le faire auparavant. En règle générale, elle est liée à des discriminations sociales, raciales ou religieuses, mais peut également être le seul fait d'un régime autoritaire qui exerce une pression policière permanente sur la population. Les kurdes, les érythréens, les soudanais et les iraniens sont les principaux concernés par ces formes d'oppression. Les kurdes, qu'ils soient turcs ou irakiens, évoquent régulièrement les persécutions dont ils font l'objet dans leur pays d'origine. Aram Qania, journaliste kurde rencontré à Lille le 17 janvier 2009, fait état de la situation dans son pays (Irak) comme suit : "*Si des kurdes se rendent au sud, il est fréquent qu'ils se fassent tuer par les arabes, même civils, parce que le Gouvernement Autonome du Kurdistan a des liens très forts avec les États-Unis : les arabes détestent les kurdes, du fait de leur soutien aux forces américaines dans leurs opérations de pacification et de contrôle en Irak. Il est bon de savoir que de nombreux kurdes sont persécutés par les arabes, bien qu'ils soient de confession sunnite, au même titre que les chrétiens. Au Kurdistan même, beaucoup de gens quittent le pays pour avoir une vie meilleure, car ils ont trop longtemps attendu que la situation change. Le népotisme règne car les deux partis*

majoritaires sont profondément corrompus : les écrivains, journalistes et artistes indépendants font souvent l'objet de menaces, comme ce fut le cas pour l'un de mes amis et moi-même. La situation maintenant est cent fois pire que quelques années auparavant". Lui-même a quitté le Kurdistan après l'assassinat d'un collègue journaliste. Les autres kurdes rencontrés fuient effectivement le pays pour se refaire ailleurs, dans un lieu plus sûr, tandis que certains parlent des persécutions subies du fait de leur implication auprès des forces de l'OTAN. On peut notamment rencontrer à Calais un certain nombre de kurdes qui ont travaillé comme traducteurs auprès des armées américaines. Pour les autres, le simple fait d'être kurde justifie des discriminations et des persécutions régulières, qui peuvent aller jusqu'aux menaces de mort, voire l'assassinat. En Turquie, les discriminations à l'égard des kurdes sont très fortes, d'autant plus qu'elles sont soutenues par le gouvernement qui engage ses troupes depuis de longues années dans une lutte contre les velléités séparatistes du parti autonomiste kurde, le PKK. Micha, kurde yézide de 19 ans rencontré à Lille, a dû fuir son pays en raison des persécutions dont faisait l'objet sa famille. Paysans, ils ont été menacés, puis spoliés par les autorités de leur région d'origine, avant d'être physiquement agressés dans une attaque qui a coûté la vie à l'oncle de Micha. Ainsi prévenus du danger qu'ils couraient, tous les membres de la famille ont choisi de s'exiler vers la Russie, avant de partir pour l'Europe.

Les soudanais originaires du Darfour font également état des persécutions dont ils sont les victimes dans leur pays d'origine de la part des populations arabes. La guerre civile qui a commencé en février 2003 avec les attaques menées par les rebelles de l'Armée de libération du Soudan (SLA) et du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) contre le gouvernement central a entraîné le dramatique génocide dont les médias occidentaux ont beaucoup parlé et qui à ce jour n'est toujours pas totalement résolu. Les milices arabes Janjawids, avec la complicité du gouvernement (le président du Soudan, Omar El Béchir, est actuellement poursuivi à ce titre devant la Cour Pénale Internationale de La Haye pour crime de guerre et crime contre l'humanité), sont tenues pour responsables de nombreux crimes, pillages et viols à l'encontre des populations noires du Darfour, causant la mort de près de 300 000 personnes et le déplacement forcé de 2,7 millions de personnes. Alors que plusieurs accords de cessez-le-feu ont été signés entre les différentes forces en présence, des combats se poursuivent et les populations

noires du Soudan continuent de faire l'objet de discriminations et d'agressions régulières. Si la plupart des darfuri fuient vers les pays limitrophes, notamment vers les camps de réfugiés du Tchad (230 000 déplacés), beaucoup ont pris le chemin de l'Europe et quelques-uns se retrouvent à Calais pour tenter la traversée de la Manche. En infime minorité, ils ont tous pris la route de l'exil en raison des violences ethniques. Il arrive néanmoins qu'ils cohabitent avec des soudanais arabes, qui pour leur part ont émigré en raison de l'autoritarisme du régime d'Omar El Béchir.

Les érythréens partent également tous pour les mêmes raisons : étudiants, ils ont atteint un âge (18-25 ans) pour lequel la conscription militaire est obligatoire et se voient contraints de s'engager dans l'armée, interrompant leur études pour une durée indéterminée. Les rapports d'Amnesty International sont à ce titre très instructifs : "*Depuis le conflit qui a opposé l'Érythrée à l'Éthiopie de 1998 à 2000, des milliers de jeunes hommes et femmes ont fui l'Érythrée et cherché refuge notamment au Soudan, afin de se soustraire au service militaire ou après avoir déserté l'armée. Instauré à dix-huit mois en 1994, le service national, obligatoire pour l'ensemble des hommes et des femmes âgés de dix-huit à quarante ans, a été prolongé indéfiniment. Il se décompose en un service militaire et des travaux effectués sur des chantiers de construction liés à l'armée. Les autorités érythréennes ne reconnaissent pas le droit à l'objection de conscience. De nombreuses rafles sont organisées afin de mettre la main sur les insoumis et les déserteurs. L'insoumission, la désertion et d'autres délits militaires sont souvent sanctionnés par des mesures de détention arbitraire pour une durée indéterminée, des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.*"[22] "*Tous les lycéens, garçons et filles, sont obligés de terminer leur dernière année d'étude dans une école au sein du camp militaire de Sawa. Aucun d'eux n'a pu reprendre d'études et rejoindre les bancs de l'université une fois le service national terminé. L'université d'Asmara, la seule université d'Érythrée, n'accueille que des étudiants de troisième et quatrième années, tous entrés avant que la conscription n'entre en vigueur. Le gouvernement a totalement militarisé le pays. Le recrutement forcé de jeunes gens, d'enfants et d'adultes de moins de cinquante ans est un lot quotidien. Les recrues sont brutalisées et les abus sexuels sur les femmes sont prouvés.*"[23] "*La conscription est devenue la*

22 Rapport public d'Amnesty International intitulé *Erythrée. Plus de 500 parents de conscrits arrêtés*, 21 décembre 2006.

23

première cause de fuite des demandeurs d'asile. Plus de 200 Érythréens, pour la plupart des déserteurs, ont été renvoyés de force par Malte la fin de l'année 2002 ; personne ne les a revus depuis. Actuellement détenus Malte et en Libye, d'autres courent le risque d'être renvoyés. D'autres encore ont vu leur demande d'asile rejetée au Royaume-Uni ou ailleurs et craignent d'être rapatriés en Érythrée."[24] Dans ces rapports, Amnesty International énumère des cas d'exilés ayant été renvoyés en Érythrée par les pays tiers où ils avaient demandé l'asile, avant de disparaître ou de subir des tortures en prison. Ils dénoncent la dureté du régime, qui réprime sévèrement les déserteurs et leurs familles, mais également des journalistes et des députés de l'opposition. Notons que c'est parmi les exilés érythréens que se trouve la plupart des femmes, étant elles aussi concernées par la conscription comme l'indique le rapport précité. De fait les érythréens, hommes et femmes confondus, sont des milliers à prendre la fuite, tout d'abord vers les pays limitrophes, puis vers l'Europe. L'ampleur de cette hémorragie peut expliquer la prédominance des érythréens en exil sur le littoral de la Manche.

Les iraniens sont moins nombreux à se retrouver à Calais et dans les environs, mais la dureté du régime de Mahmoud Ajmadinejad apparaît comme la raison principale de leur émigration. Un iranien de 40 ans rencontré à Calais en 2008 raconte notamment combien sont quotidiennes les brimades des forces de police iraniennes à l'égard de la population : *"dans la rue, il ne se passe pas un jour sans que nous recevions des coups de bâtons, pour n'importe quelle raison"*. Le récent conflit qui a explosé en Iran après les élections présidentielles, ainsi que la féroce répression qui a suivi (plus de 27 exécutions), nous montre à quel point le pouvoir en place refuse la contestation. L'emprise de l'islam conservateur impose à la population un certain nombre de contraintes, dont le non respect peut entraîner des conséquences graves : un autre iranien explique que des hauts parleurs placés dans les rues de Téhéran invitent régulièrement à assister aux exécutions publiques par pendaison de personnes ayant violé la Charia. Un site internet, *iranfocus.com*, informe régulièrement des exécutions publiques ayant cours en Iran. Comme dans les autres dictatures, l'exil est bien souvent motivé par la peur et la volonté de s'extraire des violences *arbitraires et permanentes* pour trouver un lieu d'installation viable et présentant des perspectives de paix durable.

24 Rapport d'Amnesty International intitulé *Erythrée. Détention prolongée de prisonniers d'opinion et nouvelles arrestations de membres de groupes religieux*, 18 septembre 2003.

Dans son étude, Smaïn Laacher note que 34,2% des personnes interrogées disent avoir été victimes de *persécutions politiques*. Si l'on ajoute à ce chiffre les 15,8% de personnes qui ont donné un *"autre motif"* de départ, et que Smaïn Laacher attribue, comme je l'avais cité auparavant, à *"l'insécurité quotidienne et l'absence de maîtrise de l'ordre du monde"*[25], on peut se faire une idée de la proportion d'exilés ayant fui leur pays en raison de violences non directement liées à un conflit armé. Et lorsque la violence n'est pas responsable de cet exil, c'est bien souvent une conjoncture économique défavorable qui entraîne le départ du pays d'origine.

LA PRESSION ECONOMIQUE

Dans des pays en plein redressement au sortir d'une guerre et/ou dont les « *structures politiques [sont] peu favorables au développement* », voire profondément corrompues, la population souffre souvent d'un chômage de masse ou survit de petits boulots mal rémunérés et insuffisants pour subvenir à ses besoins. La possibilité de trouver un emploi stable permettant d'entretenir une famille est faible. Dans un contexte de pauvreté endémique, il est également fréquent que les petites entreprises fassent banqueroute et que ces faillites engendrent de nouveaux chômeurs. Un nombre significatif d'exilés rencontrés sur le littoral s'accordent pour dire qu'il n'y a pas de travail chez eux. C'est cette absence de perspective d'avenir qui tient lieu de première justification, même si le plus souvent le facteur « guerre » y est étroitement lié. L'exil devient alors le seul « générateur d'espérance » lorsque tous les espoirs de s'en sortir dans son pays sont épuisés. Zahid, un afghan de 29 ans rencontré le 30 mai 2009 à Calais, était vendeur dans une échoppe de montres de luxe à Kaboul. Le commerce a fait faillite par manque de clientèle. Après quelques mois, il n'arrivait plus à entretenir sa mère, ce qui l'a poussé à partir pour trouver l'argent ailleurs. Il arrive également que ce soient les autorités ou les forces de police du pays qui créent les conditions de l'exil, par des décisions autoritaires, des pressions ou des menaces sur les commerçants, générant des situation de précarité subite. Le même iranien dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent était entrepreneur dans son pays et possédait son entreprise de production de boulons. Il a tout perdu lorsque les autorités ont fait fermer son atelier,

25 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

jugeant ses affaires trop fructueuses. Étant trop âgé pour retrouver un travail, et dépossédé de la plupart de ses biens, il a choisi l'exil. Il n'est en effet pas rare que dans les régions où l'économie est exsangue celui qui réussit soit mal vu et fasse l'objet de menaces, de racket ou d'expropriation. De fait, voyant leur chance de maintenir à flots leur entreprise sérieusement compromise, beaucoup voient dans l'émigration un moyen de se reconstruire ailleurs et de remonter éventuellement leur affaire dans un pays plus sûr. Dans *Après Sangatte* on apprend que seuls 7,4% des exilés déclarent être partis parce qu'ils n'avaient pas de travail. Il faut garder un œil critique sur ces statistiques, car l'exilé livre bien souvent à son interlocuteur une analyse édulcorée des causes de son départ : il n'est pas rare qu'il se justifie d'être venu pour le travail, par peur d'être accusé de ne venir "que pour l'argent". Affirmer avoir émigré en raison de la guerre permet de ne pas avoir à répondre à des questions épineuses sur les possibilités de trouver un emploi plus près de chez soi. Il ne faut pas tenir pour absolument vrai les raisons avancées par les exilés, tant leur besoin d'être acceptés dans la société d'arrivée les incite à ne dire que ce qui tend à les rendre "acceptables". L'ensemble de leurs discours peut être considéré comme un procédé de séduction de leur interlocuteur et d'auto légitimation visant à les sortir de leur catégorie d'"indésirables" dans laquelle leur statut d'illégaux les place. Smaïn Laacher parle d'"*exigence sociale d'un discours convenable*" : l'exilé *"donne les raisons de son départ qu'il expose, dans son intérêt, de la façon la plus légitime et la plus audible pour son interlocuteur"*[26]. Ces 7,4% correspondent donc à ceux, minoritaires, qui ne se cachent pas d'être venus chercher du travail. Ce chiffre peut donc être surévalué pour tenir compte de l'une des causes principales de l'exil, qui est donc bien économique et répond à un besoin de se refaire socialement là où les perspectives de trouver un emploi, légal ou non, apparaissent plus nombreuses et où les menaces sur le petit commerce sont moins fortes. Lorsqu'on interroge les exilés sur leur motivation, il n'est pas rare qu'ils avancent l'argument du plein emploi, comme si l'Europe avait toujours quelque chose à offrir, même si ce n'est pas l'idéal qu'on espérait. La galère européenne apparaît le plus souvent comme une bagatelle à côté de l'impasse économique que représente à leurs yeux le pays d'origine. Si les exilés avouent qu'ils ne se faisaient pas une idée précise du monde du travail en Europe, ils affirment néanmoins que la prospérité affichée de l'occident dans le reste du

26 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

monde suffit à donner de l'espoir à tous ceux qui ne trouvent pas de travail dans leur pays. Il n'est donc pas tout à fait juste de penser qu'ils voient l'Europe comme un eldorado et plus raisonnable de considérer qu'au regard des conditions économiques dans leur pays, l'Europe ne peut leur offrir que mieux.

Et pourtant, contrairement aux discours entendus véhiculés par les médias occidentaux et qui reprennent inlassablement la phrase tronquée prononcée par Michel Rocard en 1990, *"La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part"*, les exilés présents sur le littoral sont loin d'être les miséreux que l'on croit. Quelles que soient les causes, et aussi dramatiques soient-elles, de l'exil, la possibilité d'atteindre l'occident reste une question d'argent. Dans ce troisième paragraphe concernant les causes du départ, j'évoque un contexte économique négatif comme l'un des facteurs principaux d'émigration, mais il est faux de penser que ceux qui entreprennent le voyage aient pu être véritablement miséreux dans leur pays d'origine. Bien que leur situation ait pu être difficile et bien qu'ils aient pu se trouver durablement sans emploi, ceux qui ont décidé de partir ne peuvent le faire sans avoir accumulé au préalable, personnellement ou par le biais de leur famille, suffisamment d'argent pour payer leur transit. "*D'Asie centrale jusqu'à Calais, ces sommes peuvent varier de 5000 à 10000 euros.*" Le groupe d'Afghans avec lequel j'ai sympathisé durant les premiers mois de l'année 2009 m'ont dit combien ils avaient respectivement payé pour parvenir jusqu'à Calais : ces sommes s'échelonnaient entre 12000 et 18000 dollars. Henri Courau décrit ainsi la situation d'Ahmed, un kurde interrogé à Sangatte : "*Ahmed est nommé, missionné pour se rendre en Europe. Il lui incombe la tâche de participer depuis ce lointain géographique à la survie financière de la famille restée au Kurdistan. La famille consent de gros sacrifices financiers pour organiser son voyage. Celui-ci supporte ainsi une charge honorifique forte et surtout l'obligation de réussir ce pour quoi il vient d'être mandaté. Un échec aurait pour lui et sa famille des répercussions psychologiques et sociales très importantes et ineffaçables. Pour Ahmed, il est désormais impossible de ne pas arriver à destination ou de revenir les mains vides. La somme nécessaire au voyage est collectée parmi la famille et ses amis proches ou déjà installés à l'étranger.*"[27] Au regard des salaires dans les pays d'origine (quelques dollars par mois pour un médecin irakien), il apparaît que les sommes collectées correspondent

27 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

aux économies d'une vie entière et qu'il faut pour cela disposer d'une position sociale relativement confortable pour que le financement du voyage devienne réalisable, même lorsque toute la famille participe à l'effort financier. A ce propos, l'étude de Smaïn Laacher nous livre encore une fois des données précieuses quant à l'identification des "identités sociales" de ces exilés. Dans celle-ci, il établit notamment les relations entre le niveau d'instruction des exilés et leur milieu socio-professionnel : "*Pour l'ensemble de notre population, toutes nationalités confondues, c'est près de 40% des personnes qui sont diplômées du secondaire et de l'enseignement supérieur. La détention d'un tel capital scolaire renvoie, pour ces pays et dans le contexte historique et politique dans lequel ces études secondaires et supérieures ont été effectuées, à l'existence de familles (au sens large : oncles et cousins) suffisamment dotées économiquement et socialement pour résister au sous-emploi, au "chômage", à la misère ou à l'émigration, en un mot au désinvestissement scolaire et éducatif. L'investissement dans ces deux domaines intimement liés et se conditionnant l'un l'autre n'a pu être mené que parce que des capacités et des moyens collectifs avaient été accumulés par ces familles, et parfois sur plusieurs générations, lors des périodes historiques (période de paix civile relative) propice à la confection de stratégie de mobilité sociales qui ont été, en particulier pour l'Irak à partir des années quatre-vingt-dix et pour l'Afghanistan avec l'arrivée des taliban, graduellement ou brutalement, radicalement remises en cause.*"[28] Le départ est donc bien lié à la conjoncture économique, mais ce sont néanmoins les "mieux dotés socialement" qui peuvent envisager de partir pour l'Europe. Dans un contexte économique instable, l'émigration est une solution pour ceux qui ont eu les moyens, financiers surtout, de s'y préparer. Il s'agit alors pour ceux qui partent de saisir l'opportunité de se reconstruire socialement dans un pays où la conjoncture économique est favorable, tout en en faisant profiter le reste de la famille restée au pays. Dans 50% des cas, c'est d'ailleurs la famille qui les a mandaté pour accomplir le voyage.

Il peut évidemment exister d'autres raisons qui poussent un individu à tenter le périlleux trajet vers l'Europe, et une partie des exilés refuse de les dévoiler, par crainte ou par pudeur, mais elles sont toujours liées à une impossibilité physique ou matérielle de poursuivre sa vie là où on l'a vécue jusqu'alors. Toumany Mendy cite un adage sénégalais qui légitime l'exil, en partant du principe qu'on ne quitte pas son pays sans

28 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

raison : "*lorsque vous voyez une grenouille sous un soleil de plomb, c'est qu'elle fuit sans doute un grand danger*"[29]. Et la nostalgie pour leur pays que nombre d'exilés font partager à leur interlocuteur va dans le sens de cet adage : il n'arrive jamais qu'un exilé affirme être parti par amour pour l'Europe ou par dégout de son pays natal.

29 *L'immigration clandestine, mythes, mystères et réalités*, Toumany Mendy.

Chapitre 4

Le Pas-de-Calais :
un espace de transit

TRANSIT ET STAGNATION

Dans *Ethnologie de la forme-camps de Sangatte*, Henri Courau évoque l'ancienneté du phénomène migratoire dans le Pas-de-Calais : "*Les médias calaisiens relèvent la présence de migrants clandestins dans leur région à l'orée des années 1990 et les filières de passeurs font dés lors l'objet de luttes policières. A l'époque, la région propose déjà une porte d'entrée vers la Grande Bretagne et les candidats au passage illégal tentent de s'embarquer sur les ferries. Les parkings des sociétés de transport maritime Sealink, P&O et Iprolink recèlent toujours des véhicules abandonnés, Lada sans âge et Trabans décrépités immatriculés en Europe de l'Est."*[30] Bien que les populations présentes soient issues d'autres régions du monde (Europe centrale, Europe de l'Est et Balkans essentiellement) qu'aujourd'hui, on retrouve il y vingt ans les mêmes méthodes et lieux de passage. L'univers des exilés se caractérise à la fois par sa stabilité et son instabilité : fluctuant, mouvant, mais également inamovible, ancré dans les mêmes espaces pendant plusieurs années, voire décennies. Les mêmes routes sont

30 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

empruntées par des hommes différents. Le Pas-de-Calais constitue un "corridor migratoire" dans lequel s'engagent quotidiennement et chaque année des milliers de personnes en transit du Sud vers le Nord, du reste du monde vers la Grande Bretagne. Si les premiers sentiers de passage ont été balisés durant la guerre froide par des populations quittant le bloc soviétique, puis par les populations de confession musulmane fuyant les guerres de Bosnie et du Kosovo, l'expertise des réseaux de passage s'est transmis peu à peu à d'autres filières pour bénéficier à des populations bien plus éloignées que celles vues dans la région jusqu'alors. L'organisation du transit n'a cessé de se perfectionner pour permettre de contourner les contrôles toujours plus contraignants et sophistiqués au passage de la frontière, d'autant plus qu'en 1999 s'est ouvert le tunnel sous la Manche, constituant une nouvelle perspective de franchissement de la frontière britannique. Les deux ports de Calais et Dunkerque, ainsi que le tunnel, étant les voies de passage désignées pour les exilés, ceux-ci font l'objet d'une haute surveillance de la part des polices aux frontières et de nombreux accords bilatéraux ont été signés en ce sens pour que l'expertise du contrôle évolue proportionnellement à celle du passage. Ce passage s'effectuant essentiellement par le biais des camions de marchandises, dans et sous lesquels les exilés se cachent pour passer à travers les contrôles, les moyens technologiques pour déceler leur présence physique à l'intérieur des conteneurs n'ont cessé de se perfectionner : brigades cynophiles, scanners infrarouges et rayons X, sondes à CO_2 et détecteurs de mouvements, etc. Ce qui a le plus évolué, ce sont sans doute les stratégies de contrôle et de répression des populations migrantes, ayant une répercussion directe sur leurs modes d'organisation. Il est intéressant de constater à ce sujet qu'aucune des technologies de contrôle n'a été en mesure de mettre un terme à leur présence, ni à leur passage, ce qui note soit une grande capacité d'adaptation de la part des passeurs, soit un laxisme volontaire de la part des autorités à certains moments. En tout état de cause, la présence des exilés aux abords des lieux de passage possible est l'un des constantes les plus notables : après la fermeture du centre de Sangatte et la dissémination des exilés dans toute la région, les campements d'infortune se sont multipliés et installés durablement dans certains lieux spécifiques d'où ils n'ont jamais été véritablement délogés, malgré de nombreuses opérations de démantèlement accompagnées d'arrestations groupées. Au lendemain de ces opérations policières, les campements se sont presque toujours réinstallés selon les

mêmes modes, n'évoluant que très peu dans leurs formes et structures. Nous aurons l'occasion de reparler de ces campements dans une autre partie de cette étude. Au delà de cette stagnation dans l'espace, le séjour des exilés sur le littoral se caractérise également désormais par une stagnation dans la durée : alors que l'attente du passage pouvait être de une à quatre semaines du temps de Sangatte[31], en raison du durcissement des contrôles il s'est allongé à deux à quatre mois en 2007 pour atteindre quatre à six mois en 2009. Les exilés ont actuellement beaucoup plus le temps de prendre leurs marques, de s'approprier leur nouvel environnement et de développer des formes d'organisations qui n'existaient pas par le passé, tant la durée du transit était courte.

Paradoxalement, si le contrôle à la frontière s'est durcis, la répression à l'égard des exilés ne s'est pas particulièrement modifiée. Les intrusions policières permanentes dans les lieux de vie des exilés s'accomplissent dans les mêmes proportions et selon les mêmes procédés qu'il y a six ans. Il n'y a jamais eu de volonté d'éradiquer définitivement les campements d'exilés comme ce peut être le cas depuis la nomination récente d'Eric Besson au ministère de l'Immigration. Cependant, la constante éventualité d'une intervention policière et des destructions de cabanes qui l'accompagnent mettent les exilés sous pression permanente : même s'ils savent qu'ils seront rapidement libérés et pourront reconstruire leur cabane dans les jours qui suivent, la possibilité d'être maintenus vingt-quatre heures en garde-à-vue et de manquer une nouvelle occasion de passer en Angleterre contribue à les placer dans une situation perpétuellement instable. De façon générale, leur séjour est placé sous le signe de l'incertitude, tant ils ne peuvent prévoir de quoi sera fait le lendemain. Il sont donc soumis quotidiennement à la nécessité de croire en leur bonne étoile, afin de se préserver de ce qui pourrait retarder ou compromettre leur passage. L'autre solution, c'est de se trouver un passeur qui paraisse plus fiable, plus expérimenté, afin de mettre plus de chances de son côté et donner plus de stabilité à sa situation. Mais cette option a son prix.

Ce temps de l'indéfinition, à la fois durable et fragile, qu'il soit vécu dans un camp de réfugiés du HCR en Afrique ou dans un campement informel du littoral français, a été défini par Michel Agier comme celui du "*confinement*" : "*l'attente pendant des mois, des années ou des cycles entiers de vie passée en transit au bord des*

31 *Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

villes ou dans des camps qui semblent vouloir devenir des villes sans jamais y parvenir."[32] Bien que les camps du HCR n'aient pas à subir les assauts de la police, les efforts mis en œuvre pour empêcher qu'ils ne se transforment en villes nouvelles et qu'ils ne soient considérés par leurs occupants comme autre chose qu'une solution temporaire les rapprochent des campements d'infortune que nous étudions ici. Dans un cas comme dans l'autre, ces deux formes d'occupation de l'espace ont une dimension éphémère et une dimension durable qui se complètent autant qu'elles semblent contradictoires.

AU BORD DES VILLES ET DES AXES

Tout lieu ayant pour vocation de concentrer les camions avant leur embarquement sur les ferries pour la Grande Bretagne est propice à l'établissement d'un campement de fortune à proximité. C'est ce qui explique l'apparition régulière ou permanente d'abris près des parkings et aires des autoroutes qui mènent à Calais et Dunkerque, dés avant Lille, jusqu'à quatre-vingt kilomètres du littoral : Angres, Steenvoorde, Norrent-Fontes, Saint-Omer, Teteghem, Grande Synthe et auparavant aussi Steenwerck, Nortkerque, Saint Georges-sur-l'Aa, Oye-Plage, etc. Tous ces lieux, hors des villes, ont donc cette particularité d'abriter ou d'avoir abrité des cabanes d'exilés, faites de bric et de broc, sorte de micro-bidonvilles construits sur le bord des grands axes et qui ne sont pas conçus pour durer. Ces abris profitent en général des courbes du terrain et des bosquets pour se rendre discrets, sans pour autant chercher à se camoufler totalement à la vue du public. Ils ne sont en effet ni totalement à l'écart des zones d'activité ou d'habitation, ni totalement cachés : ils sont au plus proche des zones de transit et trouve leur place dans ce que Michel Agier appelle les "*interstices de nos villes*", les "*bords du monde*"[33]. Il n'y a en vérité rien de plus faux que d'affirmer qu'ils sont clandestins ou "invisibles", tant leur présence hors et dans les villes est connue de chacun. Ils est plus juste les concernant de parler d'"omniprésence discrète" que d'absence : ils marchent, seuls ou en groupes, le long des routes et dans les rues des villes, viennent s'approvisionner dans les magasins, empruntent les transports en commun, se reposent sur les bancs publics, comme n'importe quelle autre personne. Simplement leur existence, illégale, est

32 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.
33 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.

soumise à d'autres règles. Perpétuellement aux aguets des forces de police, ils adoptent un autre rythme que le notre et n'ont pas le temps de tisser des liens avec des personnes non migrantes. Relégués à l'état de marginaux, ils doivent s'accommoder de cette situation. "*Chaque déplacé, chaque réfugié porte en soi l'expérience d'un être indésirable, sans place. Expérience vécue dés l'acte originel de la persécution violente, puis au fil des épreuves et des complications de l'exode […]*"[34] Ils trouvent ainsi leur place dans les espaces vierges et impropres qui n'intéressent pas l'urbanisation, sur les contreforts de nos villes, dans les bois et fossés, là où l'échange social et politique n'a pas sa place, dans ce que Hannah Arendt a choisi d'appeler le "*désert*". Ce désert s'oppose au "monde", qui se situe lui-même à la conjonction des flux : routes, voies maritimes ou aériennes. Les exilés quant à eux, s'installent à la périphérie de ces flux qu'ils espèrent emprunter dés qu'une faille dans leur système de contrôle leur permettra de le faire. Il est extrêmement intéressant d'analyser le terme choisi par les exilés eux-mêmes pour qualifier ces espaces de relégation dans lesquels ils sont contraints de s'installer : *jungle*. Provenant du mot sanskrit "*jangada*", le terme *jangal* "*se retrouve dans beaucoup de langues du sous-continent indien, se réfèrant aux espaces naturels sauvages et désignant tout espace de terre sauvage, non cultivée ou mise en valeur, aussi bien les forêts que les espaces désertiques"*[35]. Il ne désigne ni un écosystème, ni un lieu en particulier, mais davantage un concept : la "*jungle"* ne désigne donc pas une forêt en particulier, mais l'ensemble de ces espaces vus comme un tout, comme lorsqu'on dit "*la ville"* pour désigner l'espace urbain. Connu des européens sous l'orthographe *jungle*, il évoque pour nous un espace dense et inaccessible, infesté d'animaux mystérieux et lieu de tous les dangers. A la fois inconnue et invivable, la *jungle* possède dans la symbolique occidentale une connotation péjorative qui ne manque pas de resurgir lorsqu'elle devient un refuge pour des personnes dans l'illégalité. Pour autant, dans l'imaginaire des exilés ainsi que dans les faits, la *jungle* n'est rien d'autre qu'un espace naturel, qui provisoirement leur sert d'asile face à la surveillance policière. Dans la suite de l'étude, nous continuerons d'employer le terme *jungle* pour désigner dans leur globalité les zones d'installation temporaires en marge de la ville et dans des espaces en friche.

C'est à la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte, fin 2002, qu'est née

34 idem
35 Encyclopédie universelle

la jungle. Cette "*extension du désert*" s'est accomplie dés lors qu'aucun organisme officiel n'était plus chargé de gérer l'afflux d'exilés vers le Pas-de-Calais et que les autorités se sont opposées catégoriquement à l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour ces populations en transit, espérant ainsi mettre un terme à leur présence dans la région. Ce désengagement dans la gestion des flux migratoires entre la France et la Grande Bretagne, a contraint les exilés de trouver d'autres moyens de séjourner sur le littoral, se retrouvant subitement exclu d'une forme de protection subsidiaire qui leur octroyait le droit à un refuge provisoire. La théorie de l'appel d'air, qui considère l'apport d'infrastructures d'aide aux exilés comme une incitation à l'immigration, a beaucoup joué en défaveur du centre et a contribué nettement à sa fermeture définitive, puis à sa destruction. Cette théorie s'ancre largement dans l'ignorance que nous avons des phénomènes migratoires, car elle présuppose la connaissance des étapes de la migration a priori, depuis les pays d'origine : en partant de l'idée que de telles infrastructures attirent les exilés, on sous-entend que les populations dans les pays de départ ont connaissance de leur existence. Pour exemple, il est difficilement imaginable que le centre de Sangatte ait pu être un objectif en soi de la part des candidats à l'immigration en Afghanistan ou en Érythrée, voire même dans les premières étapes de la migration en Europe, et que son existence même ait pu être connue là-bas. Pourtant, cet argument de l'appel d'air joue un rôle important dans nombre de décisions prises par les autorités, car elle empêche depuis plusieurs années l'émergence de projets pour la construction d'un nouveau centre d'accueil et de toute infrastructure, même provisoire, d'aide aux exilés. Dés lors, accusés de profiter indument de l'aide qui leur est proposée en continuant d'affluer vers le littoral, les exilés se voient dépossédés de leur droit à la sécurité et incités à s'installer en marge des villes, aux bords des axes routiers et dans les bois, dans les immeubles abandonnés ou les hangars d'entreprises vides. Si dans un premier temps la majorité des exilés n'a investi que le cœur de la ville ou le port de Calais, s'abritant sous les ponts, dans d'anciennes écluses ou dans des carcasses de bateaux, les autorités ont très vite poussé les exilés loin des centres où leur présence "posait trop de problèmes". C'est à ce moment que la zone industrielle des Dunes située au Nord-Est de la ville et les bois en dehors de Calais sont devenus des refuges pour les exilés. Les bois permettent à ces derniers d'établir des constructions en profitant de la protection qu'offrent les branchages et de la difficulté d'accès direct à leurs abris par les

véhicules de police. Le bois, qui de tous temps a constitué un espace de protection pour les « hors-la-loi » et les personnes « en cavale », retrouve ainsi sa fonction de refuge pour ces "illégaux" qu'une trop grande visibilité met en danger. Les premiers à s'approprier les zones boisées sont les afghans et pakistanais, suivis des irakiens, qui trouvent dans la zone industrielle des Dunes suffisamment d'espace pour s'établir collectivement. Successivement et au fur et à mesure des démantèlements par les autorités, diverses zones boisées à proximité de la zone industrielle ont été investies. Jusqu'à leur démantèlement, c'est dans le Bois Dubrule que les cabanes sont les plus nombreuses. C'est d'ailleurs à ce moment que les personnes extérieures commencent à utiliser le terme employé par les exilés pour désigner leurs lieux de résidence temporaire, le bois Dubrule étant ainsi surnommé la "*jungle* des pauvres". A partir de là, c'est presque exclusivement la jungle, dont les limites sont définies par les limites extérieures de nos espaces de vie, qui a servi de refuge aux exilés présents dans le Nord Pas-de-Calais en attendant leur passage vers l'Angleterre.

POURQUOI L'ANGLETERRE ?

Si le Pas-de-Calais constitue une importante zone de passage, c'est avant tout parce que son littoral est le plus proche du littoral britannique et qu'on y trouve deux des principaux ports d'embarquement pour l'Angleterre : Dunkerque et Calais. Les exilés qui s'y trouvent sont en effet tous en transit vers cette destination. La question qui nous intéresse et qui est sans doute l'une des plus fréquemment posée est : "*Pourquoi l'Angleterre ?*" Le plus réaliste, et c'est ce qui ressort des enquêtes menées à cette ultime étape que constitue le littoral français, c'est de dire que les exilés ont été irrémédiablement poussés jusqu'à ce but une fois entrés sur le territoire européen. Smaïn Laacher estime ainsi que "*le mouvement qui caractérise ces émigrants est la fuite (comme forme élémentaire de la volonté de rester en vie) : ils fuient leur pays, puis ils fuient les pays qu'ils traversent*"[36]. S'ils sont amenés à quitter les premiers pays de l'espace Schengen dans lesquels ils sont arrivés, c'est en raison des mauvaises conditions d'accueil qu'ils ont pu y expérimenter et qui les poussent à tenter leur chance plus loin. Smaïn Laacher établit ainsi une "*hiérarchie de la "générosité" et "des*

36 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

manières de traiter les gens" entre les pays traversés, allant des pays "convenables" aux pays les plus autoritaires, qui sont aussi les pays les plus "sauvages" et les plus "sous-développés", ressemblant en cela à leur société d'origine. La structure de la générosité sociale et politique est la suivante : au bas de l'échelle se situe la Turquie, puis la Grèce, dans un espace moyen : l'Italie, puis la France, et au sommet de la "compréhension politique", de la "générosité sociale" et des libertés trône, seule, la Grande Bretagne."[37] Les récits d'exilés donnent du crédit à cette hiérarchie, mais si je devais rectifier quelque peu l'analyse de Smaïn Laacher, il apparaît souvent que l'Italie tient désormais une meilleure place dans ce classement que la France : les exilés estiment notamment n'avoir pas été trop mal traités par la police italienne, tandis qu'ils dénoncent quotidiennement les agissements de la police française. Cependant, et je rejoins les constats de Smaïn Laacher sur ce propos, il est un fait avéré que la plupart des exilés se retrouvent à Calais après avoir échoué dans leurs tentatives de régularisation (demandes d'asile) effectuées dans les autres pays : Grèce, Italie, Belgique. La Grande Bretagne comme destination finale s'est imposée au cours du transit dans les autres pays du continent européen, avec la volonté pour l'exilé d'épuiser toutes les possibilités et de tenter toujours plus loin en espérant y trouver la place idéale tant souhaitée : "*Il y a un expression qui très souvent revient dans la bouche de quasiment toutes les personnes que nous avons rencontrées : aller jusqu'au bout. (...) Le chemin généralement parcouru est le suivant : Afghanistan – Irak (pour les nationalités les plus importantes), Turquie, Grèce, Italie, France, Angleterre. Au dessus de la Turquie, il y a la Grèce, au dessus de la Grèce il y a l'Italie, au dessus de l'Italie, il y a la France, au dessus de la France, il y a l'Angleterre, et au dessus de l'Angleterre, il n'y a rien. Plus exactement, il n'y a plus rien. Comme par hasard, dans chaque pays traversé et jusqu'à la France, terre de transit, l'accueil est à peu près le même : le refus violent ou "poli" de leur présence (...). Aller jusqu'au bout, c'est tout simplement ne pas rester au bord (du chemin, de la route, de la société qui nous soupçonne de mauvaises intentions, de l'État qui refuse sa reconnaissance...).*"[38] Les récits des humiliations subies au delà même des frontières européennes sont fréquents, redondants, et permettent de comprendre ce qui pousse les exilés chaque fois plus loin. Hedayat, un afghan de 13 ans, raconte l'entrée en Grèce : "O*n doit traverser la mer en*

37 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.
38 Smaïn Laacher, cité dans le Rapport 2008 de la CFDA "La loi des jungles".

canot pneumatique. Parfois nous sommes douze dans le bateau, avec seulement deux rames. Il arrive que les gardes-côtes grecs, quand on est loin du rivage, nous poussent dans l'eau." Mokhtar, 16 ans, qui a fait une partie du voyage avec Hedayat, ajoute : "*Je suis resté cinq mois en Grèce, à Patras. C'était très difficile. Les policiers nous frappaient. Il n'y a aucune chance là-bas*." La Grèce, bien qu'elle soit européenne et bien qu'elle obéisse aux mêmes règles du droit d'asile que les autres pays de l'espace Schengen, présente les plus fortes lacunes en terme de prise en compte des demandes d'asile : ce sont moins de 1,30% des demandes qui aboutissent (contre 26,90% pour toute l'Europe et 16,23% pour la France)[39]. En Italie, la situation est meilleure, mais les nouvelles lois votées par le gouvernement Berlusconi ont aggravé les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Les centres de rétention du Sud de la péninsule, en Sicile et à Lampedusa, sont surpeuplés et permettent désormais le renvoi des exilés vers la Lybie. Dans le rapport de la Coordination Française pour de Droit d'Asile, on peut lire le témoignage d'érythréens rencontrés à Norrent-Fontes en 2008 : "*Depuis qu'ils ont quitté l'Erythrée, ils sont passés par le Soudan, la Lybie, avant de traverser la Méditerranée en bateau. Arrêtés à leur arrivée en Sicile, ils ont été enfermés pendant 4 mois dans le camp de Caltanissetta. Après avoir déposé leur demande d'asile (de façon contrainte, selon leurs dires), ils ont obtenu une protection humanitaire de trois ans en Italie ; mais, au bout de six mois, ils ont décidé de partir vers la France. En Italie, personne n'a voulu les employer alors que leur titre de séjour les autorisait à travailler. Ils n'ont eu accès à aucun hébergement ; en conséquence ils dormaient dans la rue ou squattaient des maisons (jusqu'au moment où les propriétaires les chassaient). Les policiers italiens les ont arrêtés à plusieurs reprises sans tenir compte des documents qu'ils leur présentaient. Durant plusieurs mois, ils ont été victimes de harcèlements quotidiens les poussant à aller de ville en ville à la recherche de conditions de vie décentes qu'ils n'ont jamais trouvées.*"[40] L'Italie accorde davantage l'asile que la Grèce, mais le statut ne donne accès à aucune facilité, ni aucune aide conséquente. Ainsi, nombreux sont ceux qui poursuivent leur exil avec, en poche, des documents italiens en vigueur. C'est le cas de Sulemankhel, un afghan de 23 ans, qui me montre sa carte de séjour italienne et sa carte bancaire, mais qui dit qu'elles ne lui sont d'aucune utilité, qu'il a cherché un travail et un endroit où loger pendant des mois, en vain. C'est ainsi

39 Statistiques *Eurostat* pour 2008
40 Rapport 2008 de la Commission Française du Droit d'Asile, la "Loi des jungles".

que, d'échecs en refus, les exilés se retrouvent à transiter par la France pour se rendre en Angleterre, le plus souvent désillusionnés par les pays qu'ils ont traversé, au point qu'ils ne retentent pas la demande d'asile en France, conscients que leurs précédentes demandes constituent un objet de refus. C'est l'expérience de l'errance, ainsi que les conseils donnés par les passeurs ou les amis au cours du trajet, qui contribuent à construire l'objectif final, à savoir l'Angleterre. Quand on leur pose la question, seuls 57,7% des exilés disent avoir eu l'Angleterre comme objectif dés leur départ, tandis que 53,5% n'avaient qu'une vague connaissance, voire aucune connaissance de leur pays de destination[41]. Si près de la moitié des personnes interrogées avait choisi l'Angleterre, la grande majorité n'est pas en mesure d'en expliquer la raison ni ses motivations, car dans les faits, le "mythe" britannique se construit en cours de route : "*En fait les connaissances concrètes, disponibles et surtout utiles sur les pays de transit et/ou de destination finale, qui fondent les certitudes personnelles, parviennent par deux canaux : le premier canal repose sur un double réseau, celui, relativement important, des "passeurs" et celui, relativement restreint, des amis ; le second canal, beaucoup moins important en qualité et en quantité, c'est l'expérience acquise pendant le voyage.*" Sur le littoral, et notamment dans la jungle, l'individu s'informe au contact de sa communauté et c'est à ce moment précis que la somme des croyances personnelles accumulées au cours des premières étapes de l'exil renforce un imaginaire collectif qui s'est construit fébrilement depuis Patras ou Paris gare de l'Est, à la fois rassurant et générateur d'espoir : arrivés devant l'ultime frontière, les exilés ne peuvent qu'espérer mieux que ce qu'ils ont expérimenté en Grèce ou en Italie, et même en France, et se construisent collectivement cette foi en l'Eldorado qui leur permettra de franchir les derniers obstacles. Ces compagnons d'infortune, qui ont traversé le plus souvent les mêmes épreuves, se retrouvent réunis en un même endroit pour échanger leurs expériences, partager une certaine "expertise de la migration" et surmonter collectivement les dernières difficultés : à cette étape décisive, chacun se conforte dans ses choix ou vient chercher auprès des autres les conseils et paroles réconfortantes, le soutien moral et matériel qui font défaut.

Qu'elle soit qualifiée de "Mythe", d'"Eldorado" ou de "pays des libertés", il est difficile à dire si l'Angleterre est meilleure ou pire qu'un autre pays européen en terme

41 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

d'accueil des populations exilées (29,9% des demandes d'asile y reçoivent une réponse positive)[42]. Cependant, il est un certain nombre de facteurs qui, véridiques ou inventés, véhiculés par les passeurs, les amis, les proches ou les médias, contribuent à faire de l'Angleterre un objectif pour des milliers de personnes en exil. L'un des plus crédible est sans doute l'argument de la langue. 80% des exilés ayant accompli entre 12 et 20 années d'études (de l'enseignement secondaire à Bac+7)[43], il est tout a fait compréhensible qu'une partie non négligeable, mais difficilement quantifiable d'entre eux ait une connaissance au moins approximative de l'anglais, sans compter que beaucoup sont issus de pays faisant anciennement partie du Commonwealth. J'en veux pour preuve que dans mes entretiens avec les exilés, je n'ai quasiment jamais eu à souffrir d'une impossibilité de communiquer, chaque groupe de plus de trois personnes comprenant au minimum une personne sachant parler l'anglais. L'anglais, langue universelle, est donc un élément structurant du projet de migration, tant il rendra plus aisée la recherche d'un emploi, d'un logement et la communication en général dans le pays d'arrivée, ce que n'ignore pas l'exilé en route pour l'Angleterre. Le second argument est celui des liens personnels : très nombreux sont les exilés qui disent avoir en Angleterre des proches, amis ou membres de leurs famille, qui les attendent. S'ils ne sont pas les premiers de leur ville ou de leur famille à avoir effectué l'aventure migratoire, il est fréquent que des proches aient suivi avant eux le même parcours, ayant fait partie des précédentes générations d'exilés. Certains ont même séjourné auparavant en Angleterre avant d'être renvoyés dans leur pays d'origine et de retenter leur chance. Il n'est pas rare non plus que ce soient les proches, installés en Angleterre, qui aient participé au financement du voyage. Dans tous les cas, le fait d'avoir un point de chute de l'autre côté de la Manche constitue un élément attractif important. Et si ce ne sont pas les proches, l'éventualité de trouver en Angleterre une communauté nationale, des réseaux constitués d'anciens immigrés de la même nationalité que soi, est également une motivation supplémentaire. Le dernier argument, et c'est sans doute celui qui a le plus de poids à ce moment précis de l'exode, est celui du laxisme en terme de contrôles d'identité : il est de notoriété d'exilé que l'Angleterre est plus libérale en terme de travail clandestin et que rien n'oblige à détenir sur le territoire britannique des papiers d'identité. Cette semi-vérité, qui est ancrée dans l'imaginaire collectif de la plupart des

42 Statistiques *Eurostat* pour 2008

43 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

exilés, constitue un argument-phare pour celui qui s'est vu, ici et là, systématiquement contrôlé et arrêté pour le fait de ne pouvoir justifier de son identité. Il est à l'origine de nombreuses autres croyances qui font de l'Angleterre un pays ouvert en qualité d'asile : bien que de nouvelles dispositions aient été votées depuis 2002 (notamment l'instauration d'une carte d'identité pour les ressortissants étrangers)[44] pour restreindre l'attribution du statut de réfugié et fermer les frontières, l'Angleterre garde sa bonne réputation auprès des candidats à l'immigration. Tout au long de l'itinéraire qui mène, d'étape en étape, au littoral de la Manche, l'exilé complète ainsi sa connaissance des pays traversés et s'enrichit de nouveaux arguments en faveur de son objectif final, mais sans jamais pouvoir affirmer avec certitude savoir ce qu'il y trouvera.

EN QUETE D'UN ENDROIT "*SAFE"*

En définitive, et cela pour nuancer ce qui a été dit précédemment, on apprend au contact des exilés que, si à ce point précis du voyage, l'Angleterre constitue l'étape suivante, elle n'a souvent pas constitué un but en soi. "*Pour eux, (...) c'est en marchant que se construit le chemin. Pour eux, (...) les déplacements et la destination sont gouvernés par d'autres (famille, "passeurs" et communauté d'origine).*" En contact régulier avec ceux, parents ou passeurs, qui leur indiquent la route à suivre et font tout pour les inciter à "*aller jusqu'au bout*", les exilés suivent l'itinéraire qu'on dessine pour eux, mais lorsqu'on leur pose la question de leur motivation personnelle, ce qui les intéresse avant tout c'est de trouver "*a safe place*", en Angleterre ou n'importe où en Europe. Les exilés rencontrés par Smaïn Laacher en 2002 expriment ainsi leurs buts et incertitudes : "*Moi, je veux aller là où il y a la sécurité, la vie décente, le travail, et là où je pourrai faire venir ma famille. Le pays d'accueil pour moi, c'est là où je pourrai avoir des papiers et du travail (Homme, afghan, 22 ans, étudiant)*" ; "*On dit beaucoup de choses sur l'Angleterre, mais on ne sait pas trop si c'est vrai. Les passeurs, c'est un commerce normal. Moi je veux aller où je pourrai mener une vie normale (Homme, afghan, 25 ans, commerçant).*" ; "*A Paris, les passeurs m'ont dit qu'il existait Sangatte. Je n'ai pas de projet ; je reste là où on m'accueille (Homme, afghan, 22 ans, étudiant)*" ; "*L'Europe, c'est la sécurité ; l'Angleterre, on dit que c'est bien, mais ce*

44 Site internet du UK Border Agency : www.bia.homeoffice.gov.uk

n'est pas une nécessité. En France ou ailleurs (Homme, afghan, 21 ans, étudiant)."[45] Des afghans, rencontrés le 30 mai 2009 à Calais, me font également part de leurs objectifs : Jawad, âgé de 16 ans et demi, m'explique dans un bon anglais qu'il veut aller en Angleterre "*because it's good*", mais c'est seulement après l'Italie qu'il a décidé de passer la Manche. Cependant, hésitant quant à ses véritables buts, il me demande s'il doit accepter le placement en famille d'accueil qu'on lui a proposé en France. Il est depuis 4 mois en France, après être parti d'Afghanistan il y a 9 mois. Zahid, 29 ans, qui s'exprime lui aussi dans un bon anglais, veut aller en Angleterre parce qu'il a de la famille et des proches à Londres. Il est à Calais depuis moins d'une semaine, après avoir quitté l'Afghanistan il y a 4 mois. Zabihullah, 19 ans, s'exprimant également dans un bon anglais, tente aussi de passer en Angleterre, mais il préfèrerait rester en France, car il a des amis régularisés à Paris. Un dernier, plus âgé et qui n'a pas donné son nom, semble très lucide : il a donné ses empreintes digitale en Grèce et pense qu'en Angleterre ce n'est pas mieux qu'ailleurs. Il demande ce qu'il peut faire, sans attendre de réponse. La désillusion est presque unanime : après avoir essuyé des échecs successifs dans chaque pays traversé, les exilés conservent leurs dernières illusions pour l'Angleterre, mais n'excluent pas l'éventualité d'obtenir ailleurs l'asile tant recherché si l'on venait à le leur accorder. Le choix de l'Angleterre n'a rien d'exclusif, il n'est qu'un choix par défaut. Et pour certains, plus aisés, l'Angleterre ne constitue qu'une étape supplémentaire : Aram, journaliste kurde rencontré à Lille, s'était fixé pour objectif de prendre l'Angleterre comme un tremplin vers les Etats-Unis. Il est désormais coincé à Cardiff en Angleterre depuis plus de six mois. Plus qu'un exode, le voyage de ces exilés apparait comme une interminable errance, d'autant plus qu'une fois parvenus à la fin de leur parcours, rien ne les protège d'une expulsion vers leur pays d'origine. L'exemple de Alijan, afghan turkmène né en 1978 et rencontré par la Coordination Française du Droit d'Asile en juin 2008, est à ce titre, extrêmement évocateur : "*Alijan a quitté l'Afghanistan pour la première fois en 2001 ; il a traversé l'Iran et la Turquie, puis a pris le bateau pour rejoindre la Grèce. Il a ensuite transité par l'Italie et la France avant d'arriver en Angleterre au début de l'année 2002. L'instruction de sa demande d'asile a pris 2 ans et s'est soldée par un rejet. Il s'est alors envolé pour Oslo où il a tenté de déposer une seconde demande d'asile ; les autorités norvégiennes on refusé sa*

45 *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

demande et l'ont renvoyé vers l'Angleterre d'où il est expulsé en mai 2004 vers l'Afghanistan. Après quelques mois passés à Kaboul et refusant de se rendre dans sa région natale jugée trop dangereuse, il est reparti en Iran où il est resté 2 ans avant d'être renvoyé vers l'Afghanistan, à Herat. Après 2 ou 3 mois en Afghanistan, il est reparti vers l'Europe en empruntant une autre route ; il a traversé le Tadjikistan, transité par Moscou et l'Ukraine pour entrer dans l'Union européenne par la Slovaquie. Il y est arrêté et placé 40 jours dans le camp de Kapchiko ; à sa sortie, il a sollicité l'asile et obtenu une autorisation de séjour de 3 mois, renouvelable. Il est resté 9 mois en Slovaquie ; en raison des conditions assez difficiles du centre et de l'absence de réponse à sa demande, il a poursuivi son périple vers l'Italie où il a passé 2 ½ mois dans le camp de Crotone. Il a demandé à nouveau l'asile, mais les autorités italiennes ont sollicité sa réadmission vers la Slovaquie. Il s'est échappé alors du camp de Crotone et a filé vers Rome avant de rejoindre Calais"[46].

46 Rapport 2008 de la Commission Française du Droit d'Asile, la "Loi des jungles".

Chapitre 5

Chronologie :
Six années de « transition »

Dans un contexte de répression accrue, et alors que l'histoire tend à faire l'objet de récupérations idéologiques ou à être tout bonnement niée, il est important de rétablir la chronologie des faits concernant la situation des exilés sur le littoral depuis la fermeture du centre de Sangatte. C'est pourquoi, à partir des archives de la presse régionale, j'ai tenté de faire un historique aussi complet que possible des événements qui ont fait l'histoire migratoire locale récente. Si tous les événements n'y sont pas mentionnés, c'est davantage en raison des lacunes présentées par le corpus d'archives que j'avais en ma possession que d'une volonté de cacher une partie des faits.

QUOTIDIEN DES EXILES ET NOUVELLES MESURES

Le **5 novembre 2002**, le centre d'accueil de Sangatte n'accueille plus d'exilés et ferme ses portes le **30 décembre** suivant. 63000 personnes y sont passés depuis trois ans. En **novembre 2003**, le Secours Catholique interrompt la distribution des repas chauds le midi, la direction national de l'association estimant que la situation des

migrants ne peut plus être considérée comme une situation d'urgence. Elle continue cependant d'assurer les douches.[47] En **décembre 2003**, une salle d'audience délocalisée du Tribunal de Boulogne ouvre dans l'enceinte du centre de rétention de Coquelles, soulevant les protestations des associations.[48] Le Secours Catholique ouvre un local et met des douches à disposition des exilés au 170 rue Anatole-France, soulevant des protestations de la part des voisins qui se plaignent de ne pas avoir été consultés.[49] Le **14 novembre 2004**, C'Sur ouvre aux exilés les portes de la salle paroissiale Notre-Dame pour s'abriter la nuit contre le froid.[50] Début **juin 2005**, Médecin du Monde ouvre une mission à Calais, mobilisant trois infirmières et deux médecins bénévoles auprès des exilés.[51] Le **5 avril 2006**, la commission nationale de déontologie de la sécurité, saisie par la sénatrice du Nord Marie-Christine Blandin après l'interpellation musclée de Mickaël Dauvergne, Vincent et Joëlle Lenoir, bénévoles du C'Sur, rend ses conclusions et épingle les CRS en demandant des sanctions disciplinaires à l'égard de membres de la CRS 12.[52] Le **1er juin 2006**, Nicolas Sarkozy annonce vouloir proposer à tous les exilés du Calaisis une aide au retour à hauteur de 2000 euros pour un célibataire, 1500 euros pour un couple et 1000 euros supplémentaire par enfant.[53] Le **24 janvier 2007**, le C'Sur ouvre les portes de l'ancienne église provisoire de Calais, située rue de Croix, pour permettre aux exilés de s'abriter du froid.[54] Le **22 février 2007**, la municipalité de Calais et les associations ont conclu un accord de principe sur la construction prochaine d'un centre d'accueil pour les exilés, rue des Garennes.[55] Le **17 avril 2007**, les ministres français et anglais de l'Intérieur, François Baroin et John Reid, se sont opposés au projet de centre d'accueil dans la zone des Dunes de Calais, estimant que cela provoquerait un appel d'air, un « Sangatte bis ».[56] Le **10 octobre 2007**, la Chambre de Commerce et d'Industrie lance un appel public à la concurrence pour la construction de nouveaux locaux de rétention dans le port de Calais.[57] Le **20 novembre 2007**, l'aire d'autoroute de

47 *Le Secours catholique ne distribue plus de repas*, Voix du Nord du 03/11/03.
48 *Débat autour de la nouvelle salle d'audience du tribunal*, Nord Littoral du 05/12/03.
49 *Une maison des migrants à Calais*, Voix du Nord du 10/08/04.
50 *Les réfugiés ont momentanément retrouvé un toit*, Voix du Nord du 16/11/04.
51 *« Médecin du Monde » établit une mission à Calais*, Voix du Nord du 04/06/05.
52 *Des CRS épinglés pour manquement à la déontologie*, Voix du Nord du 19/05/06.
53 *Nicolas Sarkozy revoie sa copie en faveur des migrants du Calaisis*, Nord Littoral du 02/06/06.
54 *L'ancienne église provisoire ouvre ses portes aux migrants*, Nord Littoral du 27/01/07.
55 *Un centre d'accueil pour migrants pourait être implanté rue des Garennes*, Nord Littoral du 25/02/07.
56 *François Baroin et son homologue anglais « opposés à tout type de centre à Calais »*, Nord Littoral du 18/04/07.
57 *La CCI construira un centre de rétention*, Nord Littoral du 10/10/07.

Saint-Georges-sur-l'Aa est fermée en raison d'un fort afflux d'exilés.[58] Le **27 novembre 2007**, l'implantation d'un centre d'accueil zone des Dunes, dont les travaux ont commencé sans permis de construire, est annulée par le sous-préfet.[59] Le **3 décembre 2007**, c'est au tour de l'aire d'autoroute de Nortkerque d'être fermée après l'arrestation de trois passeurs opérant à cet endroit et jugés à Saint Omer (six mois de prison ferme pour l'un, sept et six ans de prison pour les deux autres).[60] Le **21 décembre 2007**, alors que le plan grand froid ne suffit pas à accueillir tous les exilés, 150 d'entre eux sont logés dans la maison paroissiale rue de Croy, puis 240 dans le local de la BCMO rue de Moscou.[61] Le **1er mars 2008**, le maire de Calais Jacky Hénin choisit d'installer le futur centre d'accueil pour les exilés au bout de la rue Rostand, près de la zone Marcel Doré.[62] Le **3 juin 2008**, lors de sa rencontre avec les associations, la nouvelle maire de Calais Natacha Bouchart (UMP) s'est opposée à la création d'un point d'accueil de jour, mais annonce la création d'un conseil des migrants, provoquant la montée au créneau du C'Sur et du Secours Catholique qui n'acceptent pas de se voir accuser de créer un « appel d'air ».[63] Le **12 septembre 2008**, Salam fait installer des WC de chantier pour un mois près de la Cabina pour les exilés : « *Nous réclamons des toilettes depuis six ans* » (Jean-Claude Lenoir).[64]

LES DRAMES ET FAITS DIVERS VIOLENTS

Le **30 mai 2003**, un jeune afghan tombe dans l'eau du Bassin de la Batellerie. Sauvé, il est transporté à l'hôpital.[65] Le **19 juin 2003**, trois hommes (Sébastien Pereira, Sébastien Lignier et Bernard Saint-Georges) qui avaient entrepris le 29 avril 2002 une « chasse au Kosovar » et avaient tiré sur deux irakiens en plein centre de Calais, les blessant à la cheville et au dos, avant d'engager une course poursuite avec la police, ont été condamnés à quatre ans de prison ferme.[66] Le **1er septembre 2003** à 2h du matin, une quinzaine de kurdes ont attaqué une quarantaine de soudanais (qui avaient refusé de

58 *L'aire de Saint-Georges-sur-l'Aa fermée à cause d'un afflux de migrants,* Nord Littoral du 21/11/07.
59 *Le maire de Calais hors-la-loi,* Nord Littoral du 25/11/07.
60 *Trafic de clandestins : l'aire de Nortkerque fermée*, Voix du Nord du 04/12/07.
61 *400 duvets fournis par la région,* Nord Littoral du 22/12/07.
62 *Le terrain du centre d'accueil pour les migrants,* Nord Littoral du 02/03/08.
63 *Pas de point d'accueil de jour, mais la création du conseil en septembre,* Voix du Nord du 04/06/08.
64 *Salam installe des WC pour les migrants,* Nord Littoral du 13/09/08.
65 *Un afghan tombe à l'eau*, Nord Littoral du 01/06/03.
66 *Ils étaient partis à la « chasse aux Kosovar »*, Voix du Nord du 20/06/03.

payer 300 à 400 euros aux passeurs kurdes) à coups de batte de base-ball, de bâtons et de gaz lacrymogène dans le hangar de la Socarenam quai de la Moselle. La rixe qui s'en est suivie a fait onze blessés qui ont été hospitalisés à l'hôpital de Calais.[67] Le sous-préfet Michel Heuzé répond : « *Nous allons augmenter le quadrillage du terrain, notamment pour faciliter le travail du collectif Csur, qui continue à nourrir les réfugiés. La vis va être resserrée. Tout comportement dévié sera puni.* »[68] Le **12 septembre 2004**, deux exilés iraniens sont agressés au couteau par trois irakiens et un autre est retrouvé en état d'hypothermie dans l'eau du port.[69] Le **29 octobre 2004**, un règlement de compte entre somaliens et kurdes se solde par la mort de Mohamed Al Mahi (somalien), tué à coup de couteau. L'objet de l'affrontement était le refus pour les somaliens d'accepter le racket imposé par les kurdes.[70] Le **26 octobre 2004**, un exilé irakien meurt renversé par un poids lourd sur l'A16 à hauteur de Marck en tentant de traverser la route avec trois de ses compagnons.[71] Le **18 septembre 2005**, un afghan est découvert gravement blessé sous une remorque d'un poids lourd, écrasé par l'attelage du camion.[72] Le **14 août 2005**, trois passeurs soudanais ont été interpellés au moment de la distribution pour avoir passé à tabac deux soudanais qui refusaient de payer les sommes exigées (1000 euros) pour le passage.[73] Le **9 octobre 2005**, un couple de sourds muets est agressé par deux exilés d'origine africaine et la femme violée à Oye Plage. L'un des auteurs présumés de l'agression est arrêté le mercredi suivant (il sera disculpé en avril 2006).[74] Le **20 octobre 2005** à 22h30, un irakien de 21 ans est blessé par balle au thorax dans la zone des Dunes.[75] Le **5 novembre 2005** vers 14h, un exilé afghan qui a tenté de se cacher sous un bus anglais est écrasé par celui-ci et grièvement blessé. Les policiers venus sur place sont pris à partis par les autres exilés qui pensent qu'ils sont à l'origine de l'accident et leur lancent des pierres. Ils sont ramenés au calme par les bénévoles du C'Sur.[76] Le **23 décembre 2005** à 4h, le corps écrasé d'un irakien est retrouvé sur l'aire de repos de Ghyvelde sur l'A16, vraissemblablement passé sous les roues du camion où il tentait de

67 *Nouvelles violences entre kurdes et soudanais*, Nord Littoral du 02/09/03.
68 *« L'Etat va resserer les boulons »*, Voix du Nord du 05/09/03.
69 *Faits divers*, Nord Littoral du 14/09/04.
70 *Un somalien assassiné à l'arme blanche lors d'une rixe*, Nord Littoral du 31/10/04.
71 *Fauché en traversant l'A16*, Nord Littoral du 29/10/04.
72 *Un afghan écrasé par l'attelage d'un camion*, Nord Littoral du 19/09/05.
73 *Deux soudanais tabassés par des passeurs*, Nord Littoral du 18/08/05.
74 *Deux migrants suspectés d'une sordide agression sexuelle*, Voix du Nord du 14/10/05.
75 *Un clandestin grièvement blessé dans la zone des Dunes*, Voix du Nord du 22/10/05.
76 *Confusion autour d'un accident : l'émeute évitée de justesse*, Nord Littoral du 06/11/05.

se cacher.[77] Le **1er mars 2006**, une rixe oppose les érythréens et somaliens aux afghans, irakiens et pakistanais. Les CRS arrêtent une trentaine d'africains.[78] Le **21 avril 2006,** un chauffeur routier est agressé par des exilés ayant tenté de s'introduire dans son camions.[79] Le **29 avril 2006**, une violente rixe oppose afghans et pakistanais aux irakiens dans le bois Dubrulle et fait 18 blessés (coups de couteau, mâchoires défoncées, traumatisme crânien). Les sapeurs-pompiers déclenchent le plan Novi (nombreuses victimes) et transportent les victimes à l'hôpital.[80] Le **20 juillet 2006**, un afghan est percuté par une voiture sur l'A26, puis transporté dans un état grave à l'hôpital.[81] Le **1er septembre 2006** vers 4h, une rixe entre exilés dans la zone des Dunes fait un mort et sept blessés graves. Un exilé, désigné par les victimes comme l'un des agresseurs, est arrêté le 7 septembre suivant.[82] Dans la nuit du **25 au 26 décembre 2006** vers 3h, une violente rixe entre exilés sur le boulevard du 8 mai fait seize blessés, dont deux blessés graves, hospitalisés à Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint Omer. Deux personnes sont mises en examen pour violences volontaires avec arme et en réunion (jugement rendu le 16 juillet 2008).[83] Le **7 juillet 2007**, Luwam Beyene, érythréenne de 19 ans, meurt renversée sur une bretelle de l'A16. Le conducteur de la voiture, en état d'ébriété, prend la fuite avant de se présenter à la police plus tard. Luwam fuyait la police au moment où elle s'est engagée sur la route.[84] Le **13 août 2007**, deux affrontements entre 100 à 120 exilés afghans et africains dans la zone des Dunes (après minuit) et à la Cabina (vers 14h) font cinq blessés. Des voitures sont abîmées par les jets de pierres et une quinzaine d'exilés sont arrêtés. L'un d'eux, Del Jan Ahmadzai, pakistanais, est condamné à deux mois de prison ferme[85] Le **31 octobre 2007**, un agent de la PAF est tabassé à coups de bâtons par deux passeurs près de la zone Marcel Doré (jugement rendu le 02/10/08).[86] Le **1er novembre 2007**, un érythréen est blessé dans le cou au couteau par un skin faisant partie d'un groupe de cinq personnes. Ce n'est pas la première agression à caractère raciste, une tentative d'agression ayant eu lieu plusieurs mois auparavant au

77 *Un cadavre sur une aire de repos de l'A16,* Nord Littoral du 24/12/05.
78 *Bataille rangée entre migrants*, Nord Littoral du 02/03/06.
79 Brève, Nord Littoral du 22/04/06.
80 *Rixe entre migrants : dix-huit blessé*s, Nord Littoral du 02/05/06.
81 *Un migrant afghan percute une voiture,* Nord Littoral du 20/07/06.
82 *Un décès, deux personnes entre la vie et la mort, sept blessés graves...Et après ?*, Voix du Nord du 02/09/06
83 *Deux auteurs mis en examen et incarcérés,* Nord Littoral du 31/12/06.
84 *Luwam, fauchée sur la route de Calais*, La Vie du 19/07/07.
85 *Cinq blessés dans deux affrontements impliquant une centaine de migrants,* Nord Littoral du 14/08/07.
86 *Un tabassage relance la polémique sur la « politique du chiffre »*, Nord Littoral du 06/11/07.

Virval, puis trois semaines plus tard lorqu'un afghan était roué de coups au bois Dubrulle par des skins.[87] Le **2 novembre 2007**, deux afghans sont gravement blessés dans un accident sur l'A16. Placé dans le coma, l'un d'eux, Hassan, doit se faire amputer la jambe, broyée et développant une septicémie.[88] Dans la nuit du **3 au 4 décembre 2007**, plusieurs exilés sont agressés par des calaisiens à coups de bâtons rue des Quatre-Coins. L'un d'eux, Kesete Sibhat (portrait dans le Nord Littoral du 10/01/08), frappé au visage avec un pied de chaise, perd l'usage d'un oeil. Trois personnes sont arrêtées, tandis que deux ont pris la fuite. Les érythréens les accusent de mener des expéditions punitives, avec chiens, jets de cannettes et de gaz lacrymogène depuis quelques jours[89] L'un des fuyard, Kévin Guilbert, âgé de 17 ans et activement recherché par la police, se tue dans un accident de voiture à Cahors le 11 décembre suivant, alors qu'il tente d'échapper à la police avec deux autres passagers.[90] Le **17 décembre 2007** à 3h30, Ali Briar, kurde irakien, meurt écrasé sur l'A16 alors qu'il fuit une patrouille de CRS.[91] Il faut de longues démarches administratives pour que son corps soit restitué à sa famille, deux mois plus tard.[92] Le **27 mars 2008,** cinq exilés sont violemment passés à tabac par une cinquantaine d'autres exilés dans le local de l'association canine située près du bois Dubrulle. L'un d'eux et grièvement blessé.[93] Le **1er juin 2008,** un rixe entre afghans et africains au moment de la distribution quai Paul Dévôt fait deux blessés, dont un gravement.[94] Dans la nuit du **22 au 23 juillet 2008**, un érythréen d'une vingtaine d'année est tué à l'arme blanche sur l'aire d'autoroute de Saint Hilaire-Cottes. Des exilés installés à proximité sont arrêtés.[95] Le **17 août 2008**, une cinquantaine d'exilés afghans et africains s'affrontent pendant près d'une heures sur la rue Mollien à coups de pierres de ballast.[96] Le **26 août 2008**, une jeune étudiante en journalisme canadienne de 31 ans est violée vers 19h30 alors qu'elle se trouve sur le terrain de foot de l'usine Tioxide. L'agresseur, issu du Moyen-Orient et parlant bien français est recherché par la police, à partir d'un portrait robot dressé par sa victime.[97]

87 *Des migrants victimes d'agressions racistes ?*, Nord Littoral du 06/11/07.
88 *Un migrant très sérieusement blessé sur l'A16*, Voix du Nord du 03/11/07.
89 *Un érythréen grièvement blessé*, Nord Littoral du 05/12/07.
90 *Le drame succède au drame,* Nord Littoral du 15/12/07.
91 Brève, Nord Littoral du 18/12/07.
92 *Grâce à Salam, le corps d'un clandestin mort à Calais rapatrié en Irak,* Nord Littoral du 13/02/08.
93 *Bagarre entre migrants : l'un d'eux grièvement blessé*, Voix du Nord du 28/03/08.
94 *Bagarre générale quai Paul Dévôt, un migrant blessé gravement,* Nord Littoral du 03/06/08.
95 *Un érythréen tué à l'arme blanche sur une aire de l'autoroute A26,* Nord Littoral du 24/07/08.
96 *Des migrants ont transformé la rue Mollien en champ de bataille,* Nord Littoral du 21/08/08.
97 *La jungle, une zone entre fiel et mer,* Nord Littoral du 29/08/08.

LES OPERATIONS DE POLICE ET ARRESTATIONS

Le **22 avril 2003**, quarante exilés irakiens sont arrêtés lors du repas sur le quai Paul Dévôt, le but affiché étant de « cibler un ou plusieurs passeurs » selon le Parquet.[98] Le 29 octobre 2003 entre 7h et 9h, 71 personnes (37 soudanais, 20 irakiens, 8 somaliens, 5 indiens et un angolais) sont arrêtées au hangar de la Socarenam quai de la Moselle, à la demande de son propriétaire, Patrick Brie.[99] Le **14 septembre 2004** à 9h, huit exilés sont évacués des fortifications de la Citadelle Vauban.[100] Le **11 novembre 2004**, Joëlle Lenoir, bénévole du C'Sur, est emmenée en garde à vue suite à une altercation avec des CRS survenue lors d'un contrôle d'identité sur des exilés. C'Sur, dénonçant une atmosphère de répression, organise une manifestation devant le commissariat de Calais.[101] Dans la nuit **du 17 au 18 mai 2005**, une vaste opération de police et de gendarmerie mobilisant 122 gendarmes, agents de la PAF, de la sécurité publique et des CRS sur le secteur de la rue des Garennes, de la zone Marcel Doré et de Transmarck a mené à l'interpellation de neuf irakiens, quatre afghans, un sri lankais et un érythréen (établissant à 5983 le nombre de migrants arrêtés depuis le début de l'année, dont 128 passeurs de 22 nationalités).[102] En **mai 2005** toujours, 108 exilés qui occupaient le hangar de la Socarenam sur le quai de la Moselle sont arrêtés, avant que les services municipaux ne procèdent à un grand nettoyage, jettant toutes les affaires des exilés dans une benne.[103] Le **6 juillet 2005**, 22 exilés (10 somaliens, six afghans, deux soudanais, un iranien, un éthiopien, un yéménite et un burkinabais) sont arrêtés par les CRS sur les quais des hangars Bore et Paul Dévôt face au port, dont quatorze sont placés en garde à vue, les autres étant mineurs ou porteurs d'un auf-conduit.[104] Le **28 septembre 2005**, ce sont à nouveau 22 exilés qui sont arrêtés sur le quai Paul Dévôt, dont 19 sont placés en centre de rétention.[105] En **octobre 2005**, 160 CRS et agents de la PAF interpellent 114 exilés dans la zone Marcel Doré et aux Garennes, dont six irakiens

98 *Un membre de Csur interpellé*, Nord Littoral du 23/04/03.
99 *Le hangar a nouveau vidé*, Nord Littoral du 30/10/03.
100 *Des réfugiés évacués*, Nord Littoral du 15/09/04.
101 *Réfugiés : tensions entre C'Sur et les CRS*, Voix du Nord du 12/11/04.
102 *Déloger les réfugiés, sécuriser les chauffeurs routiers*, Nord Littoral du 19/05/05.
103 *Les réfugiés expulsés du hangar*, Nord Littoral.
104 *Réfugiés : l'éternel recommencement,* Nord Littoral du 07/07/05.
105 *Vingt-deux migrants interpellés hier,* Nord Littoral du 29/09/05.

sont jugés comme passeurs à paris.[106] Le **27 octobre 2005**, profitant de l'absence de nombreux bénévoles partis soutenir Jean-Claude Lenoir et Charles Frammezelle à Douais, les CRS interpellent 140 exilés dans divers endroits de Calais, dont une quarantaine à la Cabina pendant l'heure de la distribution, violant l'accord tacite excluant toute intervention au moment des repas. Le commissaire central Jacques Zanalda prétend ainsi « *rendre les parcs aux calaisiens* »[107] Dans la quinzaine de jours qui suit la venue de Nicolas Sarkozy à Calais, ce sont près de 600 exilés qui sont interpellés, avant d'être remis en liberté.[108] Le **4 décembre 2005**, l'arrestation de 6 passeurs irakiens âgés de 20 à 35 ans à Calais s'ajoute à 53 autres arrestations en Grèce, en Turquie et en Grande Bretagne, contribuant au démantèlement de la plus grosse filières clandestine jamais démantelée, qui aurait permis d'acheminer 4000 exilés vers Calais. L'opération « Pachtou » avait été lancée en octobre 2004 avec le soutien d'Europol et Eurojust.[109] Le **19 décembre 2005** à 19h, 109 exilés sont arrêtés de façon musclée par les CRS sur le quai Paul Dévôt au moment de la distribution du repas.[110] Le **6 avril 2006** à 8h30, 110 exilés sont arrêtés dans le bois Dubrulle par 150 agents de police. Une cinquantaine d'agents municipaux est mobilisée pour détruire et nettoyer les lieux.[111] Le **21 avril 2006**, une soixantaine d'exilés sont délogés d'une zone de stockage de palettes de l'usine Tioxide.[112] Le **23 mai 2006** vers 7h30, une centaine d'exilés est arrêtée sur le quai de la Moselle et dans d'autres squats du Calaisis.[113] Le **9 août 2006,** la cinquantaine d'exilés africains qui occupaient les anciennes portes d'écluses entreposées sur le quai de la Volga sont délogés. Les écluses seront désamiantées et débarrassées par la SMBC.[114] Le **24 octobre 2006,** 68 exilés (somaliens, soudanais, érythréens et éthiopiens) sont délogés du hangar quai de la Moselle, qui est détruit dans la journée. Il s'agissait pour le sous-préfet Patrick Espagnol de régler « *un problème d'hygiène et de santé publique* ».[115] Le **7 février 2007**, des agents de la CRS 3 arrêtent un journaliste de Nord Littoral alors qu'il photographie une arrestation d'exilés, puis le menottent et

106*Clandestins : 114 interpellations*, Nord Littoral.
107*Opération de police à l'heure du repas*, Voix du Nord du 28/10/05.
108*600 interpellations pour rien*, Nord Littoral du 04/11/05.
109*La plus importante filière de passeurs jamais démantelée,* Nord Littoral du 06/12/05.
110*Quinze minutes pour une évacuation record*, Voix du Nord du 20/12/05.
111*Plus de cent réfugiés interpellés au Bois Dubrulle,* Nord Littoral du 07/04/06.
112Brève, Nord Littoral du 22/04/06.
113*Une centaine de clandestins arrêtés dans le Calaisis,* Nord Littoral du 23/05/06.
114*Les migrants mis à la porte de l'ancienne écluse Carnot,* Voix du Nord du 10/08/06.
115*Soixante-huit migrants délogés, le hangar de la Socarenam détruit*, Voix du Nord du 25/10/06.

l'asseoient sur le plancher du fourgon, avant de l'emmener à Coquelle. Il est finalement libéré sur intervention du procureur.[116] Le **14 février 2007**, des opérations dans divers endroits du Calaisis mènent à l'arrestation d'une quarantaine d'exilés.[117] Le **24 juillet 2008**, des exilés sont délogés du domaine universitaire où ils s'étaient intallés aux abords de la salle de sport.[118]

PROCES ET DECISIONS DE JUSTICE

Le **22 avril 2003** Charles Framezelle dit « Moustache », membre du collectif Csur, est arrêté à son domicile où il héberge plusieurs exilés.[119] Le **1er juin 2003**, Jean-Claude Lenoir est à son tour arrêté au domicile et mis en garde à vue, accusé d'aide au séjour d'étranger en situation irrégulière. Placé sous contrôle judiciaire, il lui est interdit de participer aux activités du collectif et de côtoyer les réfugiés.[120] Le procès prévu le 1er juin 2004 de Charles Framezelle, Jean-Claude Lenoir et huit passeurs irakiens est reporté d'un mois, mais de nombreux soutiens ont organisé devant le tribunal de Boulogne un rassemblement.[121] En **septembre 2004** Sabine Lotoi, habitant Calais, écope de trois mois de prison avec sursis pour avoir aidé son amant passeur à transporter dans sa voiture des candidats au passage vers les zones où stationnent les camions.[122] Le **5 octobre 2004**, une dizaine d'exilés interpellés chez diverses personnes les hébergeant à Calais et accusés de faire partie d'un réseau de passeurs, sont condamnés à 20, 27 et 54 mois de prison et interdits de la région pour trois ans.[123] Le **25 novembre 2004**, Jean-Claude Lenoir, Vincent Lenoir et Charles Frammezelle comparaissent devant le tribunal de Boulogne pour outrage, rébellion et diffamation, face au commandant de la PAF Philippe Duporge et au lieutenant de la PAF Mohammed Abba. [124] Le délibéré rendu le **2 décembre 2004** condamne Vincent Lenoir et Charles Frammezelles à 2000€ dont 1500€ avec surcis, Jean-Claude Lenoir à un mois de prison

116*L'un de nos journalistes interpellé et menotté dans l'exercice de ses fonctions*, Nord Littoral du 08/02/07.
117*Quarante migrants interpellés*, Nord Littoral du 14/02/07.
118 *Des migrants délogés par la police à l'université*, Voix du Nord du 25/07/08.
119*Un membre de Csur interpellé*, Nord Littoral du 23/04/03.
120*Deuxième membre mis en examen*, Nord Littoral du 01/06/03.
121*C'Sur : beaucoup de bruit pour rien*, Voix du Nord du 02/06/04.
122*Elle tombe amoureuse d'un passeur, trois mois avec sursis*, Nord Littoral.
123*Des passeurs irakiens condamnés*, Nord Littoral du 07/10/04.
124*Les mot en question*, Nord Littoral du 26/11/04.

avec surcis et 6000€ d'amende (4000€ dont 3000€ avec surcis et 1000€ de dommages et intérêts pour le capitaine Duporge, 2000€ pour le lieutenant Abba et 500€ à chacun pour les frais de justice. Celui-ci accuse le tribunal de vouloir les « *démolir par tous les moyens* » et fait appel du jugement.[125] Le **18 janvier 2005**, Joëlle Lenoir comparait devant le tribunal de Boulogne pour outrage.[126] Le délibéré, rendu le **25 janvier 2005,** la condamne à 500 euros avec sursis et 250 euros de frais de justice. Le **1er février 2005**, un gravelinois et un calaisien sont condamnés à 1500 euros d'amende avec sursis chacun pour avoir aidé des exilés irakiens à Saint-Georges sur l'Aa, tandis que quatre irakiens considérés comme passeurs sont sanctionnés par des peines allant de 12 à 30 mois de prison ferme et une interdiction de séjourner en France pendant trois ou cinq ans.[127] Le **13 juin 2005** se tient la première audience au tribunal de Coquelle, vivement condamnée par Hélène Flautre et les maitres Piquois, Calonne et Lequien : « *Coquelles est un laboratoire qui vise à criminaliser les retenus* ».[128] Le **30 novembre 2005**, Jan Marhevka, un tchèque de 45 ans arrêté le 27 novembre à Coquelles en compagnie de trois personnes en situation irrégulière qu'il aidait à passer en Angleterre, est condamné à 6 mois de prison ferme et interdit dans un certain nombre de départements côtiers pendant 2 ans. Kenneth Onumadu, nigérian de 33 ans, est quant à lui condamné à 3 mois de prison ferme et interdit du territoire français pendant 5 ans pour avoir tenté de faire passer en Angleterre une jeune exilée africaine prise en stop à la gare de Bonn.[129] Le **2 décembre 2005**, la cour d'appel de Douais confirme les sanctions à l'égard de Jean-Claude Lenoir (un mois de prison avec sursis et 6000 euros d'amende) et Charles Frammezelle (2000 euros d'amende, dont 1500 avec sursis).[130] Le **19 janvier 2006**, Patrice Cambraye, douanier de 49 ans accusé d'aide au séjour pour avoir hébergé son ami et l'un de ses camarades, est relaxé.[131] Le **7 avril 2006**, Maile Abde, érythréen de 28 ans accusés d'avoir violé une femme sourde et muette le 9 octobre 2005, est mis hors de cause par la justice et libéré, après six mois de prison.[132] Le **17 novembre 2006**, l'adjoint à l'urbanisme Patrick Allemand refuse le permis de conduire de la nouvelle

125*Lourde peine pour Jean-Claude Lenoir*, Nord Littoral.
126*La misère, le droit et les mots*, Nord Littoral du 19/01/05.
127Brève, Nord Littoral du 01/02/05.
128*Audition « délocalisée » pour des sans papiers*, Le Monde du 15/06/05.
129*Trois personnes dans la voiture ; Trois mois ferme et libre*, Nord Littoral du 01/12/05.
130*Moustache et J.-C. Lenoir condamnés pour outrages,* Nord Littoral du 02/12/05.
131*Le douanier calaisien dispensé de peine*, Voix du Nord du 20/01/06.
132 *Le principal accusé innocenté et remis en liberté hier matin,* Nord Littoral du 08/04/06.

structure d'accueil du Secours Catholique au Virval.[133] Le **21 décembre 2006**, treize personnes comparaissent devant le tribunal de Boulogne pour avoir été impliqué dans un réseau de passeurs, dont trois calaisiennes à qui l'on reproche d'avoir abrité celui désigné comme le chef du réseau et d'avoir retiré de l'argent par Western Union. Les bordereaux retirés, au nombre de 358, représentent une somme de 131 535,59 euros. Le tribunal a prononcé des peines de plus de six mois de prison ferme avec interdiction du territoire français pour des périodes de 3 à 5 ans. Deux des calaisiennes sont dispensées de peine, tandis que la troisième est condamnée à 4 ans de prison, dont 2 avec sursis.[134] Le **26 février 2007,** la cour de justice de la Haye donne raison à la société Eurotunnel qui réclame 50 millions d'euros à la France et l'Angleterre, ayant investi pour 26 millions d'euros dans la sécurité de ses exploitations et enregistrant 19 millions d'euros de pertes liées aux tentatives de passages des exilés.[135] Le **29 mars 2007**, huit hommes impliqués dans un réseau de passeurs agissant sur l'aire d'autoroute de Nortkerque et dans le bois du Rossignol sont condamnés par le tribunal de Saint Omer : un à 16 mois de prison ferme, six à 4 ans de prison ferme pour Razi Ahmadi et le dernier à 5 ans de prison ferme.[136] Le **17 avril 2007**, Wali Ahmadzai, pakistanais, est placé en détention provisoire pour avoir repoussé un agent de police et l'avoir fait chuter d'un toit, en attente de son jugement le 14 mai.[137] Le **16 juin 2007**, Van Hui Nguyen, vietnamien de 35 ans, comparait pour violence envers un policier, celui-ci prétendant que l'exilé a sorti une lame de cutter au moment de son arrestation. L'accusé prétend de son côté que le cutter dépassait de sa poche, mais que le policier lui a frappé par trois fois la tête sur le fourgon de police. Il est condamné à trois mois de prison ferme et interdit du territoire pour deux ans.[138] Le **28 juin 2007**, deux passeurs allemands sont condamnés à 3 ans et 18 mois de prison ferme pour avoir transporté six exilés vietnamiens dans une boîte de 1,90m sur 2,20m et d'une hauteur de 40cm située sous la banquette d'un van.[139] Le **18 octobre 2007**, Joël Tekabo, erythréen, est relaxé dans une affaire où il était accusé d'avoir agressé une calaisienne dans le parc Richelieu : la peine requise à son encontre

133 *Structure d'accueil pour les réfugiés, au Virval : le permis de construire a été refusé*, Voix du Nord du 18/11/06.
134 *Un réseau de passeurs démantelé*, Nord Littoral du 23/12/06.
135 *C'était à la F. et à l'A. d'investir dans la sureté à Eurotunnel [...]*, Voix du Nord du 27/02/07.
136 *Sept hommes condamnés à de lourdes peines de prison,* Nord Littoral du 30/03/07.
137 *Agression envers un fonctionnaire de police,* Nord Littoral du 18/04/07.
138 *Arrestation mouvementée d'un clandestin*, Nord Littoral du 17/06/07.
139 *A six dans une boîte ventilée grâce à des tuyaux d'arrosage,* Voix du Nord du 04/07/07.

couvre les deux ans de détention provisoire déjà effectués.[140] Le **18 octobre 2007**, quatre calaisiens et un gravelinois comparaissent pour diffamations et injures diffusées via indymedia Lille, dénonçant les « chasses à l'homme », « rafles », bastonnades et les violences gratuites commises par les « fachos », « miliciens » (désignant les CRS). Marie-Noëlle Gues est ainsi condamnée à 1500 euros d'amende dont 500 avec sursis, tandis que les autres sont tous relaxés (25 octobre).[141] Le **22 janvier 2008**, Amansh Haidari est condamné à 20 mois de prison ferme dont 10 avec sursis et intediction du territoire pour 3 ans, après avoir aspergé de gaz et frappé les policiers venus l'interpeller alors qu'il faisait entrer des exilés dans un camion zone Marcel Doré.[142] Le **25 mars 2008**, un jeune parisien est condamné à 8 mois de prison ferme pour avoir tenté de faire passer en Angleterre 14 vietnamiens (dont 7 mineurs) dans des caches aménagées à l'arrière de son van.[143] Le **8 avril 2008**, la société Eurotunnel obtient gain de cause dans son action en justice et reçoit du gouvernement 24 millions d'euros d'indemnisations suite aux intrusions d'exilés sur le site du tunnel.[144] Le **16 avril 2008**, la Cour de Cassation rend un jugement concernant le Tribunal de Coquelles, estimant qu'un jugement ne peut être rendu dans un centre de rétention et que par conséquent, la salle d'audience de Coquelles est illégale. Les associations demandent sa fermeture.[145] Le **20 juin 2008,** Bell Floyd, anglais, est condamné à deux ans de prison ferme et interdit du territoire pendant trois ans pour avoir transporté dans une cache de 9m² à l'arrière de son camion 18 exilés pour l'Angleterre.Dans le même temps, une dizaine de prévenus appartenant à un réseau de passeurs sont condamnés à des peines de six mois à cinq ans de prison ferme.[146] Le **14 juillet 2008**, Kadir Ali, irakien, est condamné à 6 mois de prison ferme pour s'être opposé violemment à son changement de chambre au centre de rétention de Coquelles.[147] Le **16 juillet 2008** quatres exilés, afghans hazara, arrêtés à la suite de la violente rixe de Noël 2006 sont condamnés à 2 ans de prison ferme.[148] Le **2 octobre 2008**, les deux passeurs impliqués dans le tabassage d'un policier de la PAF le

140 *Agression d'une Calaisienne : relaxe*, Nord Littoral du 19/10/07.
141 *Accusés de violences gratuites, les CRS traînent en justice des bénévoles,* Nord Littoral du 19/10/07.
142 *Quatre policiers blessés,* Nord Littoral du 25/01/08.
143 *Quatorze vietnamiens dont 7 mineurs dans un van aménagé,* Nord Littoral du 26/03/08.
144 *Eurotunnel reçoit 24 millions d'euros d'indemnisations,* Nord Littoral du 09/04/08.
145 *Manifestation au tribunal de Coquelles,* Nord Littoral du 04/05/08.
146 *Dix-huit étrangers sur 9m²,* Voix du Nord du 21/06/08.
147 *Un agent de la Paf violenté au CRA,* Nord Littoral du 15/07/08.
148 *Quatre clandestins à la barre après la rixe de Noël 2006,* Nord Littoral du 17/07/08.

30 octobre 2006 sont condamnés à trois ans de prison ferme.[149]

LES MECONTENTEMENTS DES RIVERAINS

En **juin 2003**, les marins-pêcheurs de Calais manifestent leur mécontentement face à l'abbé Boutoille quant à la fermeture de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul pour travaux et son occupation durant l'automne 2002 par les exilés.[150] Ils boycottent la cérémonie de la « Bénédiction de la mer » : « *Ils [les réfugiés] ont chié partout, ils ont flingué nos œuvres d'art, détérioré l'église qui, rappelons-le, est entièrement dédiée aux pêcheurs.* » Le **27 octobre 2006**, une réunion publique houleuse aborde l'ouverture prochaine par le Secours Catholique d'une maison d'accueil pour les exilés route de Saint Omer. Un collectif d'habitants du quartier (Virval) se mobilise contre le projet, faisant signer des pétitions pour s'y opposer : « *On veut pas être emmerdés avec ça ! » ; « Je regrette simplement beaucoup l'arrivée de ces gens ici. Je ne suis pas contre qu'on les aide, mais il faut qu'on respecte la propreté* ».[151] Le **4 novembre 2006**, Jean-Claude Goument, le tenancier du relais routier « *Au pied du phare* » qui se situe à quelques mètres du lieu de distribution du soir (quai Paul Dévôt) se plaint de la désertion de sa clientèle et de la chute de son chiffre d'affaires, mettant en cause les exilés qui font fuir les routiers : *« Le premier camion qui se gare là, il a les bâches percées ! »*.[152] Le **18 décembre 2006**, le trésorier de Salam Pierre Peenaert est auditionné par la gendarmerie pour l'aide qu'il fournit aux exilés dans le bois de Nortkerque, sur une plainte formulée par le propriétaire du terrain qui leur reproche la *« dégradation de la faune et de la flore* ».[153] Le **24 février 2007**, 80 personnes ont manifesté à l'appel de l'association Bien être au Virval pour protester contre le projet du Secours Catholique d'implanter un centre d'accueil dans leur quartier.[154] En **juillet 2007**, les industriels, commerçants et artisans de la zone des Dunes expriment leur désaccord avec le projet d'implantation d'une structure d'accueil pour les exilés dans la zone : « *La nouvelle structure va attirer les migrants comme un aimant. Ils auront tout sous la main ici : les douches, les repas*

149 *Deux passeurs cassent le bras d'un policier de la Paf : trois ans ferme,* Nord Littoral du 03/10/08.
150 *Face à face pêcheurs-Boutoille*, Nord Littoral du 13/06/03.
151 *Le projet d'accueil de migrants déchaîne les passions au Virval*, Nord Littoral du 27/10/06.
152 *« Les routiers ne peuvent plus venir chez moi »*, Nord Littoral du 04/11/06.
153 *« Acharnement contre les bénévoles »*, Nord Littoral du 23/12/06.
154 *Quatre-vingt personnes contre l'installation du Secours Catholique*, Nord Littoral du 25/02/07.

et même les camions. Ils n'auront aucun intérêt à ne pas rester sur place. »[155] Le **9 octobre 2007**, un calaisien habitant à proximité du Bois Dubrulle, se plaint du climat d'insécurité causé par la présence des exilés juste derrière la haie de son jardin : « *Les migrants n'ont qu'à enjamber les haies et ils sont chez moi. Ce n'est pas un climat serein pour mes deux petites filles* ».[156] Le **3 janvier 2008**, les agents de sécurité du snack des Amis de la route situé dans la zone des Dunes, se plaignent d'agressions verbales et physiques, de jets de pierres et de cannettes, de menaces de plus en plus régulières : « *Ils ont menacé des chauffeurs routiers avec des couteaux. Ils étaient entre 10 et 15 vers 2h20. Puis ils sont arrivés à cinquante ! Alors je me suis protégé dans ma voiture, qui a été saccagée. On a rayé ma voiture, abîmé un phare. Qui va payer ?* »[157]

MOBILISATIONS ET ACTIONS POLITIQUES

Le **19 mai 2003**, une quarantaine de bénévoles et militants (Salam, Amnesty International, Comité des Sans Papiers de Lille) se rassemblent à l'aéroport de Lesquin pour s'opposer à l'expulsion en charter de cinq afghans vers Kaboul. Le juge a estimé que ces afghans *« n'encouraient pas en Afghanistan de peines ou de traitements inhumains »*[158] Le **30 octobre 2004**, soixante africains entament une grève de la faim à l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, suite à l'assassinat de l'un d'entre eux vendredi, exigeant la libération de leurs camarades enfermés à Coquelle et l'accès à l'asile.[159] Les forces de l'ordre mettent un terme au siège de l'église après 36 heures de grève de la faim, arrêtant 102 personnes. [160] Le **15 novembre 2004**, 70 exilés manifestent sur la digue face à la capitainerie, pour interpeller le ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin lors de sa rencontre avec son homologue britannique, David Blunket.[161] Le **21 avril 2005**, à la suite d'une manifestation de 200 exilés dans les rues de Calais, un collectif réunissant des membres de C'Sur, du CSP59, de la confédération paysanne et de AC envahissent la mairie et exigent de rencontrer le maire Jacky Hénin pour obtenir des avancées pour les exilés, en déployant une banderole au balcon de la mairie. La mairie porte plainte contre

155 *« Le pire endroit qu'on pouvait choisir »,* Nord Littoral du 04/07/07.
156 *« J'ai des clandestins dans mon jardin »*, Nord Littoral du 10/10/07.
157 *« La situation est de plus en plus grave »*, Nord Littoral du 04/01/08.
158 *Le collectif s'oppose à un charter,* Nord Littoral du 21/05/09.
159 *Grève de la faim à l'Eglise St-Pierre – St-Paul*, Voix du Nord du 02/11/04.
160 *Les clandestins africains emmenés hier*, Nord Littoral du 03/11/04.
161*Le cri étouffé des réfugiés*, Voix du Nord du 16/11/04.

X pour l'agression du concierge qui a été plaqué au sol et ceinturé pour lui prendre les clés.[162] Le **20 juillet 2005**, une cinquantaine d'afghans retenus à Coquelles débutent une grève de la faim pour protester contre leur rétention. Ils sont pour la plupart libérés le lendemain.[163] Le **9 septembre 2005** a lieu la première marche de la solidarité à laquelle participent près de 400 exilés.[164] Le **18 septembre 2005**, 150 personnes participent à une manifestation silencieuse devant la sous-préfecture à l'appel du maire Jacky Hénin, suite à l'agression du couple de sourds muets par deux africains, demandant à ce qu'aucun amalgame ne soit fait et profitant de l'occasion pour demander plus de moyens.[165] Le **5 novembre 2005**, 300 personnes dont une centaine d'exilés participent à une marche organisée pour le troisième anniversaire de la fermeture de Sangatte, mais qui ne se veut pas politique : *« Je répète que cette marche n'est pas revendicative mais que nous voulons simplement dénoncer la précarité actuelle des migrants »* (Jean Claude Lenoir).[166] Le **2 décembre 2005**, entre 250 et 300 exilés participent à la marche mensuelle des migrants organisée par le C'Sur.[167] Le **4 janvier 2006**, une cinquantaine d'exilés participent à une manifestation devant la sous-préfecture, à l'appel de deux pakistanais Akash Mirza (22 ans) et Lakiy Massi (23 ans) mais sans le soutien de associations qui accusent une manipulation de la part d'une dissidente du C'Sur.[168] Le **2 avril 2007**, plus de cent exilés manifestent par deux fois (après-midi et soir) dans les rues de Calais, dénonçant les méthodes musclées et humiliantes des CRS et la fréquence des contrôles.[169] Le **1er mai 2007**, 150 exilés manifestent dans les rues de Calais avec 50 personnes du Comité des Sans Papiers de Lille.[170] Le **19 janvier 2008,** soixante personnes manifestent devant le centre de rétention de Coquelle à l'appel des associations, de la CNT et d'élus.[171] Le **25 mars 2008,** 250 exilés font un sit-in devant le commissariat de Calais pour protester contre les violences policières. Les associations demandent à rencontrer le sous-préfet.[172]

---

162 *Des manifestants occupent la mairie,* Nord Littoral du 22/04/05.
163 *Une cinquantaine d'afghans en grève de la faim au centre de rétention,* Voix du Nord du 21/07/05.
164 *La solidarité ne connaît pas de frontière,* Nord Littoral du 10/09/05.
165 *Réfugiés : du drame à la récupération*, Voix du Nord du 19/10/05.
166 *La solidarité sans revendications,* Nord Littoral du 05/11/05.
167 *Dans le calme malgré la tension*, Nord Littoral du 03/12/05.
168 *Pantalonnade et manipulation*, Nord Littoral du 05/01/06.
169 *« Nous ne voulons plus de violence »*, Nord Littoral du 03/04/07.
170 « *Nous sommes en danger ! »*, Nord Littoral du 02/05/07.
171 *Soixante personnes réunies devant le centre de rétention de Coquelles,* Voix du Nord du 21/01/08.
172 *Sit-in devant le commissariat,* Nord Littoral du 26/03/08.

Conférence de presse Csur 23 mai 2003.

RENCONTRES AVEC DES PERSONNALITES PUBLIQUES

Le **6 mai 2003**, Danielle Mitterand (France Libertés) et José Bové emmènent une délégation à Calais (comportant Gille Lemaire et Hélène Flautre pour les *Verts*, Serge Guichard pour le PCF, Jean Claude Amara pour *Droit Devant*, Smaïn Laacher, Patrick Delouvin pour *Amnesty International*, Jean-Yves Cottin pour le *CSP*, Nathalie Ferré pour le *Gisti*, Dominique Noguères pour la *LDH,* Chris Kutschera...) appelant à la solidarité et à la désobéissance à la loi en matière d'hébergement des exilés.[173] Le **10 novembre 2003**, Jean-Claude Lenoir rencontre pendant 50 minutes le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy au ministère qui s'est montré attentif. A sa sortie, il commente : « *J'ignore ce qu'il fera de notre conversation, mais j'ai beaucoup de respect pour les gens qui sont ouverts et attentifs. C'est la démocratie.* »[174] Le **15 novembre 2004**, Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur, rencontre le ministre de l'Intérieur britannique David Blunket à Calais, annonçant leur décision « *d'accroître le retour des immigrants illégaux reconductibles* » et d'améliorer la collaboration entre les deux pays, notamment pour ce qui est des contrôles juxtaposés dans le port de Calais.[175] Le **3 décembre 2004**, Mgr Gaillot défile au côté des exilés : « *Réprimer les étrangers et ceux qui les aident, c'est se décharger de ses propres responsabilités, c'est faire des boucs émissaires* ».[176] Le **20 février 2005**, une cinquantaine d'exilés rencontre Mgr Jaeger à la sortie de la messe à Bleriot plage pour interpeller l'opinion publique sur leur sort.[177] Le **24 octobre 2005**, Nicolas Sarkozy se déplace à Calais pour annoncer de nouvelles mesures contre l'immigration clandestines, notamment la mise en service prochaine de la borne Eurodac censée répertorier les empreintes digitales des exilés clandestins en Europe. Ordre a été donné qu'aucune banderole ni aucun manifestant ne soit à portée de vue du ministre. 330 policiers et gendarmes ont été mobilisés pour sa protection.[178] Le **11 mai 2006**, le général de police Dler Ako et le lieutenant colonel Ali Salar, originaires du Kurdistan irakien, effectuent une visite de quatre jours auprès de la police aux

173*« Désobéissez et aidez-les ! »* et autres articles de la Voix du Nord des 06 et 07/05/03.
174 *50 minutes avec le ministre*, Nord Littoral du 13/11/03.
175 *De Villepin – Blunket, même combat*, Voix du Nord du 16/11/04.
176 *Mgr Gaillot au soutien de réfugiés*, Voix du Nord du 04/12/04.
177 *L'Eglise tend la main aux réfugiés*, Voix du Nord du 22/02/05.
178 *L'immigration selon Nicolas Sarkozy*, Voix du Nord du 25/10/05.

frontières de Calais et Coquelle.[179] Le **26 mai 2006**, Dominique Strauss-Kahn rend visite aux exilés et aux associations : *« je suis écoeuré »*.[180] Le **12 décembre 2006**, c'est à Dominique Voynet de venir rendre visite aux exilés : « *La liberté de circulation n'est pas la liberté d'installation* ».[181] Le **16 février 2007**, le généticien Albert Jacquard rend visite aux exilés : *« On ne parle pas assez de l'enfer calaisien, car ce qui se pase est terrible* ».[182]Le **12 mars 2007**, José Bové est de retour à Calais pour rencontrer les exilés : « *Les migrants ne sont pas traités de manière humaine* ».[183] Le **21 mars 2007**, Arnaud Montebourg rend visite aux exilés en tant que porte-parole de Ségolène Royal.[184] Le **30 octobre 2007**, l'ambassadeur britannique Peter Westmacott visite les dispositifs de contrôle du port de Calais et d'Eurotunnel.[185]

FAITS DIVERS

Dans la nuit du **24 au 25 juillet 2005**, quatre iraniens sont récupérés en mer par des gendarmes de la brigade nautique alors qu'ils tentent de traverser la Manche sur un bateau gonflable et dérivent vers la Belgique. Deux sont âgés de 17 ans, les autres de 18 et 32 ans.[186] Le 5 avril 2006, le service britannique des prisons publie un rapport qualifiant le centre de rétention de Coquelles de « chenils » : les cellules sont « *totalement inadéquates, et les conditions sanitaires sont insuffisantes pour des personnes qui souvent avaient voyagé jusque-là dans des conditions très difficiles, à l'arrière de camions* ».[187] Le **26 octobre 2006**, l'association Salam engage une polémique à l'encontre du magasin LIDL de la rue Mollien qui interdit l'entrée au groupes de migrants, envisageant de porter plainte auprès de la HALDE. Le directeur se défend de pratiques raciste et affirme ne pas autoriser l'entrée de groupes pour éviter les vols et l'encombrement des caisses.[188] Le **11 janvier 2007**, la présidente de la Belle

179 *« Voir dans quelles conditions les réfugiés en attente vivent... »*, Nord Littoral du 14/05/06.
180 *Dominique Strauss-Kahn a visité hier les squats des migrants*, Voix du Nord du 27/05/06.
181 *« Ne refuser aucune question »*, Nord Littoral du 14/12/06.
182 *«J'ai honte de voir ce que j'ai vu »*, Nord Littoral du 17/02/07.
183 *« Les migrants ne sont pas des criminels »,* Nord Littoral du 13/03/07.
184 *Arnaud Montebourg, porte parole de Ségolène Royal, de passage à Calais,* Voix du Nord du 22/03/07.
185 *L'ambassadeur britannique découvre les installations anticlandestins,* Nord Littoral du 30/10/07.
186 *Des iraniens à la dérive dans une embarcation de fortune*, Nord Littoral du 26/07/05.
187 *Le service britannique des prisons dénonce les centres de Calais*, Nord Littoral du 06/04/06.
188 *L'enseigne LIDL, comme d'autres, refuse l'entrée de groupes dans leurs magasins,* Voix du Nord du 27/10/06.

Etoile Véronique Désenclos décède d'une longue maladie.[189] En **mai 2007**, Isabelle Carré est en tournage à Calais pour le téléfilm « *Maman est folle* », évoquant la rencontre d'une femme avec un exilé kurde.[190] Le **30 octobre 2007**, sept exilés dénoncent leur marquage au feutre effectué par la police. Ils portent sur le dos de la main des chiffres de 1 à 7.[191] Le **2 janvier 2008**, quatre afghans de 18 à 20 ans s'introduisent dans le tunnel sous la Manche et sont arrêtés à 4 kilomètres de l'entrée par des agents de la PAF inspectant le tunnel depuis un train roulant à 30km/h.[192] Eurotunnel reçoit 247 000 euros de dommages et intérêts, les quatre exilés sont condamnés à 4 mois de prison ferme.[193] Le **16 janvier 2008**, la CRS 3 est victime d'une épidémie de Gale contractée auprès des exilés et doit subir une désinfection intégrale de ses agents, locaux et véhicules.[194] En **février 2008**, Vincent Lindon est en tournage à Calais pour le film « Welcome » évoquant la rencontre d'un prof de natation avec un exilé kurde.[195] Le **5 mars 2008**, un rapport de la commission de la chambre des Lords britannique dénonce l'efficacité relative de la lutte contre l'immigration au port de Calais, exigeant de la France plus de sévérité.[196] Le **6 mars 2008**, un exilé tente de traverser la Manche à la rame, avant d'être intercepté par le Centre Régional Opérationnel de Surveillance en Manche.[197] Le **1er avril 2008**, trois exilés sont retrouvés dans une cuve destinée à recevoir de l'acide, avant d'être condamnés à 5 mois de prison (dont deux ferme).[198] Dans la nuit du **13 au 14 mai 2008**, un journaliste anglais de la BBC est arrêté à bord d'un camion de transport de légumes dans lequel il était en reportage avec des exilés. Il repart libre.[199] Le **4 septembre 2008**, la Coordination Française pour le droit d'asile présente un rapport intitulé « *La loi des jungles* » qui dresse un bilan très critique de la situation des exilés sur le littoral, estimant que leurs droits humains sont bafoués.[200]

189 *La présidente de la Belle Etoile n'est plus*, Nord Littoral du 11/01/07.
190 *Isabelle Carré en tournage au cap Blanc-Nez et à Calais*, Nord Littoral du 10/05/07.
191 *Des migrants tatoués au feutre indélébile*, Voix du Nord du 31/10/07.
192 *Quatre migrants dans le tunnel perturbent le trafic,* Nord Littoral du 03/01/08.
193 *Prison pour les clandestins du Tunnel,* Nord Littoral du 05/01/08.
194 *Epidémie de gale chez les CRS*, Nord Littoral du 17/01/08.
195 *« Welcome » à Vincent Lindon pour son premier bain calaisien*, Voix du Nord du 20/02/08.
196 *Un rapport britannique dénonce la perméabilité du port de Calais,* Nord Littoral du 06/03/08.
197 *Un migrant tente de traverser la Manche à la rame,* Nord Littoral du 08/03/08.
198 *Des réfugiés dans une cuve à Tioxide,* Nord Littoral du 02/04/08.
199 *Un journaliste anglais arrêté avec des clandestins*, Nord Littoral du 17/05/08.
200 *Les droits des migrants bafoués,* Nord Littoral du 05/09/08.

II

TOPOGRAPHIE

Chapitre 6

La jungle

Le transit des exilés par le Nord et le Pas-de-Calais est quasi systématiquement mis en relation avec leur mode d'existence : la jungle. La presse et les médias en général ont imposé ce terme pour désigner tous les espaces d'installation précaire des exilés, sans tenir compte des spécificités de lieux et des formes d'abris. Néanmoins, avant d'ouvrir les chapitres suivants sur les autres espaces d'installation, il est de bon aloi de s'intéresser en premier lieu à ce qui constitue le principal mode d'occupation de l'espace utilisé par les exilés. Par "jungle", comme dit précédemment, nous entendons l'ensemble des lieux de campements précaires que les médias ont l'habitude d'appeler "les jungles". Ces campements obéissent à des codes différents, en fonction des lieux qu'ils occupent et des populations qui les occupent. Leur nombre est changeant et dépend en grande partie des flux d'exilés et des interventions policières visant à les éradiquer. Cependant, on les retrouve toujours dans des lieux relativement proches des aires d'autoroutes, espaces de fret, péages et ports, ce qui permet d'établir une liste de lieux qui n'est évidemment pas exhaustive : Angres, Norrent Fontes (Aire de Saint-Hillaire-Cottes et péage de Setques), Saint-Omer (Aire de Wisques), Nortkerque sur l'Autoroute A26, Steenwerck et Steenvoorde sur l'autoroute A25, Ghyvelde, Teteghem,

Grande-Synthe (Zone du Basroch), Saint-George-sur-l'Aa (Ferme Denecker) et Marck (parking Transmarck) sur l'autoroute A16, ou encore Loon Plage et la zone industrielle des Dunes près des ports de Dunkerque et Calais.

Dans tous ces lieux ont existé ou existent encore des campements d'exilés. A la fois différents les uns des autres de par leur situation géographique et identiques par leur structure, ils constituent une multitude de relais sur la route de l'Angleterre et leur existence obéit à la seule nécessité d'épuiser la totalité des moyens de passer de l'autre côté de la Manche. Ainsi, les exilés sont amenés, après avoir erré à travers le monde et l'Europe, à errer également sur le littoral, à la recherche du bon point de passage. Il n'est pas rare qu'on retrouve ailleurs des exilés qu'on a rencontré à Calais, tant leur mobilité est grande. Notons à ce propos que l'exilé est libre de récupérer son argent tant qu'il n'a pas réussi son passage et peut demander les services d'un autre passeur si celui qu'il a choisi ne lui convient pas[201], ce qui peut l'amener à tenter sa chance successivement dans différents lieux et villes du littoral. La jungle se constitue donc comme un large réseau de "lieux d'attente" autour de ces points névralgiques où le passage se négocie selon des modalités fixées par les passeurs. C'est donc en ce lieu que se concentre toute l'attention des rabatteurs chargés de trouver la clientèle des passeurs[202], mais également celle de la police en charge de détecter la présence des membres constituant le réseau. La jungle n'est donc pas un espace placé "hors contrôle", elle est l'endroit stratégique où s'exercent à la fois l'emprise des passeurs et le contrôle des flux migratoires par les autorités. C'est pour cette raison qu'elle fait l'objet d'opérations régulières de police menées en collaboration avec l'Office Central de Répression de l'Immigration irrégulière et de l'Emploi d'Etrangers Sans Titre (OCRIEST), suivies le plus souvent d'un démantèlement des abris de fortune et d'arrestations visant à déceler les éventuels passeurs et répondant à des objectifs chiffrés établis par le ministère de l'immigration : "*La lutte contre les filières clandestines constitue l'une des priorités de la mission qui m'a été confiée par le Président de la République et le Premier ministre. L'objectif qui m'est assigné est de doubler, de 100 à 200, le nombre de filières clandestines démantelées en France."*[203] Elle est également l'un des principaux interfaces entre les exilés et les associations qui leur viennent en

201*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.
202idem
203Intervention d'Eric Besson à l'occasion du démantèlement d'une filière d'immigration clandestine, le 12 mai 2009.

aide. Les organisations humanitaires y viennent en effet régulièrement pour approvisionner les exilés en vivres et vêtements, mais aussi pour apporter des premiers soins ou des petits services. Vivant au gré des intrusions, la jungle est donc à la fois un lieu privé (territoire provisoire des exilés) et public (ouvert et fréquenté).

Dans sa structure, la jungle est relativement identique d'un endroit à l'autre : ce sont des cabanes construites à partir de matériaux de récupération, profitant de bois, de bosquets, de zones de dunes ou de polders pour se dissimuler. Lieu de nombreuses interactions avec des personnes extérieures, "non exilées", la jungle n'a néanmoins pas pour vocation d'être secrète ou clandestine : il s'agit seulement pour les exilés de ne pas trop s'exposer, comme par soucis de ne pas "déranger", de ne pas "s'imposer dans le paysage". C'est un "chez-eux" par défaut, subit, dont ils ne sont généralement pas fiers et dont, au contraire, ils ont honte. Dans les conversations, les exilés font souvent part de leur sentiment de gêne ou de honte qu'on puisse les voir dans ces conditions. Arrivés en ce lieu par la force des choses, ils espèrent en partir le plus vite possible et tout ce qui y sera construit n'aura que pour objectif de rendre cette transition moins pénible. C'est un lieu temporaire, aménagé pour survivre, mais pas pour durer : il doit offrir le minimum vital, en attendant que la chance tourne. La protection contre les intempéries et contre l'humidité, les conditions d'hygiènes, d'accès à l'eau et à l'électricité, y sont minimales ou totalement absentes. Et les quelques accommodations que peut présenter la jungle ont été mises en place par les exilés eux-mêmes avec les "moyens du bord", par le détournement et le recyclage d'objets trouvés alentours. Ainsi, la jungle a toutes les caractéristiques d'un bidonville.

La cabane, élément structurant le campement, est fabriquée de manière différente selon les nationalités occupantes. Ainsi, chez les afghans (Calais, Loon Plage, Teteghem, Grande Synthe, Wisques) et les irakiens (Calais, Loon Plage, Grande Synthe, Marck), les cabanes sont ordinairement basses (1m) et de petite taille (6m²), prévues pour deux à six personnes. Elles sont faites de palettes de bois qui forment sol et parois, de taules, de grilles de chantier et de plastiques qui forment le toit, de cartons et de couvertures qui servent d'isolation. Pour tenir ces éléments ensemble, les exilés utilisent des pneus et des branches pour lester le toit, tandis que des ficelles relient les palettes et les grilles. Pour les érythréens et éthiopiens qui sont installés dans la jungle (Steenvoorde, Norrent Fontes), ce sont des tentes communes montées par les

associations qui font office de cabane. Les rares cabanes de bric et de broc qui ont été construites étaient plus hautes (1,5m) et spacieuses (10m²), prévues pour une dizaine de personnes. Elles étaient faites essentiellement de palettes de bois pour le sol, de plastiques et de planches pour les parois et le toit, mais très élaborées et solidement fixées. Enfin, chez les vietnamiens (Calais, Angres, Ghyvelde, Teteghem), les cabanes sont construites dans des dimensions larges également, mais sont beaucoup plus fragiles et moins isolées : des palettes servent pour le sol, tandis que des branches nouées entre elles et des plastiques forment le reste de la structure. On observe en règle générale un fonctionnement plus communautaire chez les africains et les vietnamiens, dont la solidarité s'étend à l'ensemble des personnes occupant le campement, que chez les afghans, qui fonctionnent davantage en "groupes d'affinités" et par cabane.

Chapitre 7

La zone des Dunes (Calais)

La zone industrielle des Dunes, située à l'Est de Calais, est occupée depuis six ans en plusieurs lieux par des exilés de diverses origines. S'il y a eu au début un grand nombre d'africains (Le bois Dubrulle abritait en 2005 des somaliens, des éthiopiens, des érythréens et des soudanais)[204], puis épisodiquement des personnes issues d'autres pays, tels que des vietnamiens, on n'y retrouve aujourd'hui guère plus que des afghans, des pakistanais et des iraniens. Dans les premiers temps (2004) relativement cachés dans le bois Dubrulle qui se trouve sur un terrain communal, ils n'ont pas tardé à se rendre plus visibles en s'installant sur les propriétés d'entreprises privées (*Tioxide* notamment). Dés le début, la cabane s'est là aussi imposée comme la seule forme d'habitat, à la fois stable et précaire, mais également ostensible. Lors de mes premières observations en 2007, toutes ces cabanes étaient construites selon les modèles décrits dans le chapitre précédent. Jusqu'à fin 2008, la plupart des cabanes afghanes étaient isolées les unes des autres, séparées de plusieurs dizaines de mètres, profitant des abris offerts par les bosquets d'argousiers. Il n'existait donc pas de regroupements de cabanes.

Lors de mes premiers déplacements auprès des exilés en 2007, il existait dans la zone industrielle des Dunes cinq espaces de vie distincts, répondant à une répartition

204*Le peuple des clandestins*, Smaïn Laacher.

territoriale entre nationalités et ethnies. Le premier espace, occupé par les afghans *pachtoun* et tadjiks et de loin le plus important, se situait au cœur de la zone, sur la propriété de Tioxide, dans des bosquets d'argousiers de hauteurs diverses, mais ne constituant pas un bois à proprement parler. La disposition des cabanes n'obéissait à aucune volonté de concentration ou d'organisation collective d'un espace commun : disséminées de façon hétérogène, elles étaient autonomes les unes des autres. Le second espace, juxtaposé au premier et occupé par les vietnamiens, occupait la partie boisée de la propriété de Tioxide. Ce qui distinguait l'espace de vie des vietnamiens par rapport à celui des afghans, c'est la présence d'un lieu pour cuisiner et manger en commun. Mais la proximité des afghans les exposait à un pillage systématique de leurs affaires[205], les incitant peu à peu à déserter la zone des Dunes. Le troisième espace, situé de l'autre côté de la rocade qui mène au port de Calais, le long de la plage, était occupé par les afghans hazaras (que certains appellent aussi parfois "perses"). Leurs cabanes et leur manière d'occuper l'espace ne les distinguaient pas des afghans *pachtoun* et tadjiks, si ce n'est en raison de leur petit nombre qui les obligeait à se regrouper davantage. Le quatrième espace, occupé par les kurdes irakiens, se situait à la fois dans un hangar d'une entreprise de palettes et le long des bas-côté de la rocade, à l'écart de la zone des Dunes. Une partie passait la nuit dans le hangar semi-désaffecté, tandis que l'autre profitait de petits bois pour installer des cabanes construites sur le même modèle que celles des afghans. Enfin, le cinquième espace, situé dans un terrain en friche au sud de la zone industrielle, était occupé par diverses nationalités (palestiniens, afghans, iraniens...). Ce terrain appartenant à la mairie de Calais, les policiers n'étaient sans doute pas soumis à des autorisations particulières pour y intervenir (Tioxide fournit une autorisation permanente à la police pour intervenir sur son domaine)[206], ce qui peut expliquer la destruction régulière des cabanes qui s'y trouvaient.

Ces quatre espaces ont subit peu à peu une métamorphose, provoquée à la fois par une trop grande proximité de communautés hostiles les unes envers les autres et une volonté de l'entreprise Tioxide de pousser les exilés hors de sa propriété, par la destruction des bois et bosquets où ils s'abritaient. Au cours de l'année 2008, les vietnamiens et les kurdes irakiens ont abandonné la zone industrielle, la laissant quasiment exclusivement aux afghans. Les vietnamiens, trop exposés aux interventions

205J'ai assisté personnellement au pillage en accompagnant deux jeunes afghans dans la jungle.
206Conversation téléphonique avec un responsable de l'entreprise en juillet 2007.

de la police et aux vols commis par leurs voisins afghans, ont quitté les lieux fin 2008. La fermeture du hangar où dormaient les kurdes, ainsi que la trop forte proximité des afghans avec lesquels des conflits fréquents et parfois violents avaient lieu, ont pour leur part été responsable de leur abandon de la zone. Lors de mon séjour parmi les afghans en juin 2007, j'ai pu constater la venue quotidienne des passeurs afghans et de leurs agents à partir de dix-huit heures. Ils effectuaient un tour complet de la zone, à la rencontre des nouveaux arrivés, affirmant du même coup leur emprise sur cet espace et exprimant envers les "intrus" leur désir de les voir s'en aller. Un soir de février 2008, de nombreux afghans se sont réunis sur le terrain de football de Tioxide, dans un état de tension visible. Après avoir été chassé, j'ai observé un violent règlement de compte entre afghans et kurdes, dans lequel des afghans cagoulés couraient avec des batons à la main. De manière générale, le contrôle de l'ensemble de la zone industrielle faisait l'objet de tensions régulières entre passeurs kurdes et afghans et était considérée par ces derniers comme leur territoire, ce que m'a confirmé un passeur afghan le 9 avril 2009 en me demandant de quitter le village des afghans : "*Go ! You are problem. Here is afghan place and you are french, you are problem. So go !*"[207] En tout état de cause, les afghans ont quand même fini par être repoussés définitivement hors de l'enceinte de Tioxide : après les interventions de bulldozers à partir d'août 2007, puis au cours de l'année 2008 et avec la condamnation des points d'eaux et la destruction des dernières cabanes au printemps 2009, la propriété de *Tioxide* a été peu à peu abandonnée, incitant les afghans à se regrouper dans d'autres endroits de la zone industrielle, pour finalement se constituer en village à partir de 2009. C'est seulement au cours de cette année que les modes d'organisation ont évolués du côté des afghans pachtoun et tadjiks pour se distinguer des afghans hazaras qui continuent à occuper, de façon disparate, l'espace qu'ils occupaient depuis toujours au bord de la mer.

207"Va-t-en ! Tu es un problème. Ici c'est une zone afghane et tu es français, tu es un problème. Alors pars !"

Chapitre 8

Les *pachtoun* et la *forme-village*

Au cours de l'année 2009, les afghans *pachtoun* et tadjiks ont transformé leur espace de vie de façon édifiante. Désormais installés sur les terrains vagues appartenant à la mairie de Calais où vivaient diverses nationalités jusqu'alors, leurs cabanes se sont agglomérées au fur et à mesure pour former ce que j'ai choisi d'appeler un "village", tant la structure globale produite par la juxtaposition des cabanes et la densité de leurs occupants obéissent à un schéma d'urbanisme classique : les constructions forment des quartiers, entourés de voies d'accès et organisés en certains endroits de façon circulaire autour d'une place vierge où se mettent en place des activités collectives. D'abord constitué d'une dizaine de cabanes, ce village s'est progressivement agrandit, jusqu'à en comprendre une soixantaine, soit une population de 350 à 400 personnes. Ne subissant quasiment aucune destruction au cours des premiers mois de l'année 2009, les cabanes se sont établies de manière fixe et durable. Cette stabilisation de leur espace de vie a nettement contribué à ce que les méthodes de constructions elles-mêmes évoluent : plus solides, plus hautes et notamment plus spacieuses, les cabanes sont également plus identifiables et différentes les unes des autres. Les chances de passage ayant été considérablement réduites, les exilés restent plus longtemps présents et prennent davantage possession des lieux qu'ils occupent, prenant le temps de personnaliser leur

abris de fortune en tentant d'y apporter un confort que la brièveté du séjour ne permettait pas auparavant. Au delà des cabanes en elles-mêmes, c'est tout l'environnement autour d'elles qui a également évolué : on observe l'apparition de chaises, voire de canapés, de tables, de grilles pour le feu, de cordes à linge et de récipients pour l'eau. Des toilettes à la turque ainsi que des douches ont été aménagées entre les arbres. Une mosquée a été construite, puis ce sont des échoppes qui se sont développées, dans lesquelles des exilés revendent aux autres ce qu'ils sont allés acheter dans une grande surface. La point d'orgue de cette métamorphose a été l'installation d'un robinet par la mairie à l'entrée du village, apparition qui a elle aussi nettement contribué à la transformation des usages propre à ce "bidonville d'exilés".

Cette nouvelle organisation correspond à une mise en valeur de l'espace par ses occupants et peut être comparé à une forme d'urbanisation : une même population, motivée par un même besoin de séjourner en un lieu donné, s'approprie et transforme ce que son environnement direct offre comme possibilités, pour tenter de le rendre habitable, ou du moins momentanément occupable. La naissance ex-nihilo d'un espace d'habitations, aussi précaires soient-elles, constitue une première phase d'urbanisation, soit une première étape vers la mise en place d'un espace sociétal où l'individu désocialisé peut retrouver un semblant de reconnaissance. Par leur création, les exilés afghans retrouvent et renforcent ainsi leur identité collective en regagnant un peu de dignité et jettent les bases de ce qui pourrait devenir, si d'autres facteurs n'entraient pas en jeu pour l'anéantir, un nouveau "pays". A partir de là, chacun peut mettre à profit et à disposition des autres ses compétences et services. L'apparition de petites boutiques est en effet un premier signe d'une "*économie embryonnaire*" qui ne peut qu'éclore, à condition qu'on lui en laisse la possibilité. Cette nouvelle "socialité" sera développée par la suite. A l'image de ce que Michel Agier dit des camps de réfugiés, ce nouveau village devient progressivement, un lieu "*où se réinvente une vie sociale, économique, des relations de pouvoir inexistantes ailleurs*". On observe ainsi, dans la jungle de Calais, une ébauche de ville, qui est déjà une société, à partir du moment où se répartissent des rôles, des fonctions, au sein d'une communauté d'individus qui ont choisi de "socialiser" leurs moyens d'existence, ou de "se (re)socialiser" tout simplement.

C'est sans doute cette socialité retrouvée et l'embryon d'organisation qui en résulte

qui font peur aux autorités, au point qu'elles ont fini par focaliser l'attention des médias sur ce village et par organiser sur toute l'année 2009 un vaste plan de démantèlement de la « jungle », véritable mascarade politicienne ayant pour but de convaincre ses spectateurs que l'Etat peut contrôler la situation. L'impressionnant déploiement policier qui a eu lieu les 21 avril (300 policiers) et 22 septembre 2009 (500 policiers) pour procéder aux rafles de 150 puis 278 exilés, dont la plupart étaient mineurs, témoigne d'une absence de maîtrise et d'une nécessité pour l'Etat de convaincre par le spectaculaire et l'ostentatoire qu'il a les choses en mains. En réalité on est là dans une situation similaire à celle des banlieues, où l'Etat est contraint de se déployer avec une armada militaire pour s'y maintenir, tant ces espaces échappent à son contrôle. La jungle, comme les banlieues ou les squats, est un interstice dans lequel le biopouvoir[208] peine à s'exercer autrement que de façon autoritaire et martiale. Le village des afghans, comme tout bidonville, constitue un défit à la société, car il présente une forme d'urbanité placée hors de l'empire, hors de la domination civile. Ses occupants, illégaux, développent un mode d'existence autogestionnaire et anticonformiste par essence dans le sens où il ne reproduit pas les pratiques citoyennes en vigueur au sein de la société. Non identifiables par leur absence de papiers d'identité, non localisables par leur absence de résidence fixe et leur mobilité permanente, les exilés sont de fait incontrôlables et toute tentative pour les maîtriser se transforme en un acte autoritaire, en un viol : « *L'immaîtrisable est partie prenante de la réalité humaine, et toute tentative visant à le nier ou le formater ne peut au mieux que produire un retour du refoulé, au pire la barbarie* ».[209]

Le village des afghans, évacué puis détruit le 22 septembre 2009 (comme celui de Patras en Grèce, le 12 juillet 2009[210]), constituait un affront pour l'État qui prétend avoir la maîtrise des flux migratoires. Sa destruction est l'anéantissement d'une possibilité d'alternative, certes inconfortable et présentant des conditions d'hygiène déplorables, mais pouvant offrir aux exilés un asile temporaire et des liens avec leurs communauté d'origine, élément crucial dans la poursuite du parcours migratoire. L'État qui a voulu sa destruction préfère nier l'existence des exilés et les voir errer dans les villes où ils sont

208 « *Forme d'exercice du pouvoir qui s'exerce sur la vie : la vie des corps et celle de la population* » ; concept développé par Michel Foucault en 1974.

209*Eloge du conflit*, Miguel Benasayag & Angélique Del Rey

210http://www.exiles10.org/spip.php?article1205 ; Dépêche AFP du 12/07/09 à 12h56.

sous contrôle, plutôt que de les voir s'organiser en marge. Quant à les intégrer dans des dispositifs d'accueil, ce serait reconnaître des droits à des non citoyens, de surcroit arrivés là illégalement, ce qui va à l'encontre des perspectives citoyennistes de l'État. Ce n'est d'ailleurs pas souhaitable quand on sait ce qui est advenu des premiers immigrés algériens intégrés aux dispositifs Sonacotra dans les années 1950 : accueillis à l'époque de l'État providence pour reconstruire la France d'après-guerre, de nombreux hommes algériens ont passé leur vie entière dans les lugubres foyers Sonacotra où ils survivent aujourd'hui avec le chômage et dans une solitude absolue, souvent rejetés par leur famille et n'ayant jamais obtenu le regroupement familial.[211] La France n'a jamais été un pays d'accueil.

211*Précarité des Maghrébins vieillissant dans les foyers Sonacotra*, S.Ridez, A.Colvez, F.Favier, Le Sociographe n°9, 2002. Disponible sur le site de l'IRTS.

Chapitre 9

La spécificité kurde

Le cas des kurdes de Calais a été beaucoup plus complexe à étudier. Bien qu'ils soient beaucoup plus nombreux à s'exprimer en anglais, il m'a été très difficile de les approcher dans leur espace de vie. La plupart des constats que je livre ici sur les kurdes irakiens provient davantage de mes déplacements effectués en 2007 et 2008 que de mes séjours récents. La difficulté dans l'approche de cette population d'exilés réside essentiellement dans le fait que beaucoup de passeurs sont d'origine kurde et que par conséquent ils sont installés, par sécurité, beaucoup plus à l'écart que les autres nationalités. Cependant, j'ai pu m'entretenir avec certains d'entre eux en 2009, à Loon Plage, Grande Synthe et Calais.

Le partage des points de passage entre kurdes et afghans remonte à 2001, lorsque les albanais deviennent minoritaires et se font prendre leurs points de passage par la force. Mais c'est après juillet 2002 que les kurdes prennent le dessus sur les afghans et ont la mainmise sur la majorité des points d'accès[212]. Dés lors et aujourd'hui encore, malgré la prédominance des afghans, les kurdes conservent le contrôle en matière de passage. Ce statut spécifique oblige donc l'ensemble des kurdes a être beaucoup plus prudents et méfiants à l'égard des "intrus". De fait, les campements kurdes sont

212*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

beaucoup plus mobiles et éphémères que ceux des autres communautés et ne permettent pas une approche aussi aisée que celui des afghans. Jusqu'en 2008, comme je l'ai évoqué ci-dessus, ils étaient situés à la fois dans un hangar au centre de la zone industrielle des Dunes et le long de la rocade Est, dans des cabanes de palettes appuyées contre le bas-côté et légèrement visibles de la route. Après de fréquents conflits avec les afghans et la fermeture du hangar qu'ils occupaient, ils se sont éloignés de la zone des Dunes et des autres exilés. Ils sont désormais installés plus près des points de passage, notamment à Marcq à l'Est de Calais, entre la zone d'activité Marcel Doré et la plate-forme de Transmarck où de nombreux camions stationnent en attente de l'embarquement à bord des ferries.

Lors de mes visites auprès des afghans, on m'a fréquemment mis en garde contre la "maffia" kurde et interdit de me rendre de leur côté en invoquant leur dangerosité : *"They have knifes and pistols" ; "kurdish people no good"*. Il serait bien évidemment absurde de céder au manichéisme en désignant une communauté dans son intégralité comme responsable de l'oppression que certains de ses membres font peser sur l'ensemble des exilés. Henri Courau évoque également les conflits qui existent parmi les kurdes : "*Les kurdes contrôlent alors la majorité des points d'accès, mais ils doivent négocier les tensions au sein des différentes ethnies et groupes kurdes*".Au sein des kurdes existent en effet de fortes tensions et il m'est apparu à plusieurs reprises que les kurdes eux-mêmes se craignent entre eux. En 2007, alors que je m'entretenais avec une bénévole de Médecin du Monde, un jeune kurde est venu demander notre aide, effrayé à l'idée de dormir une nuit de plus au sein de sa communauté. Ce que l'on peut observer lorsqu'on se rend chez les kurdes, et c'est ce qui explique l'absence de regroupement en un même lieu de l'ensemble des kurdes, c'est l'individualisme qui y prédomine : chacun est responsable pour lui même et les passeurs dominent l'ensemble du groupe. La hiérarchie est beaucoup plus forte du fait de la cohabitation avec les personnes responsables du passage qui, bien qu'ils aient le plus souvent des papiers et un appartement loué en ville, passent beaucoup de temps auprès de leurs "clients" ou vivent carrément avec eux.

L'adjectif qui convient le mieux aux exilés kurdes est sans doute "insaisissables" : ils correspondent en effet plus à l'image du clandestin classique que les autres exilés, tant la nécessité de se dissimuler au regard des autres est intimement liée à la nécessité

de mettre à l'abri les passeurs de leur communauté. Moins visibles, leurs conditions sont également plus précaires : le 12 février 2008, j'ai ainsi pu constater qu'une grande partie d'entre eux dormait à même le sol ou sur des palettes placées autour d'un feu, que ce soit près du hangar précédemment cité ou le long de la rocade. Le 7 mai 2009, d'autres kurdes dormaient dans les mêmes conditions au bord d'un chemin de la zone boisée du Fort Vert. Cette précarité répond à la nécessité de pouvoir s'enfuir rapidement en cas d'intervention policière, mais tient également au fait que les kurdes mettent moins de temps en moyenne que les autres exilés à passer en Angleterre et ne s'installent donc pas durablement sur le littoral. Les rares cabanes kurdes n'ont d'ailleurs pas la même "durée de vie" et la même solidité que celles des afghans. On peut donc difficilement parler d'un "espace de vie" pour les exilés kurdes, mais davantage d'un simple "espace de transit".

Chapitre 10

Les africains et le squat

De façon générale, les exilés originaires du continent africain se retrouvent davantage dans la ville qu'à sa marge, bien que de petits groupes se concentrent aux bords des routes, comme c'est le cas à Norrent-Fontes ou à Steenvoorde. Si certains ont "choisi" à leur arrivée dans le Pas-de-Calais de s'établir dans des cabanes aux abords des grands axes et loin des agglomérations, c'est semble-t-il pour "*échapper aux mafias, avec la mise en place* [pour le passage] *d'un système fonctionnant sur le mode coopératif, certains étant désignés pour fermer les portes du camion et rémunérés pour les risques qu'ils prennent, selon un prix décidé collectivement pouvant varier avec le niveau de pauvreté et allant jusqu'à la gratuité, en cas de grand dénuement"*. Ils étaient donc entre 40 et 50 érythréens à occuper les tentes installées par l'association Terre d'Errance à Norrent-Fontes et Steenvoorde, avant que ces campements ne soient démantelés en avril et mai 2009. Cependant la grande majorité des exilés originaires du continent africain ne vivent pas dans la jungle, mais occupent des bâtiments abandonnés dans ou à proximité des villes. Depuis la fermeture du centre de Sangatte, de nombreux squats ont ainsi émergés ici et là, avant de disparaître chacun à leur tour suite à une opération de police : 71 personnes sont expulsées d'un hangar de la Socarenam (quai de la Moselle, Calais) en octobre 2003, 22 personnes sont expulsées des hangars Bore et

Paul Dévôt (rue Margollé, port de Calais) en septembre 2005, 50 personnes sont expulsées d'une ancienne écluse (quai de la Volga, Calais) en août 2006, 68 personnes sont à nouveau expulsées du hangar de la Socarenam en octobre 2006, 180 personnes sont expulsées de l'ancienne scierie Pagniez (gare de Calais) en octobre 2008 et enfin 20 personnes sont expulsées de préfabriqués du Réseau Ferré de France (boulevard Gambetta, Calais) début juillet 2009. Ailleurs, comme à Dunkerque, des exilés africains ont squatté des containers proches du port, des bâtiments abandonnés à proximité des chemins de fer ou encore des granges (Petit Courgain et Saint-George-sur-l'Aa). Actuellement, ce sont environ 150 africains qui occupent d'anciennes maisons d'éclusiers à proximité de la Mairie de Calais.

Dans tous ces squats, les modes d'organisation sont similaires. Les érythréens fonctionnent de façon très communautaire et partagent tous le même espace. Cependant, il y a parmi eux un nombre important de femmes, qui vivent dans un espace séparé et sous la protection – ou le contrôle – des hommes : dans le squat Pagniez, les femmes étaient toutes réunies et dormaient le long du même mur. De façon générale, accéder au squat des érythréens est plus compliqué qu'à la jungle : clos et balisé, doté de portes qui fonctionnent comme des points d'entrée perpétuellement surveillés, le bâtiment en dur constitue davantage un territoire délimité qu'un regroupement de cabanes. Ce qui a cours au sein des murs du squat est moins discernable et accessible pour celui qui n'est pas exilé. Lorsque j'ai émis le souhait de pénétrer la maison des éclusiers la première fois (17 février 2009), Saïd, érythréen, m'a fait comprendre que cela posait problème en m'expliquant qu'à l'intérieur les décisions incombaient à un chef : *"We have a big boss, you know..."* Mais par la suite (24 juin 2009), j'ai pu visiter l'intérieur du squat à l'invitation d'un autre exilé érythréen : l'ensemble des fenêtres sont colmatées avec des cartons et le couchage, à même le sol et sur des couvertures, occupe toute la pièce. Des trois maisons d'éclusiers, celle du milieu semble n'être occupée que par les femmes. Les petites arrière-cours servaient à la fois de poubelle et de toilettes.

Établir un prototype du squat africain n'aurait pas de sens, dans la mesure où n'importe quelle personne et quelle que soit son origine, placée dans la nécessité d'occuper illégalement un lieu abandonné, s'y prendrait de la même façon, en tentant au mieux de gérer l'espace qui lui est donné de partager avec les personnes qui vivent avec lui. L'exilé s'installe là où sont les siens, là où il peut et là où il y a de la place.

Cependant, il est important d'avoir à l'esprit que le choix du lieu ne se fait pas tout à fait par hasard : dans le cas des gros squats tels que celui du hangar de la Socarenam, de la scierie Pagniez ou des maisons d'éclusiers, leur exposition à la vue de tous et au cœur de la ville laisse supposer une tolérance de la part des autorités, voire une volonté effective de contrôle là encore : de même que pour la jungle, les squats sont connus et surveillés et ils font l'objet d'incursions régulières de la part des forces de police. Si les exilés sont là, c'est parce qu'on les a laissé s'y installer. Il n'est sans doute pas anodin que ces lieux soient le plus souvent la possession de l'État (mairie, conseil général) ou d'entreprises publiques (Réseau Ferré Français, Office Public de HLM...) : en permettant l'établissement de grands squats visibles et contrôlables, l'État empêche ainsi la multiplication de petits squats invisibles un peu partout, comme ce fut la cas pour les fermes du petit Courgain et de Saint-George sur l'Aa ou plus récemment à Dunkerque dans de petites bâtisses aux abords des voies ferrées. L'exilé quant à lui, lorsqu'il arrive sur le littoral, est dirigé immédiatement par ses contacts vers sa communauté d'origine, ce qui implique qu'il ne choisit pas l'endroit où il va séjourner. Quant aux raisons qui déterminent l'installation en squat plutôt que dans la jungle, elles sont directement liées à la répartition territoriale des zones de passages. Quand je pose la question « *Why do you sleep in the city and the afghans in the forest ?* », Saïd sourit mais ne répond pas. Pour le comprendre, il faudrait pouvoir pénétrer plus en profondeur les filières clandestines et analyser leur fonctionnement de l'intérieur.

Finalement, le squat des érythréens de la maison des éclusiers a été évacué le 30 septembre 2009, avant d'être définitivement détruit le 2 octobre, l'État manifestant là encore sa volonté de voir disparaître des espaces dont le contrôle et les modes d'organisation internes lui échappent. Depuis lors, les africains sont contraints de dormir, comme en 2003 et 2004, dans les parcs et sous les ponts, où ils sont quotidiennement contrôlés par les forces de police.

Chapitre 11

Le quai des « refoulés »

Il existe à Calais un dernier lieu qui n'a pas fait l'objet d'une description dans cette partie, et qui regroupe lui aussi un certain nombre d'exilés. A ce jour il ne lui a pas été donné de nom, donc j'ai choisi de l'appeler le "quai des refoulés". Il s'agit du quai d'approvisionnement du hangar Paul Dévôt situé face aux terminaux d'embarquement des ferries Sea France et qui abrite depuis plusieurs mois une dizaine de cabanes construites comme celles de la jungle, posées à même le béton. Au cours de mes différentes visites, j'y ai rencontré essentiellement des exilés qui n'appartenaient pas aux communautés précédemment citées et qui sont présents en minorité sur le littoral : Sahan et Salim (somaliens), Mohammed (égyptien), Abdel (soudanais), ainsi que des Ghanéens et des palestiniens. Tous ne trouvent pas à s'insérer dans les squats ou la jungle parmi les autres nationalités présentes et se retrouvent donc sur ce quai. Mohammed, qui m'a d'abord dit être palestinien pour se protéger avant de m'avouer qu'il était égyptien (les égyptiens peuvent être expulsés directement vers leur pays d'origine), essayait de passer sans passeur et évaluait toutes les possibilités, allant jusqu'à demander la force des marées et la distance entre les deux rives de la Manche. Je demande à Salim, un somalien quinquagénaire : "*Do you have contact with smugglers/agents to go to England ?"* Il me répond "*No, we try ourselves".* Ils ne sont

pas les seuls présents sur ce quai à affirmer vouloir tenter sans passeur, ce qui laisse à penser que les personnes isolées, c'est-à-dire qui ne sont issues d'aucune communauté nationale dominante, se situent en dehors des réseaux et cherchent par eux-mêmes les moyens de passer ou d'entrer en lien avec des passeurs d'autres communautés. Pour ce qui est du contact avec les autres communautés, il est généralement rude, car chacune se méfie ou ne veut pas des "intrus" et n'accepte que les personnes issues des pays voisins du leur. C'est du moins ce que permet de constater l'enquête sur le terrain : on peut trouver parmi les afghans des pakistanais ou des iraniens, chez les érythréens des éthiopiens ou des soudanais (du Darfour)...

Les occupants du quai sont donc refoulés par les autres exilés et relégués en ce lieu, compromis entre la jungle et le squat, situé à deux pas de l'endroit où est distribuée le repas du soir par l'association Salam (façade Sud du même hangar). Les exilés "primo arrivants", dirigés vers le lieu du repas par d'autres exilés ou des passants, et qui sont à la recherche d'un lieu où dormir et qui ne sont pas mis en contact direct avec leur communauté d'origine arrivent quasi spontanément à ce quai, duquel ils peuvent éventuellement être redirigés vers un autre endroit, comme ça a été le cas pour un palestinien et un jordanien rencontrés dans le train pour Calais le 24 juin 2009 et qui souhaitaient rejoindre d'autres palestiniens ou iraniens dans la jungle.

Le 7 octobre 2009, le quai a lui aussi été évacué : « *à 8h15 sur le quai Paul-Devot à Calais, plus de 15 camionnettes de CRS ont encerclé les squats de plusieurs communautés qui trouvaient refuge là. Environ 50 policiers ont ensuite arrêté des migrants (plus de 30 personnes) qui ne pouvaient s'enfuir alors que la police bloquait l'entrée avec ses camionnettes et qu'une nouvelle barrière avait été installée à l'arrière la nuit précédente. Une militante No Border était là et a tenté de filmer les arrestations, mais elle été évacuée dès le début de l'opération. La Chambre de Commerce a alors fait déposer deux grandes bennes bleues pour mettre les affaires des migrantEs. Puis, à l'aide de tracteurs, la destruction des sacs de couchage, matelas, vêtements et abris des migrantEs a commencé. »*[213]

213*« Rafle au port de Calais mercredi matin »*, Jura Libertaire ; Voix du Nord du 08/10/09.

III

APPROCHE

ETHNOGRAPHIQUE

Chapitre 12

Lieux et objets,
activités et pratiques

Comme toute personne contrainte de retourner à un quasi état de nature, l'exilé tente mécaniquement de retrouver un confort minimal en se réappropriant le lieu qu'il occupe et en détournant ou recyclant les objets se trouvant à sa disposition. En règle générale on peut dire simplement que l'être humain placé dans une situation d'extrême précarité "fait ce qu'il peut avec le peu qu'il a". Dans la jungle comme dans le squat, l'exilé reconstruit avec son groupe un espace semi-privatif, sorte de propriété collective sans délimitation précise, dans lequel chacun contribue à faire renaître un certain confort en prenant pour modèle le foyer classique et les éléments mobiliers qui le composent : la couche, l'âtre, les chaises, la vaisselle, etc. Ensuite, si le temps le permet et si aucune destruction n'intervient pour mettre un terme aux efforts d'installation, il n'est pas rare que s'ajoutent des éléments moins indispensables mais permettant de mieux vivre au quotidien sa condition de relégation et de rétablir un ordre momentanément perdu[214] : la table, l'étagère, la corde à linge, le miroir, etc. Ainsi, plus l'installation est durable, plus le territoire s'enrichit de nouveaux éléments de mobilier qui finissent par délimiter dans l'espace la propriété du groupe ou de la communauté

214*Par delà le crime et le châtiment,* Jean Améry

d'exilés qui l'a fait naître. C'est notamment le cas dans la jungle où aucune construction préétablie (bâtiment en dur, hangar ou maison d'habitation) ne fixe a priori les limites d'extension possible du territoire. Dans le squat, c'est davantage l'organisation interne au lieu occupé, permettant sa conservation, sa défense et sa pérennité, qui se perfectionne dans la durée en mettant à profit des matériaux de consolidation. Chacun prend part à l'effort de consolidation et d'embellissement du cadre collectif de (sur)vie, en mettant à profit ses forces et compétences personnelles. Pour l'ensemble des exilés, la récupération d'objets, l'approvisionnement en matériaux et le bricolage constituent une part importante de l'activité quotidienne. Cette récupération suscite par ailleurs de forts mécontentements de la part des propriétaires d'entreprises et des voisins qui se plaignent régulièrement d'intrusions et de vols, voire de menaces. Début juillet 2009, les propriétaires des jardins familiaux du Petit-Courgain, situés à proximité des bois où vivent les exilés, se sont ainsi plaint de vols et de vandalisme pour le "pillage" de leurs jardins[215]. Tout ce qui peut permettre aux exilés d'assurer leur survie, de s'abriter des intempéries et de pallier le manque de structure d'accueil, est ainsi "emprunté" au voisinage. On assiste à une véritable réappropriation à la "robin des bois" par laquelle le pauvre vole au plus riche pour aménager l'espace qu'il occupe illégalement en marge des villes. D'ailleurs, si l'on suit cette comparaison, on constate que l'occupation illégale des bois bordant la ville, si elle est le fait d'une population nombreuse, ne tarde pas à calquer les modes d'organisation propres à la "civilisation" : dans la forêt de Sherwood comme dans la jungle du Pas-de-Calais se recrée une "cité", avec ses habitations, ses activités quotidiennes et ses rapports sociaux.

Dans la "cité des exilés", l'habitation est surtout matérialisée par la cabane : lorsque la population du lieu s'agrandit, plusieurs personnes se rassemblent pour réfléchir à la mise en place de couches supplémentaires, soit par l'attribution d'un espace dans un coin du squat, soit par l'édification d'une nouvelle cabane. Les 17 février et 7 mai 2009, j'ai ainsi assisté à la construction de cabanes par des afghans : le groupe qui souhaite s'installer dans une nouvelle cabane commence par disposer sur place tous les matériaux nécessaires à sa construction, puis s'accorde sur les dimensions et la forme qu'ils veulent lui donner. Si pour la première l'ensemble de la structure était constituée de palettes et ne nécessitait pas d'aménagement préalable du terrain, dans la

215La Voix du Nord, 14 aout 2009.

seconde il était nécessaire de fabriquer un terrassement en sable et de planter la structure de grilles de chantier dans le sol pour plus de stabilité. Dans un cas comme dans l'autre, la construction demande une demie journée de travail et s'accompagne d'une réflexion soutenue sur les modalités et méthodes d'ouvrage. Pour leur réalisation, les exilés se rendent d'abord sur les terrains d'entreprises environnantes et auprès des occupants de cabanes voisines pour récupérer palettes de bois, bâches plastiques, grilles, taules, pneus, ficelles, branches, cartons, couvertures, etc. Un afghan hazara de 17 ans rencontré par la CFDA présente sa cabane : *"Parfois nous sommes jusqu'à huit personnes à y dormir. Pour la construire et l'entretenir, nous allons dans les usines et les dépôts de l'autre côté de l'autoroute"*[216]. J'ai déjà évoqué précédemment les méthodes de construction des cabanes, donc je ne reviendrai pas dessus. Ce qui m'intéresse ici, c'est la fonction qu'elles occupent et l'usage qui en est fait. La cabane n'est pas seulement un abri pour la nuit ou contre les intempéries, mais constitue un lieu de vie commune. Partagée à plusieurs, elle fait office à la fois de dortoir et de séjour : réservée à ses occupants la nuit, elle est ouverte aux invités le jour. On ne fait donc pas qu'y dormir, mais on y range aussi ses affaires, on y mange, discute et joue, même lorsqu'il fait beau temps à l'extérieur. Elle n'est donc pas conçue uniquement comme un lieu fonctionnel pour passer la nuit, mais aussi comme un espace de partage et d'échange, voire de négociation : il m'est arrivé d'être invité à l'intérieur de la cabane pour écouter des confidences à l'abri des oreilles indiscrètes, notamment lorsqu'il s'agissait d'évoquer les problèmes liés à la cohabitation avec les autres ou aux passeurs. C'est dans tous les cas un lieu pour être tranquille, ne pas être gêné ou pour ne pas être exposé aux regards des autres. Son entrée est le plus souvent étroite et fermée par une couverture suspendue au plafond, faisant office de porte. A l'intérieur, les occupants ont chacun leurs affaires pour passer la nuit (couvertures, duvets, coussins). Les sacs de nourritures sont suspendus en haut des parois et la plupart des outils et instruments divers (brosses à dents, couverts, rasoirs, ciseaux, miroirs, stylos, etc.) sont coincés sous le plafond. En journée, tout est rangé le long des parois pour faire de la place au milieu, afin de pouvoir s'y asseoir en cercle. Cette organisation de l'espace est strictement la même chez tous les exilés originaires du Proche et Moyen-Orient ou de l'Asie centrale. Chez les vietnamiens, davantage de choses sont stockées dans des sacs ou des

216Rapport 2008 de la CFDA.

rangements construits exprès. Pour ces derniers, la cabane constitue moins un espace de vie en journée, c'est pourquoi ils construisent à part des abris spécifiquement prévus pour la vie commune, avec table et chaises. Une attention particulière est donnée à la préservation ou la reconstruction d'une vie sociale au sein du campement et la cabane joue dans cette resocialisation difficile un rôle majeur. Elle permet de se réunir, mais également de rétablir dans les rapports entre individus une certaine intimité et pour chacun une forme de "vie privée" : le groupe d'exilés y reconstitue un semblant de foyer où chacun joue son rôle, comme s'il s'agissait de refonder ici, loin de chez soi, une famille provisoire qui permet de se sentir un peu plus en sécurité. Des afghans rencontrés le 16 avril 2009 m'expliquent qu'en confectionnant ensemble des crêpes comme dans leur pays, ils pensent à leurs sœurs ou leur mère. Enfin, dans le groupe avec lequel j'ai sympathisé, Jawed dit avec affection, comme s'il s'agissait de son frère, "*Abdullahman is our cook*". Le partage des tâches quotidienne et la vie commune créent les conditions d'une organisation de type familiale dans laquelle l'exilé trouve des repères, des liens affectifs comme ceux qu'il avait avec ses proches.

Un autre élément joue un rôle prépondérant dans le renforcement des liens entre exilés : l'âtre. Dans le squat ou devant la cabane, un emplacement est presque toujours réservé au feu de camp. Ce feu a de nombreuses fonctions : il n'est pas seulement là pour se réchauffer, mais également pour chauffer l'eau, le thé et le repas ou avoir de la lumière. Il est notamment l'élément autour duquel on se retrouve et on partage beaucoup de temps. C'est autour de lui que l'invité est convié à s'asseoir et à rester aussi longtemps qu'il le souhaite. A chacune de mes visites auprès des exilés, j'ai donc passé plusieurs heures près du feu. S'y asseoir sous-entend quasiment toujours de partager le thé : dans la jungle, chaque cabane a sa casserole qui, placée sur une grille ou directement sur les braises, permet de chauffer l'eau. Les sachets de thé et du lait sont ajoutés dans l'eau alors qu'elle ne boue pas encore. Le feu est alimenté non seulement par du bois, mais également par toutes sortes de plastiques. En février 2008, alors que le bois manquait, certains y jetaient également des chaussures et des manteaux. Le reste du temps, Emmaüs apporte régulièrement des palettes par camion. J'ai pu également constater que pour chauffer l'eau, les bouteilles en plastiques sont directement placées dans le feu et se déforment sous l'effet de la chaleur, de même que les gobelets en plastique, qui sont trempés directement dans la casserole lorsque le thé

boue. Le sucre est ensuite ajouté en grandes quantités. Les gobelets, au même titre que les sacs en plastique, sont extrêmement prisés au moment des distributions par les associations et beaucoup refont la queue pour tenter d'en avoir en supplément. Au campement, il est lavé et utilisé plusieurs fois. C'est essentiellement le thé qui accompagne le temps partagé autour du feu, car les repas sont pris en ville auprès des associations, comme le confirme le rapport de la CFDA concernant le squat des érythréens : *"Quelques feux crépitent au milieu de cet immense espace* (scierie Pagniez) *: l'un servant à faire chauffer de l'eau qu'un homme va emmener dans un récipient dans une salle adjacente pour la toilette de son épouse, l'autre pour offrir un thé ou un café aux hôtes que nous sommes [...] ; les exilés prennent souvent leurs repas aux "soupes populaires", soit le midi à la cabine située sur le quai de la Moselle, soit le soir à l'abri du hangar Paul Dévôt non loin des terminaux portuaires."*[217] Pour le reste, le feu est surtout allumé pour se chauffer, c'est pourquoi certains dorment allongés près de lui.

Pour ce qui est de l'eau, son manque pose de grave problèmes. Avant l'installation d'une fontaine devant le village pachto, les exilés de la jungle étaient contraint d'aller chercher l'eau aux rares points d'eau existants : deux tuyaux régulièrement coupés dans la propriété de l'usine Tioxide, l'évacuation de l'usine vers le canal, la fontaine du quai de la Moselle (centre-ville) ou la mer. Je n'ai jamais observé chez eux de pratiques visant à récupérer l'eau de pluie. Depuis la condamnation des points d'eau de Tioxide, on voit fréquemment les exilés se laver sous le tuyau d'évacuation du canal. Si de ce point de vue, le sort des afghans pachtoun s'est amélioré, les tensions qui existent entre eux et les afghans hazaras empêchent ces derniers de venir chercher l'eau à la nouvelle fontaine devant le village pachto. Les hazaras m'ont ainsi confié qu'ils se lavaient désormais dans la mer et cherchaient l'eau au tuyau d'évacuation de l'usine. Ces conflits ethniques et territoriaux peuvent avoir, en plus des conditions de vie difficiles, des répercutions sur l'hygiène des exilés, qui développent des maladies de peau et des affections intestinales et respiratoires. Le manque d'eau et le fait que celle disponible soit froide ou sale empêchent notamment de se laver régulièrement. Néanmoins, les quelques points d'eau existants sont utilisés en permanence et les exilés s'y rendent chargés de bouteilles et jerricanes qu'ils remplissent pour tous les besoins de leur

217Rapport 2008 de la CFDA.

groupe, alimentaires et relatifs à l'hygiène. Dans la jungle existent donc aussi des espaces aménagés pour la douche, constitués de couvertures accrochées entre les arbres et d'une palette placée au sol. Relativement rudimentaires, ils permettent au moins de conserver son intimité et d'entretenir régulièrement son hygiène corporelle sans avoir à parcourir des kilomètres. Pour les africains, la proximité du centre-ville leur permet de s'approvisionner à la fontaine du quai de la Moselle ou sur des chantiers. Dans leur squat, une pièce est réservée à la toilette. Pour autant, bien que les conditions d'existence dans le squat soient préférables à celles de la jungle, l'absence d'eau courante ne suffit pas à s'assurer d'une bonne hygiène. D'un côté comme de l'autre, l'approvisionnement en eau et les questions d'hygiène qui s'y rapportent nécessitent d'y consacrer une part importante des activités quotidiennes, d'autant plus si des centaines de personnes utilisent le même point d'eau, ce qui explique le perpétuel "ballet des bidons d'eau" qu'on peut observer sur le terrain.

Avec le développement du "village" pachto, beaucoup de choses ont transformé le quotidien des exilés qui y résident et influencé leurs pratiques de vie quotidienne. Après l'installation d'une fontaine, la grande nouveauté de ces derniers mois réside dans la construction de cabanes non réservées spécifiquement à l'installation : mosquées, boutiques, tentes communes et rangements. L'interruption momentanée des destructions par la police offre la possibilité de ne pas consacrer la construction de cabanes à la seule satisfaction des besoins immédiats du groupe, mais également à ceux, moins immédiats et moins indispensables, de toute la communauté. Au delà des liens de type affectifs peuvent désormais se mettre en place des liens communautaires avec les autres groupes et l'ensemble des personnes qui partagent la même partie de jungle. Par la mise en place d'une organisation collective plus large, chaque groupe peut se reposer sur l'ensemble de la communauté pour la satisfaction des besoins élémentaires et chacun peut s'accorder le repos nécessaire pour récupérer des efforts mobilisés pour le passage : le quotidien en devient sensiblement moins stressant, moins consacré à la seule survie et davantage à l'entretien de soi, de son corps et de son bien-être psychique. L'existence d'une mosquée permet de pratiquer sa religion et de trouver du réconfort, ce qui pendant plusieurs années n'était pas possible : les exilés n'avaient pas de lieu proprement dit pour prier ou se recueillir, établissant ça et là des espaces de prière à ciel ouvert, ou simplement en posant sur le sol un tapis de prière. Avant qu'une grosse mosquée ne soit

construite, il existait des cabanes plus hautes qui faisaient office de lieu de prière et dont la structure faisait preuve d'ingéniosité. C'est de toute façon le lieu qui demande le plus d'attention dans sa construction : la grande mosquée qui existe toujours aujourd'hui, entièrement constituée de grilles et de plastiques, a été construite sur un large terrassement de sable, puis entouré d'un parvis de fleurs. La religion, qui tient une place importante dans la vie des exilés, avait été pendant longtemps mise de côté par beaucoup d'entre eux, car l'eau manquait pour les ablutions et l'absence de lieu consacré à cet effet impliquait de pratiquer sa religion de façon improvisée et artisanale. Je me souviens qu'un exilé, fervent pratiquant, avait choisi de remplacer l'eau par le sable pour les ablutions, en prétendant qu'il suffisait que cela vienne de la terre. Désormais, cette question est résolue pour une partie au moins des exilés et la présence de la mosquée, qui domine le centre du "village" afghan, permet par ses grandes dimensions d'accueillir de nombreuses personnes en même temps. Pour le moral des exilés, il s'agit d'une transformation considérable. Courant février 2009 s'est également ouverte dans le "village" une petite échoppe proposant des produits alimentaires. A partir de ce moment, des exilés ont commencé à faire le lien entre les commerces de la ville et cette échoppe pour approvisionner l'ensemble du "village", évitant ainsi que chacun aille faire ses achats directement dans les magasins. Il est désormais fréquent de voir des exilés déplacer dans les rues des caddies débordant de pain, de cannettes de soda ou autres denrées alimentaires, contribuant à la mise en place d'un véritable marché parallèle. Le bon fonctionnement de cette première échoppe a engendré l'ouverture d'autres échoppes du même type à divers points du "village" (au nombre de trois lors de ma dernière visite), dans lesquelles les produits se vendent plus cher qu'en magasin, ce qui permet à leurs tenanciers de se faire une marge de profit, éventuellement dans le but de financer leur passage. L'autre possibilité, c'est que ce commerce soit placé sous le contrôle des passeurs et qu'ils leur permettent de faire de l'argent, ce qui expliquerait qu'il m'ait été interdit de les photographier. En tout état de cause ceci a, au même titre que la mosquée, modifié les modes d'organisation internes au village : désormais, lorsqu'on est invité, les exilés vont acheter dans ces échoppes de quoi offrir un repas conséquent. De façon générale, il est possible à présent de concevoir un repas sans s'approvisionner ailleurs et une partie des afghans se déplace moins souvent jusqu'aux distributions des associations. Par là, le village gagne en autonomie

et ses occupants réduisent les risques de se faire interpeller en déambulant le long des routes. Ce gain d'autonomie contribue également à rendre aux exilés une certaine fierté : ils dépassent ainsi leur statut de "victimes assistées" pour redevenir des acteurs autonomes de leur propre existence. La perte du statut de victime implique que la personne elle-même ne se considère plus comme telle et engage un processus personnel de remise en valeur de soi l'amenant à entreprendre avec les autres diverses activités qui participent à son bien-être, sans se contenter d'attendre la nuit que la chance tourne. Les tentes communes permettent entre autres de jouer aux cartes ou certains espaces plus larges, sorte de "places publiques", deviennent le lieu de matches sportifs (cricket, handball ou football) qui permettent de se détendre, de se distraire et de nouer des liens plus forts avec les autres.

Alors qu'en 2007 le quotidien se caractérisait par l'attente et l'ennui, et par conséquent mettait une grande partie des exilés du littoral dans un état de fatigue et de mauvaise humeur permanente, les pachtoun trouvent aujourd'hui les moyens d'occuper le temps et de reprendre des forces, ce qui n'est toujours pas le cas des afghans hazaras ou des érythréens, qui continuent de souffrir de cette interminable inactivité et des douleurs accumulées la nuit lors de leurs tentatives de passage. Il est de ce fait beaucoup plus facile de considérer les érythréens ou les hazaras comme des victimes que les pachtoun ou les kurdes (nombreux également, mais surtout mieux informés, proches des lieux de passage et éloignés des centre-villes, donc moins exposés), du fait de leur moindre organisation face à la précarité de leur situation. Exposés dans des espaces clos au cœur de la ville pour les uns ou trop isolés et trop peu nombreux pour les autres, ces deux communautés souffrent d'une vulnérabilité plus forte. A contrario, la concentration d'une communauté nombreuse en un même espace ouvert et disposant de possibilités de fuite et d'un territoire extensible, à partir du moment où son lieu de vie n'est pas détruit, permet de lutter plus aisément contre les souffrances physiques et psychologiques (dépression) qui accompagnent la condition d'exilé. A partir du moment ou la population afghane s'est densifiée durablement dans la zone des Dunes, une solidarité forte a permis l'émergence de pratiques sociales momentanément oubliées, que l'on retrouve néanmoins en sommeil chez l'ensemble des exilés.

Chapitre 13

L'individu et le collectif

La migration depuis le pays d'origine jusqu'à ce dernier point de passage avant l'Angleterre a été vécue par l'exilé comme une expérience collective, que ce soit dans les remorques de camions, dans les embarcations sur la mer, dans les caches, les prisons, les squats ou la jungle. Les récits d'exilés évoquent continuellement des conditions de promiscuité et d'entassement, le manque d'espace, voire l'étouffement ou la suffocation : "*Nous nous sommes cachés dans un champ dont l'herbe était très haute. Nous sommes restés là de cinq heures du matin jusqu'au coucher du soleil. Nous étions 27 personnes, familles, bébés, sans rien à manger et interdiction d'uriner" ; "Je me souviens que j'ai payé une fortune pour une chambre à un lit qui contenait à ce moment plus de 40 personnes" ; "Il nous a amené dans une petite pièce, sans fenêtre, juste sous le toit, il n'y avait rien dans cette pièce. Nous étions environ 50. On est restés douze heure dans cette usine.*"[218] L'exilé n'est en effet jamais seul, ni jamais vraiment libre de ses mouvements. Il a expérimenté de toutes les façons possibles, et sous la contrainte le plus souvent, la survie en groupe ou en communauté. Et sur le littoral, le passage s'effectue là aussi par groupes d'exilés, on aurait envie de dire "par grappes". Quand vient l'heure du passage, c'est également en groupe que les exilés se rendent au rendez-

218*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

vous avec le passeur. Au bout de la rue des Garennes, après 18 heures, ils sont parfois dix à s'élancer derrière un camion. Mokhtar raconte qu'ils sont souvent une douzaine par remorque. Bien que le passage soit une entreprise on ne plus individualiste, il s'effectue collectivement, ce qui explique aussi la fréquence des échecs et la volonté pour certains de tenter leur chance seuls, à leurs risques et périls.

Partis à deux ou trois de Paris ou Bruxelles avec un billet donné par un passeur, ils arrivent seuls ou en petits groupes à Calais, avec en poche un papier où il est écrit qu'ils doivent se rendre aux lieux de distribution (à la "cabina" le plus souvent) pour prendre contact avec leur communauté d'origine. Dans la même journée ils sont dirigés vers la jungle ou les squats où ils sont finalement pris en charge par un groupe qui les accueille. A partir de cet instant, ils sont partie prenante de ce groupe et s'organisent en son sein collectivement avec les autres personnes du groupe. Que ce soit dans la jungle ou dans les squats, et même dans une certaine mesure sur le "quai des refoulés", le quotidien se construit alors collectivement. Dans la jungle, notamment chez les afghans pachtoun, la cabane est le lieu de vie du groupe et c'est à l'intérieur et autour de celle-ci que se mettent en place les pratiques visant à entretenir le groupe et son "territoire", comme expliqué dans le chapitre précédent. Il est difficile d'estimer si l'appartenance à un groupe est subie ou non, car elle semble se faire selon affinité : les groupes ainsi constitués ressemblent à des groupes d'amis, mais ils sont parfois si hétérogènes qu'il peut être pertinent de s'interroger sur la façon dont se répartissent les exilés à leur arrivée dans la jungle. Dans le groupe d'afghans avec lequel j'ai sympathisé au début de l'année 2009, tous les âges et catégories sociales semblaient se mélanger : Hedayat (13 ans), Mokhtar (15 ans), Zarif (20 ans), Ali (25 ans), marié et père de trois enfants, et Jawed (24 ans), de classe moyenne, Abdullahman (17 ans), d'origine paysanne, auxquels s'ajoutent Gulmachmad et Ahmid (entre 14 et 17 ans), d'origine modeste et ne parlant absolument pas l'anglais. On observe une différence d'âge de plus de dix ans entre le plus jeune et le plus âgé, tandis que les milieux d'origine et le niveau d'éducation des uns et des autres sont extrêmement disparates. Il convient alors de s'interroger sur les possibles affinités entre des personnes aussi différentes les unes des autres. Un autre constat, établi en juin 2007, me permet de penser que l'appartenance à un groupe d'un exilé "primo arrivant" qui ne connait personne sur place est, dans un premier temps, subit : alors que j'avais choisi de séjourner avec un groupe de quatre

afghans, un iranien est venu s'y ajouter en pleine nuit, sans que personne ne le connaisse. Il est raisonnable de penser qu'à leur arrivée, s'ils ne connaissent personne sur place, les exilés sont dirigés par une personne influente vers un groupe déjà constitué. Il est d'ailleurs fréquent qu'ils arrivent sur le littoral avec des numéros de téléphone qui leur ont été donnés à Paris en même temps que leur billet de train, ce qui laisse penser qu'il s'agit de contacts de passeurs ou de leurs agents chargés de les recevoir une fois parvenus à destination. Mais ceci ne constitue qu'une hypothèse formulée à partir de constats faits sur le terrain. Dans les faits, le plus souvent le groupe apparaît comme lié par des affinités véritables, ce qui ne permet pas de supposer qu'il se soit uniquement formé de façon contrainte, bien qu'il soit difficile de croire que les exilés soient tous spontanément et chaleureusement accueillis à leur arrivée : il serait idéaliste de penser que la solidarité est ici et dans cette situation extrême plus forte que l'individualisme qui prévaut chez l'être humain en général. En l'absence de réponse, ce point est laissé en suspension.

Si chez les africains on peut observer une collectivisation des ressources matérielles et alimentaires à l'échelle du squat, chez les autres exilés elle n'a lieu qu'au sein d'un même groupe de quatre à douze ou vingt personnes, et encore pas systématiquement. En 2007, j'ai pu ainsi remarquer qu'à la distribution de poisson par l'association Salam, les érythréens et les afghans se répartissaient la nourriture de façon différente : tandis que chaque afghan saisissait dans la cagette sa part, les érythréens commençaient par rassembler suffisamment de poisson pour toutes les personnes de leur communauté présentes, avant de le répartir entre tous une fois revenus parmi elles. Ceci ne signifie pas forcément qu'il y ait moins de partage chez les afghans que chez les érythréens, mais que celui-ci obéit à des modalités différentes : l'afghan n'hésitera pas à partager sa propre part avec un camarade si ce dernier n'y a pas eu droit. Cependant, il est un fait qu'il y a une beaucoup plus grande "discipline" de groupe chez les exilés africains que chez les afghans, notamment au moment des distributions. Alors que les africains respectent l'ordre de passage et se soucient de savoir si chacun d'eux à eu sa part de nourriture, les afghans ont tendance à resquiller et à se soucier avant tout de ne manquer de rien personnellement, ce qui est une des principales causes de rixes entre les deux communautés. Le 17 février 2009, après une violente rixe entre érythréens et afghans, Muhammad, exilé érythréen, critique l'indiscipline des afghans et les accuse

d'être passés avant les autres et d'essayer de reprendre à manger alors qu'ils ont déjà eu leur part. Il se défend en affirmant *"we respect each others"* avant d'ajouter que les afghans ne respectent personne. Il ne s'agit sûrement pas ici d'une différence culturelle, mais davantage due à l'écart d'âge moyen et de niveau d'éducation entre les deux communautés : celui des afghans est de 20 ans et moins de 40% d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréats, tandis que celui des érythréens est de 25 ans et la grande majorité étaient étudiants de l'enseignement supérieur. Le fossé important qui sépare les deux communautés de ce point de vue là implique des rapports à autrui différents pour les uns et les autres. Pour autant, d'un côté comme de l'autre, il y a des personnes qui tentent systématiquement de calmer les tensions, tandis que certains nourrissent une forte agressivité, souvent teintée de racisme : *"black men no good"* (jeune afghan rencontré dans la jungle) ou encore *"afghans are all animals, they are just good to be killed with a bullet in the neck"* (érythréen, à la Cabina). Au delà de ces considérations, il est difficile, et ce n'est sûrement pas pertinent de le faire, de trouver des explications sociologiques aux différends qui les opposent. Ce qu'il faut retenir, c'est que leur situation d'extrême précarité, le sentiment d'échec personnel, l'humiliation et le stress auxquels ils sont quotidiennement soumis, sont autant de facteurs pouvant entraîner chez une personne des réactions violentes s'il ne se sent pas respecté. L'insouciance et la spontanéité des afghans, qu'on peut attribuer à leur jeunesse, ne tient pas compte de ces facteurs et déclenche souvent l'étincelle entre les deux communautés. La rixe devient alors un exutoire pour les uns ou les autres, produisant l'effet de défoulement nécessaire pour se décharger des tensions accumulées au cours de leurs échecs successifs, ce qui peut seul expliquer le déchaînement de violence irraisonnée qui caractérise les bagarres entre exilés (même parfois entre membres d'une même communauté). Dans ces moments, chacun n'est plus maître que de soi-même et il est extrêmement difficile pour les autres de s'interposer, tant l'individualisme propre à tout être humain trouve dans la violence du corps-à-corps sa meilleure expression. L'individu, s'il a été trop souvent humilié et manipulé, exprime dans la violence son désir de révolte et son refus d'être maîtrisé par qui que ce soit d'autre que lui-même : *"L'homme privé de sa dignité* (du respect qui est dû à sa personne) *[...] peut convaincre la société* (ou simplement autrui) *de sa dignité, en assumant son destin et en*

s'insurgeant parallèlement contre lui dans une attitude de révolte"[219]

Quel place a l'individu dans l'exil ? C'est une question qu'il faut se poser, car nombreux sont ceux qui, en accusant les exilés de violer la loi en se "maintenant illégalement sur le territoire", leur accordent la responsabilité entière de leurs actes. Or on l'a vu, le plus souvent l'exilé subit la migration dés son départ puis tout au long de celle-ci, n'étant à aucun moment véritablement en mesure de choisir, d'être maître de son corps : victime de la pauvreté ou de la guerre, puis mandaté, transporté, caché, entassé, humilié, frappé, violé, rançonné, arrêté, emprisonné, sa qualité d'individu est perpétuellement niée. L'exilé, en tant qu'objet marchandisé, ne s'appartient pas. Il n'existe qu'en tant qu'il espère s'en sortir : *"Le viol physique par l'autre se mue en acte d'anéantissement existentiel dés lors qu'il n'y a plus d'aide à espérer"*[220]. L'aide, c'est-à-dire ce qui lui permet de continuer d'espérer, il la trouve essentiellement dans la solidarité offerte par ceux qui vivent la même situation que lui : les autres exilés. Parmi les membres de sa communauté d'origine, l'exilé n'est plus seul et peut partager l'expérience de ses désillusions et l'expertise de ses succès avec des personnes ayant vécu sensiblement la même chose que lui. Bien qu'il ne les connaisse pas, il peut s'identifier à eux et retrouve dans le partage des expériences vécues la conviction que toute la souffrance endurée n'est que temporaire : chacun se rassure et rassure les autres. Bien plus que cela, lorsque la communauté se fixe près d'un point de passage, comme c'est le cas sur le littoral ou à Patras en Grèce, les modalités de la survie sur place et du passage se construisent collectivement : toute la communauté se soutient, vit les échecs et les succès au jour-le-jour, voit ceux qui arrivent et comptent ceux qui ont réussi. C'est à cet instant précis, lorsque l'excitation des uns se mêle aux espoirs des autres et que les rumeurs croisent les expériences vécues, que se construit véritablement l'Eldorado dans l'imaginaire collectif. Du temps de Sangatte, l'arrivée sur le littoral était ainsi décrite par Henri Courau : *"Après plusieurs mois de trajet caché et sous la mainmise des passeurs, le migrant retrouve des membres de sa communauté. Ils lui indiqueront une place pour dormir, lui expliqueront le fonctionnement du centre. Beaucoup parviennent à Sangatte sans avoir encore formulé leur destination finale. La resocialisation et ces contacts à nouveau établis permettent au résident d'évaluer le champ des possibilités et de finaliser enfin ses choix. Sangatte apparaît comme le lieu où la Grande-Bretagne*

219*Par delà le crime et le châtiment,* Jean Améry
220idem

devient cet Eldorado tant recherché. L'effet du lieu lié à un effet de groupe a des conséquences sur le choix de la destination. Une grande partie de l'imaginaire migratoire s'élabore durant ces moments étapes [...]"[221]

La communauté des exilés est donc une somme d'êtres privés momentanément de leur identité et de la liberté d'agir qui fait d'eux des individus à part entière : le seul vrai choix qui leur est offert est celui de renoncer, mais ils savent qu'une fois rentrés chez eux l'humiliation de l'échec se substituera à l'humiliation vécue durant l'errance. L'individu n'a donc pas sa place dans l'exil, il est entre parenthèse et attend de se reconstruire de l'autre côté de la frontière. Il ne reste aux exilés que le faux choix d'espérer en commun pour mieux survivre collectivement à l'emprise des "vendeurs de rêve" : les passeurs.

221*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

Chapitre 14

Rapports de pouvoir : l'emprise des passeurs

Dans les stratégies de communication des gouvernements pour légitimer la lutte contre l'immigration irrégulière, le passeur tient un rôle prépondérant. Il incarne à lui seul tout le réseau illégal auquel il appartient, bien qu'il n'en soit qu'un maillon, ce qui permet de lui imputer la responsabilité globale de l'existence des exilés clandestins en Europe, et par là celle de toutes les personnes violant les règles de douanes européennes. Il est régulièrement assimilé directement aux réseaux de travail au noir, de prostitution et de pornographie, de trafic de drogues et d'organes, voire même aux réseaux islamistes : *"Le trafic d'être humains est la troisième activité criminelle par le chiffre d'affaires après le trafic de drogues et le trafic d'armes. Ces filières attirent et arrachent des hommes, des femmes, des enfants, de leurs pays d'origine, elles leur promettent un eldorado, leur font payer très cher le voyage, pour finalement, le plus souvent, leur faire encourir des risques insensés, les réduire à des conditions de vie indignes, à l'esclavage, au travail forcé, à la servitude domestique, quand ce n'est pas à la prostitution ou au trafic d'organes"*[222]. Il devient ainsi le "prolongement de l'axe du mal" en Europe est mobilise toute l'attention des services de police dans et hors de

222Intervention d'Eric Besson à l'occasion du démantèlement d'une filière d'immigration clandestine, le 12 mai 2009.

l'espace Schengen : *"La lutte contre ces filières relève, pour l'essentiel, des services d'investigation de la police aux frontières et notamment d'un office central et de 52 brigades mobiles de recherches implantées sur l'ensemble territoire, dont l'action est axée sur le démantèlement de structures criminelles organisées."*[223] Il est clairement question, dans cette lutte contre l'immigration irrégulière, de criminaliser toutes les personnes soupçonnées, de près ou de loin, de se maintenir ou d'aider qui que se soit à se maintenir de façon irrégulière sur le territoire européen. Les exilés eux-mêmes sont alors partie prenante de cette "organisation mafieuse transnationale", soupçonnés, accusés d'alimenter les filières d'immigration, que Eric Besson qualifie de *"l'un des grands fléaux du monde moderne"*[224]. Le passeur et sa filière sont vus, tantôt comme un cheval de Troie, tantôt comme une organisation occulte avec des ramifications souterraines et des visées terroristes. Il est fait usage, dans ces comparaisons, d'une symbolique très forte qui ne manque pas de nous rappeler que le monde des exilés est un *"monde de victimes, un monde sale comme les guerres qui l'engendrent, un monde violent, injuste, où l'on s'entre-tue sans raison, très loin de nous"*[225], voire une maladie contagieuse qu'on se propose d'éradiquer. Leur démantèlement devient alors un combat prophylactique du bien contre le mal, où le passeur joue irrémédiablement le rôle du méchant, de celui qui apporte avec lui les germes d'une "maladie" dangereuse pour la survie de la civilisation occidentale : l'argument "on ne peut pas accueillir toute la misère du monde" est souvent ajouté à celui, plus pragmatique, d'une économie européenne déstabilisée par l'afflux trop important d'étrangers, ou celui, plus "diplomatique", du choc culturel des civilisations. Dans tous les cas, notre imaginaire collectif a assimilé l'idée que le passeur est forcément mauvais et qu'il faut le punir sévèrement. Nous sommes bien loin de l'image idyllique du passeur qui aidait juifs et résistants à passer aux travers des contrôles ennemis durant l'occupation allemande ou de celui, durant la guerre froide, qui permettait aux dissidents politiques de fuir le bloc soviétique. Le passeur n'est plus le vieil homme avec son long manteau qui, en échange d'un jambon ou de quelques victuailles, permet aux persécutés de traverser le fleuve sur sa barge ; le passeur est désormais ce jeune barbu qui, un couteau à la main, jète du

223 Brochure L'essentiel sur l'immigration irrégulière publiée par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire, 2009.

224 Intervention d'Eric Besson à l'occasion du démantèlement d'une filière d'immigration clandestine, le 12 mai 2009.

225 *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Michel Agier.

bateau ceux qui se plaignent et entasse des hommes, des femmes et des enfants dans une cave, sans nourriture ni électricité. Cette image d'Épinal, si elle paraît caricaturale, est pourtant très proche de celle que nous nous sommes construite, à travers la description que nous en donnent les médias ou les spécialistes des questions d'immigration. Dans la presse comme dans les documentaires diffusés au grand public, le passeur est diabolisé ou tout au moins mystifié. De fait, il fascine autant qu'il inspire la crainte ou le dégoût.

Dans la réalité, et c'est ce que de nombreux exilés confirment, l'activité des passeurs est un "business comme un autre". Le passeur exerce une activité rémunérée, sans laquelle l'exilé ne pourrait sans doute pas arriver à bon port. Et les exilés n'hésitent pas à le dire : sans les passeurs, le voyage ne serait pas réalisable. Ce qui n'est pas accepté, c'est le fond de commerce sur lequel ils s'enrichissent et la manière dont ils traitent leurs "clients". Smaïn Laacher dit ainsi : *"Ce qui est dénoncé et fait l'objet d'une réprobation unanime, d'une colère souvent émue, c'est l'opération qui est réalisée par les "passeurs" : faire du commerce et du profit sur la détresse des personnes en étant parfois "malhonnêtes" (encaisser l'argent du voyage puis disparaître)"*[226]. Mais dans les faits, les passeurs fonctionnent comme une agence de voyage qui exerce son activité dans l'illégalité : la nécessité de cacher leur clientèle pour pouvoir continuer à exercer les incite à user de moyens coercitifs sur celle-ci afin qu'elle ne trahisse par leur existence. Cet impératif de clandestinité implique de la part des passeurs un fort autoritarisme et, parfois aussi, un recours à la violence. Cependant, l'oppression ressentie par les exilés tient davantage aux rudes conditions du voyage, à l'attente et à la promiscuité, au manque d'hygiène et à l'impossibilité de s'alimenter correctement, voire à la sévérité des passeurs, qu'a des faits avérés de violence. Il est important de ne pas interpréter les récits d'exilés et de s'en tenir strictement à leurs paroles, pour constater qu'il n'est fait mention que très rarement de "violences". Et lorsqu'elles ont lieu, ces violences sont le fait de règlements de comptes entre passeurs ou entre exilés, mais beaucoup plus exceptionnellement d'actes de violence de la part des passeurs à l'encontre d'exilés. Si les menaces sont une réalité, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit essentiellement de violences verbales, de procédés d'intimidation, extrêmement rarement suivis de violences physiques : le passeur défend son territoire, sa position hiérarchique et son intégrité physique, tout en préservant son commerce

226*Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

d'une éventuelle "fuite" : *"Une fois l'agrément passé* [entre le passeur et son client]*, le passeur tiendra secret le jour, l'heure et le point de départ jusqu'au dernier moment. Il laisse ainsi son client dans le doute et l'impatience, afin de le tenir toujours sous son contrôle et d'éviter toute fuite d'information possible vers les forces de l'ordre"*[227]*. "Cette règle de silence essentielle a d'abord pour effet de protéger les passeurs ; c'est une consigne de sécurité professionnelle."*[228] Au delà des caricatures, le passeur est donc simplement une personne exerçant une activité certes délictueuse, dans la mesure où elle n'obéit pas aux règles établies en matière de déplacements transnationaux, mais qui ne peut être systématiquement considérée comme criminelle. Le passeur est, par essence, un faussaire et un escroc, une personne qui contourne les interdits et viole les règlementations, tout en s'enrichissant sur le compte de personnes en détresse, mais il ne peut être fait omission du service qu'il rend au exilés : payé en conscience par l'exilé pour un service, il honore le plus souvent le contrat pour lequel il a été engagé, permettant à son client de parvenir à l'objectif qu'il s'est fixé, en le faisant bénéficier d'une expertise qu'il est seul à posséder, c'est-à-dire le passage illégal des frontières et la connaissance des pays de destination. Dans le processus médiatique de diabolisation du passeur, il est aussi souvent question des mensonges et illusions entretenus par celui-ci pour inciter les exilés à choisir une destination et avoir ainsi recours à leurs services, contribuant ainsi à construire dans leur esprit une image fausse des conditions de vie réelles dans les pays concernés. Notons à ce propos qu'au regard des désillusions vécues dans les premiers pays européens, la plupart des exilés ne demande qu'à être rassurée sur les destinations suivantes possibles : l'exilé ayant fermement décidé de trouver sa place sur le territoire européen, le passeur n'est pour rien dans sa volonté de s'y maintenir, bien qu'il lui serve des discours enchanteurs quant aux facilités accordées par les divers pays d'accueil. Le passeur tient un rôle comparable à celui d'une agence touristique qui fait la promotion – d'autre diront "la propagande" – des destinations qu'elle propose de relier. Il ne faut pas oublier en effet que l'exilé, comme tout-un-chacun, est un "consommateur de rêve".

Avant de continuer, il est important d'établir la distinction entre les passeurs et leurs agents, c'est-à-dire le réseau à proprement parler, et ceux qui, pour pouvoir effectuer la traversée, exercent une activité lucrative à part entière (par exemple, en

227*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.
228*Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Smaïn Laacher.

ouvrant une "épicerie" grâce à un prêt consenti par un passeur, puis en le remboursant une fois les bénéfices accomplis) ou au service du réseau (rabattage, négociation et traduction, information, surveillance...). Ainsi, le passage s'organise de la façon suivante[229] : en premier lieu, un rabatteur se charge de mettre les nouveaux venus en contact avec un négociateur et un "banquier". Ils ne font pas forcément partie du réseau et sont le plus souvent eux-mêmes exilés. Les négociateurs se chargent ensuite d'établir le lien entre le client et les passeurs pour discuter *"les prix, les modalités de paiement, les clauses du "contrat" et la garantie d'arriver à bon port",* tandis que le "banquier", personne de confiance choisie par l'exilé, met l'argent versé par le client en dépôt pour ne le verser au passeur qu'une fois le passage réussi. Quand l'agrément est passé, divers agents se chargent d'accomplir le passage (accès aux zones de passage, ouverture et fermeture des portes de camions, traversée des clôtures...). Chacun de ces intermédiaires perçoit ensuite un pourcentage du bénéfice réalisé, un passeur pouvant réaliser jusqu'à 60 000 euros par semaine. Le passeur lui-même contrôle un ou plusieurs points de passage, soit en les plaçant sous la garde de ses propres agents, soit en les louant à un autre passeur. Il arrive ainsi qu'un point de passage soit loué par périodes successives (selon un emploi du temps) à divers passeurs d'origines différentes. Un point de passage peut également être vendu, moyennant plusieurs dizaines de milliers d'euros : 80 000 en 2002. C'est ainsi que les passeurs kurdes, exerçant sur le littoral un quasi monopole, louent ou vendent une partie de leurs points de passage à des passeurs afghans ou africains, voire d'autres passeurs improvisés d'autres origines[230].

Concernant l'objet de la négociation et les modalités de passage pour le client, le processus se déroule comme suit : le plus souvent, l'exilé se rapproche dés qu'il le peut du passeur de son choix pour établir les négociations portant sur la rémunération et le déroulement du passage. Il peut librement s'informer des différentes options s'offrant à lui, en fonction du lieu ou de la personne qui organise le passage. Une fois qu'il a choisi son passeur, les deux parties s'accordent sur un prix, échelonné en fonction des zones et de la difficulté du passage, allant, sur le littoral, de 200 à 2000 euros : tenter, en plein jour, de s'introduire à l'arrière d'un camion en marche (rue des Garennes) ne coûte pas la même chose que d'être placé sur les essieux d'un camions à l'arrêt (parking de Transmarck) ou dans une cache aménagée sous la cabine d'un conducteur complice.

229*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.
230Rapport 2008 de la Coordination Française du Droit d'Asile.

Encore, le tarif n'est le plus souvent pas établi pour une tentative, mais selon un "forfait" : entre 100 et 500 euros pour dix jours ou un mois de tentatives. Le délai expiré, l'exilé doit repayer pour tenter sa chance pendant une période supplémentaire. Cependant, tant que l'échéance n'est pas arrivée à son terme, l'argent reste en dépôt et ne peut être touchée par le passeur tant que son client n'a pas réussi son passage. Les exilés se font envoyer l'argent nécessaire par des amis ou des proches par le biais des transferts de fonds Western Union. Toute personne munie d'une carte d'identité, d'un titre de séjour ou de réfugié ou même d'une autorisation provisoire de séjour peut s'adresser au guichet pour retirer ces fonds. Cependant, celui qui accomplit cette opération pour le compte d'un exilé irrégulier peut être condamné pour aide à l'entrée et au séjour irrégulier et s'expose à cinq ans de prison et 30 000 euros d'amende.[231] C'est au client d'informer son "banquier" une fois qu'il est parvenu en Angleterre. S'il ne donne pas de nouvelles, l'argent est le plus souvent récupéré de force par le passeur. Et s'il tente par lui-même en s'introduisant dans une zone sous contrôle des passeurs, il est le plus souvent rudement expulsé[232]. C'est ce qui peut arriver lorsque l'exilé n'a pas de ressources financières ou s'il les a toutes épuisé. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable qu'il réitère l'expérience, ce qui pourrait se terminer de façon violente : en janvier 2009, un exilé est ainsi mort poignardé, selon les dires d'afghans rencontrés les semaines suivantes, parce qu'il ne "voulait pas payer"[233].

Lors de mes séjours sur le littoral, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'entrer en contact avec des passeurs ou leurs agents. Bien qu'ils ne se présentent jamais comme tels, il est relativement simple de les reconnaître. Je reprendrai une fois encore, les mots d'Henri Courau, pour corroborer mes propres constats : *"Ceux qui vivent dans l'enceinte du centre* [aujourd'hui, dans la jungle ou les squats] *se reconnaissent facilement. Ils portent les derniers vêtements à la mode, passent énormément de temps l'oreille rivée à leur téléphone portable et sont discrètement entourés de convaincants gardes du corps"*[234]. J'ajouterai que leur présence provoque un effet immédiat parmi les exilés présents : l'atmosphère apparaît plus tendue et l'assistance adopte une attitude discrète et révérencieuse, voire craintive, en interrompant en partie ses activités pour ne

231Article L.622-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.
232Article de Haydée Sabéran, Libération du 19 décembre 2007
233 Reportage de Mariane *Des clandestins menacés de mort par des passeurs*, janvier 2009.
234*Ethnologie de la* Forme-camp *de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Henri Courau.

pas interférer dans les conversations des passeurs avec leurs interlocuteurs. Ce malaise s'explique par la mainmise exercée par les passeurs, non seulement sur le passage, mais également sur la vie quotidienne dans la jungle et les squats. Qu'ils vivent parmi les exilés ou dans des appartements en ville, la nécessité pour eux de venir régulièrement à la rencontre de leurs "clients" pour établir les contacts, tenir informé des dernières nouvelles et organiser le passage quotidien implique leur omniprésence. Mis à part le weekend où les passeurs n'officient pas, le reste du temps il est fréquent de les croiser : En 2007 et 2008, j'ai dû à plusieurs reprises me justifier de ma présence auprès de passeurs venus me rencontrer. Le 12 mars 2009, peu après 17h00 alors que mes amis afghans ont rendez-vous pour passer, je suis une première fois expulsé de la jungle par un passeur afghan, qui me tire par le bras vers la sortie : *"Now, you go !"*. La venue des passeurs correspond en effet souvent au moment des premiers rendez-vous de la soirée pour le passage, entre 17h00 et 18h00. Le 26 mars, mon ami Mokhtar doit se justifier à nouveau d'être avec moi auprès de trois passeurs dont le visage est dissimulé derrière des écharpes. Le 9 avril, le même passeur qui m'a expulsé le 12 mars, accompagné de ses agents, nous chasse, un ami photographe belge et moi, de la même façon : « *Go ! You are problem. Here is afghan place and you are french, you are problem. So go !* ». Le 16 avril, après avoir pris connaissance de menaces à l'égard de nos amis par les passeurs pour avoir "trop sympathisé" avec nous (cf. CHAP 17) et alors que nous partageons mes amis et moi une partie de volley avec un groupe d'afghans, le passage de quatre passeurs kurdes refroidit momentanément l'ambiance. Ces derniers nous regardent avec suspicion et posent des questions sur nous. Ils veulent connaître la raison de notre présence et ne cherchent pas à sympathiser. Un afghan entreprend alors de les rassurer en leur expliquant qu'ils viennent seulement de nous rencontrer. C'est donc un contrôle permanent qui s'exerce sur les exilés, mais aussi les personnes qui viennent à leur rencontre et ne sont pas d'une association. Il s'agit pour les passeurs de s'assurer qu'ils peuvent aller au contact de leur clients sans risquer d'être identifiés par de potentiels délateurs ou policiers en civil. Il est d'ailleurs fréquent qu'ils se camouflent en partie le visage pour ne pas être reconnaissables.

Face à cette emprise des passeurs, les exilés gardent bien souvent le silence, par peur de représailles. Il est extrêmement rare qu'ils s'expriment sur l'organisation du passage ou sur les pressions qu'ils subissent s'il existe une possibilité que leur

témoignage soit enregistré. Zarif (20 ans, afghan) m'attire ainsi en dehors du village pour m'expliquer comment fonctionnent les passeurs. Il me fait notamment découvrir un point de passage à proximité, que nous observons de derrière les arbres alors qu'un groupe d'exilés tente son passage. Il explique que les passeurs défendent leur territoire au moyen de couteaux, de bombes au poivre, mais aussi d'armes à feu. Il ajoute que les passeurs afghans ne sont pas avec eux au village, mais vivent dans un squat. L'interview filmée d'un jeune afghan par une journaliste de Marianne est également assez instructive : "*[...] Ici, si vous ne donnez pas d'argent à la maffia, vous ne pouvez pas aller en Angleterre. Et si vous ne payez pas la maffia, la maffia vous tue.*" Dans le même reportage, Zabihullah, afghan que j'ai moi aussi rencontré et qui est désormais à Londres, est interrogé sur le meurtre de son ami par des passeurs en janvier (évoqué ci-dessus) : *"Frérot était un gars bien, issu d'une tribu pachtoune d'Afghanistan. Il était là depuis trois mois. Il ne cherchait pas d'histoire. Tout ce qu'il voulait, c'était gagner l'Angleterre. Mais des personnes en ont décidé autrement, l'ont attaqué et l'ont tué avant qu'il ne puisse partir.*

- On m'a dit que c'était l'acte de la maffia, des passeurs, qu'en pensez-vous ?

- [rire gêné] *Ce n'est pas l'endroit pour en parler, parce qu'il y a ici des gens...*"

Zabihullah et le jeune afghan qui se tient à côté de lui se tournent à plusieurs reprises, inquiets, pour regarder autour d'eux. La journaliste explique ensuite qu'un passeur se tient à proximité et surveille ce qu'il se dit. Ces images sont très évocatrices de la domination silencieuse vécue par les exilés[235]. Placés en ces lieux par la force des choses, mais également et surtout par la volonté des passeurs, ils sont menacés perpétuellement de représailles (qui peuvent prendre la forme d'un bannissement des zones de passages et de la jungle) s'ils donnent quelque renseignement que ce soit sur la façon dont s'organise leur commerce. La viabilité du réseau et la sécurité du passeur, et de fait leurs chances de passage, en dépendent. Le pouvoir exercé par les passeurs fait partie du compromis accepté par les exilés au moment de l'accord initial : il leur est spécifié dés le départ de leur pays d'origine que l'entrée illégale en Europe avec l'aide du réseau implique de leur part une soumission totale aux règles édictées par la filière et ses agents.

235 Reportage de Mariane *Des clandestins menacés de mort par des passeurs*, janvier 2009.

Chapitre 15

Dieu et l'Angleterre : croire et espérer

Comme je l'ai décrit auparavant, l'exilé subit durant sa migration un certain nombre de contraintes et d'humiliations qui mettent durablement à mal son intégrité morale. S'il a opté pour l'exil, c'est avant tout pas contrainte et le fait que sa présence soit considérée en Europe comme illégitime provoque le plus souvent chez lui un fort sentiment de honte : il arrive régulièrement qu'il s'excuse et se justifie de la façon dont il est venu jusque là, en arguant que la situation dans son pays ne lui permettait pas de suivre les voies légales d'immigration. Conscient d'être indésirable, il sait que nombre d'européens le voient comme un délinquant, parce qu'il est venu là *"sans y être invité*". Jugé pour son non respect des règles, il doit se construire sa propre défense, ce qu'il fait le plus souvent en se présentant comme une victime du destin : *"Si je suis venu comme ça, c'est parce que je n'avais pas le choix. Moi, je voulais rester dans mon pays. Si c'était possible de vivre normalement dans mon pays, je ne serais jamais parti. Et si dans mon pays la vie devient possible, alors j'y retournerai."* Beaucoup d'exilés ne croient pas réellement au libre arbitre, mais davantage à la prédestination ; il leur arrive régulièrement d'avouer qu'ils ne maîtrisent pas leur destinée, que leur sort est placé entre les mains de Dieu, que c'est lui qui décide de tout. Dieu, le plus souvent c'est

Allah, mais pour les érythréens c'est celui de la Bible. Toutes les personnes qui ont été amenées à aller à la rencontre des exilés restent marqués par une phrase récurrente, qui revient tous les jours, après chaque nouvel échec : *"Today no chance ! Police catched me ! Tomorrow Inch'Allah !"* Chaque jour, l'exilé s'en remet à demain en se consolant du fait qu'il n'est pas responsable de l'échec, parce que Dieu n'a pas choisi ce moment pour lui, parce que ce n'est pas son tour. Demain peut-être, Dieu lui accordera sa chance, parce qu'il s'est suffisamment sacrifié, parce que si ce n'était pas aujourd'hui, c'est qu'il devait en être ainsi. Il est remarquable à ce propos que l'exilé ne remet jamais en cause sa divinité, ni ne la critique pour son manque d'empressement ou sa rigueur. Dieu n'est jamais coupable, même s'il décide de tout. En toute circonstance, l'exilé fait état de sa foi sans faille, promeut la clairvoyance de sa religion et se persuade que Dieu veille sur lui.

Avant qu'il ne soit enlevé, il y avait sur le quai de la Moselle, pour la distribution de midi par les associations, un algeco que les exilés avaient l'habitude d'appeler la "Cabina". Sur ce mobilhome, les exilés ont inscrit des centaines de messages dans leur langue et en anglais, mais aussi des dessins. Dans ces messages, Dieu tient une place prépondérante. "*God bless us and our home, whereever we roam !*", "*Lord help the poor and needy"*. Et lorsqu'il n'est pas fait clairement mention de Dieu, l'exilé inscrit des messages de paix ou d'amour et des encouragements, accompagnés de dessins de colombes : *"You can't cut my wings", "Try is no danger, always try to go England", "I believe in hope !!! Live your dreams...", "Peace in the face of Earth", "Love and peace", "No war", "Love", "Here today, gone tomorrow",* etc. Ces messages font acte d'une foi sans limite et d'une confiance absolue dans l'avenir. L'exilé se sent protégé quoi qu'il arrive, et c'est sans doute pour cette raison que les exilés gardent leur bonne humeur envers et contre tout. Ils racontent leurs gardes-à-vue et leurs mésaventures de la nuit avec le sourire aux lèvres, relativisant en permanence ce qui leur arrive. De toute façon, Dieu est de leur côté. Et dans tous les cas, ils croient fermement que tout ça n'est que provisoire. L'espérance ne se nourrit pas de rien, elle se nourrit à la fois de rêves et de croyances. Leur rêve, je l'ai dit, est de parvenir en un lieu sûr où ils pourront se reconstruire. Quant à leurs croyances, elles sont ancrées dans les traditions de leur pays d'origine et dans une vision puritaine de la vie en société. Ainsi, le thème de la religion revient souvent lorsqu'il leur est donné de livrer leurs impressions sur la société

occidentale, européenne. Ce qui les marque sans doute le plus, ce sont les rapports entre hommes et femmes : Zabihullah, afghan, avec qui je me promène dans les rues de Calais, me confie qu'il ne comprend pas que les garçons et les filles s'embrassent en public, que pour lui cela constitue un acte sexuel, du domaine de l'intime, du profane. Il trouve choquant qu'il y ait tant d'images de femmes dénudées et plutôt surprenant que tant de femmes âgées soient encore si sportives. Et pourtant, cela reste de l'ordre du constat moral, parce qu'ils admettent en parallèle que cela fait partie de ce qui les attire en occident, de cette liberté à laquelle ils aspirent tous. Beaucoup évoquent avec plaisir leur nouvelle vie en *England*, en commençant par rêver d'une (ou plusieurs) "*girlfriends*". Pour ces jeunes qui cherchent une nouvelle vie, ce n'est pas forcément le schéma de la famille traditionnelle qui est évoqué en premier, mais plutôt l'aventure amoureuse "à l'occidentale". Alors certains feignent la désapprobation quant à ce qu'ils appellent "luxury", mais trahissent néanmoins leur envie de connaître un autre mode de vie que celui qu'ils ont connu jusqu'alors. Il y a d'ailleurs, chez les érythréens comme chez les afghans, une très grande coquetterie : ils passent beaucoup de temps à se raser de près, se coiffer avec du gel, se nettoyer les ongles, comme s'ils allaient passer le jour-même et commencer leur nouvelle vie dés le lendemain matin. *"Tomorrow Inch'Allah !"* prend une dimension très particulière quand on sait que leur rêve, c'est de vivre une vie débarrassée de la rigueur religieuse des *taliban*, qui leur interdisaient de se distraire, de chanter et danser, de se faire beau et de draguer. Le Coran est bien présent dans la *jungle*, déposé dans les branches d'un arbre pour ne pas toucher le sol impropre, mais le cœur de l'exilé en semble bien éloigné quand il s'agit pour lui de rêver au lendemain : *girlfriend*, maison, travail, argent, voiture, ou lorsqu'une fille, bénévole d'association, vient à leur rencontre. Il y a dans les associations quelques jeunes filles qui sont régulièrement l'objet de toutes les attentions, de toutes les sollicitations, allant de la proposition coquine à la demande en mariage. Un grand jeu de séduction se met en place, dans lequel l'homme exilé met ses atouts dans la balance pour tenter de décrocher, par un sourire ou un témoignage d'affection, une victoire même symbolique : il regagne un peu de sa dignité perdue et sait ainsi qu'il aura sa chance, même de l'autre côté de la mer.

Dieu est omniprésent dans leur réflexions sur le monde, il est celui qui tire les ficelles et tient leurs destinées en main. Le sujet de la religion revient souvent, et j'ai pu

constater qu'il est beaucoup plus louable aux yeux des afghans d'être catholique que d'être athéiste. Le fait qu'on puisse ne pas croire les met dans l'embarras, dans l'incompréhension, car pour eux, plus qu'un fait accompli, l'existence de Dieu est une nécessité : ils ont besoin qu'on leur dise qu'ils ne sont pas dans cette situation par leur propre fait, mais par la volonté de Dieu, ce qui ne les oblige pas à se remettre perpétuellement en question : Pourquoi suis-je parti de mon pays ? Pourquoi je n'arrive pas à passer ? Pourquoi je me laisse mal traiter ? Pourquoi je n'essaye pas ailleurs ? Rien n'est jamais mis en doute de leur part, Dieu leur donne les certitudes et l'assurance dont ils ont besoin. Il est d'ailleurs intéressant que, dans leur argumentaire, il importe peu en quel Dieu on croit, pour autant qu'il y en ait un : il essaye moins souvent de convaincre de la bonté de leur religion que de la nécessité de croire tout court. On assiste, surtout chez les afghans, à une réinvention de l'islam dans l'exil, qui a commencé par un rejet de l'orthodoxie talibane pour évoluer vers une forme de déisme absolu, dans lequel le rite religieux, rendu impossible par les conditions de la migration, est sacrifié à la seule foi : peu importe qu'on ne prie pas chaque jour où qu'on fasse ses ablutions avec de la terre, tant qu'on ne renie pas l'existence de Dieu. Le culte est mis entre parenthèses, rendu superflu par la rudesse des conditions d'existence. L'exilé prend conscience que le culte est un luxe qui n'est pas indispensable pour être fidèle à son Dieu et lui rendre hommage chaque jour en lui conservant le pouvoir suprême de décision. L'exilé, par la fonction d'"insociable" qu'il acquiert dans l'illégalité, devient un être éminemment laïc : placé en marge de la société (mais non en dehors), c'est-à-dire dans le manque (et non l'absence) de possibilités de lien social, il doit adopter des modes de fonctionnement qui n'imposent pas de suivre les conventions et rites sociaux-religieux classiques. On observe une évolution similaire dans les régimes théocratiques, où les éminences religieuses, soumises à la nécessité de traiter les affaires civiles, matérielles et profanes, renoncent en grande partie à leur fondamentalisme et leur rigueur religieuse, davantage préoccupés par les affaires terrestres que par les choses célestes (Olivier Roy, l'Islam mondialisé).

Les croyants sur la route de l'exil, et surtout si prêts de leur objectif final, subissent tout au long de leur errance européenne un long processus de déculturation, voire d'occidentalisation, par une confrontation avec un monde qu'ils jugent immoral, mais qui néanmoins les fascine. Par rejet de leur pays d'origine, plus traditionaliste,

qu'ils ont été amené à quitter du fait, souvent, d'une trop grande intolérance religieuse et/ou culturelle/ethnique, ils se construisent dans leur imaginaire un pays de destination idéal dans lequel la rigueur religieuse n'est pas exigée et où leur foi en Dieu pourra s'exprimer librement. Quand on les écoute, s'ils vont en *England*, c'est par la volonté de Dieu (Dieu et mon droit). Donc c'est POUR Dieu. Espoir et croyance sont donc intimement mêlés pour donner naissance à cette "énergie de l'exil" qui leur permet de surmonter les obstacles et les échecs sans se laisser trop démonter et sans renoncer.

IV

APPROCHE

DES INTERACTIONS

Chapitre 16

Police et associations : surveiller et guérir

Dans un reportage filmé en 2005 dans le bois des Garennes, on voit des exilés montés dans les arbres pour faire le guet et s'abriter des interventions de police. Dans la jungle des afghans, il existe depuis toujours un code pour alerter en cas d'"attaque" : le premier averti crie "*mamagan*" (du pachto, signifie "oncles" : c'est le surnom donné à la police en Afghanistan) et l'alarme ainsi donnée se répand à travers le campement pour permettre à chacun de prendre la fuite. De même, dans le squat des érythréens, des veilleurs se relaient à chaque entrée pour avertir du danger. Face aux poursuites et arrestations permanentes dont ils font l'objet de la part des forces de police, les exilés ont pris les dispositions nécessaires pour tenter de s'en préserver au maximum de leurs possibilités. Dans l'optique de la lutte contre l'immigration clandestine, les autorités tentent depuis la fermeture du centre de Sangatte de tarir le flux d'exilés présents sur le littoral par la multiplication d'opérations de police à la fois dans les espaces publics et dans les lieux de (sur)vie des exilés. La grande majorité de ces opérations consistent en un contrôle permanent (au faciès) des personnes d'origine étrangères soupçonnées d'être exilées et des interventions quotidiennes dans les squats et dans la jungle, avec l'utilisation régulière de la force. En l'absence de statut et d'identité, l'exilé est le plus

souvent également dépossédé de ses droits, ce qui laisse le champ relativement libre aux agents de police qui, en l'absence de contrôle de leurs activités, respectent au minimum la déontologie policière : courses poursuites, usage de gaz lacrymogène à courte distance, coups et humiliation sont le lot quotidien. A de nombreuses reprises, j'ai pu observer le comportement des forces de police à leur égard et de nombreux reportages amateurs s'en font témoin[236]. La surveillance et les pressions permanentes exercées sur les exilés tendent à produire parmi eux un climat de suspicion et de crainte. Les interventions dans le lieu de (sur)vie sont sans doute les plus génératrices d'angoisse, car elles se produisent par surprise, à n'importe quel moment de la journée, sans que l'on puisse réellement s'y préparer. Lorsqu'elles ont lieu le matin, alors que la plupart des exilés se reposent de la nuit, les forces de police projètent souvent du gaz à l'intérieur des cabanes ou du squat, dans les couvertures et rendent ainsi les affaires personnelles inutilisables. Quand cela est possible, les exilés prennent la fuite. A plusieurs reprises, des exilés se sont jetés dans le canal pour échapper à l'arrestation[237]. Mais il est extrêmement rare qu'ils opposent une résistance physique à la police. Le plus souvent d'ailleurs, lorsqu'ils sont trop proches des agents de police, ils se livrent tout de suite.

La fréquence des interventions de police a ainsi donné naissance à une sorte de rituel où l'exilé, se sachant pris et sachant surtout qu'il sera relâché sous peu de temps (la grande majorité des interpellés sont libérés dans les 24 heures), n'oppose pas de volonté particulière de se soustraire à l'arrestation. Il sait d'ailleurs que toute velléité de fuite risque de provoquer une réaction musclée de la part des policiers. La relation entre exilés et forces de l'ordre se caractérise par la violence à la fois physique et psychologique des rapports entretenus. L'ensemble des codes de bienséance et de politesse en sont exclus et la domination froide des uns sur les autres est incontestable, largement entretenus par la barrière de la langue : l'agent de police s'exprime en anglais par des phrases simplifiées au maximum et lapidaires, ayant pour objet le recueil d'informations relatives à l'identité de l'interlocuteur, le plus souvent en situation de captivité, donc munis d'entraves aux poignets l'empêchant de se tenir sur un pied d'égalité avec le policier. On est dans un rapport de type dominant / dominé – maître /

236Voir les vidéos *Terre Brûlée chez les migrants de Calais*, postée sur Dailymotion le 18 janvier 2008.
237Voir la vidéo *Violences policières envers les migrants à Calais,* postée sur Dailymotion le 5 aout 2009.

esclave, où le premier donne les ordres auxquels le second est contraint, par la force physique, d'obéir. On n'observe pas à Calais de comportement spécifique de la part des forces de police, si ce n'est un plus grand sentiment d'impunité face à des populations privées de leurs droits du fait de leur absence d'identité véritable : n'ayant pas de papiers pour justifier d'une identité reconnue, c'est comme s'ils n'existaient pas. Ils sont d'ailleurs d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont pas d'existence juridique, qu'ils sont étrangers et souvent mineurs. La police, par sa fonction et même si elle ne fait que respecter les directives qui lui sont transmises, joue un rôle de prédateur. Elle est essentiellement là pour assister la régulation des flux migratoires et réprimer les contrevenants au système des visas, donc surveiller et punir.

Dans leur tâche, les policiers assurent de plus en plus une représentation, un spectacle répressif destiné à démontrer la pseudo-maîtrise de l'État sur une question qui, en vérité, lui échappe : les migrations et par conséquent l'immigration sont une donnée historique de la construction des sociétés, elles font partie d'un cycle démographique perpétuel et immaîtrisable. Prétendre réguler ces flux, freiner ou interrompre les mouvements migratoires, est une illusion politicienne, car rien ne pourra jamais mettre un terme au mélange des peuples si ce n'est l'élimination systématique et violente de toute différence. Chacun sait combien, du temps de la « Guerre froide », même le rideau de fer déroulé d'un bout à l'autre de l'Europe par l'URSS et protégé comme une forteresse militaire, n'a pas su arrêter la fuite des Refuznik et autres dissidents du bloc soviétique. De la même façon, aucune armada, aucun canon ni aucune frégate de l'agence frontex ne sauront arrêter l'afflux immuable de populations étrangères en quelque point du globe que ce soit. C'est donc uniquement dans une perspective de harcèlement des exilés que la police opère sur le littoral du Pas-de-Calais, espérant les décourager et les faire abandonner leur quête d'ailleurs, tout en démontrant à l' « opinion » la présence effective de l'État. Mais que ce soit durant les six années qui ont suivi la fermeture de Sangatte ou après le démantèlement des squats et de la jungle survenus en 2009, le dispositif de contrôle et la police n'auront jamais servi qu'à produire des souffrances et des morts, sans jamais obtenir de résultat durable quant à une éventuelle « résolution du problème ». Au lendemain des agitations médiatiques du ministre de l'immigration, les exilés reviennent déjà sur le littoral. La police garde ici son rôle de prédateur et, à diverses occasions, de faire-valoir des politiques répressives,

tout en assurant un spectacle permanent.

De leur côté, les associations et organisations humanitaires présentes sur le terrain jouent essentiellement un rôle palliatif. Elles ont, avec le consensus des autorités locales dont elles obtiennent des subventions, la "charge morale" de maintenir chez les exilés une hygiène et des conditions de (sur)vie acceptables, leur fournissant nourriture, vêtements, soins et produits de première nécessité. Dans cette tâche, et bien qu'en son sein s'investissent une majorité de gens sincèrement touchés et solidaires du sort des exilés, les associations constitue une soupape de sécurité : elles empêchent que les exilés, touchés par une trop grande précarité, ne se révoltent et adoptent des modes d'organisation politique. Il n'y a rien de nouveau dans ce constat, qui est globalement le même pour toutes les ONG, et qui a notamment fait l'objet d'une analyse approfondie de la part de sociologues tels que Michel Agier ou Henri Courau. On est dans le domaine de ce que Michel Agier appelle la "gestion des indésirables" : au croisement de la gestion des flux migratoires et de la morale humanitaire, l'action des associations est un frein a l'émancipation politique et sociale des personnes en situation marginale. Les exilés sont à la fois maintenus en vie et sous contrôle. Les moments de distributions sont aussi indispensables pour les associations que pour les autorités, car ils permettent d'apaiser les tensions (ce n'est pas toujours le cas) et d'évaluer la population en présence. A ce titre, il est intéressant de constater que chaque soir, au moment de la distribution sur le quai Paul Dévôt à Calais, une voiture de police passe au ralentis pour "prendre la température". Sans parler de collaboration entre les associations et les autorités, car les bénévoles font eux-mêmes l'objet de pressions régulières, voire de procès pour l'aide qu'ils fournissent aux exilés, leur fonction consiste néanmoins à calmer les éventuelles tensions, à apporter la "paix" (les noms des associations sont évocatrices : "Salam" ou "La Belle Etoile") aux exilés et éviter au mieux l'émergence d'une situation critique (propice à la critique politique). En ce sens, les associations guérissent les blessures, mais ne s'attaquent pas à leurs causes. Tout cela explique qu'en leur sein puissent se retrouver des personnes émues par la situation des exilés, mais parfois opposées à l'idée d'une ouverture des frontières. L'autre fonction des associations consiste en l'accompagnement juridique des exilés, qui va de la procédure d'asile[238] à la procédure de retour volontaire (gratifiée d'une prime semblable au

238Notamment de la part de la Cimade qui exerce ses activités à l'intérieur des centre de rétention.

"million Stoléru" de 10000 francs instauré en 1977 par l'Etat français pour inciter les travailleurs immigrés au retour dans leur pays d'origine)[239]. Ce soutien dans les démarches administratives sous-entend une coopération avec les autorités, tout au moins à travers l'acceptation des procédures légales et le contact régulier avec les fonctionnaires chargés d'instruire les dossiers. Pour conserver la possibilité d'assister les exilés auprès de l'administration, il est évident que les associations doivent conserver une certaine neutralité de principe qui explique leur absence de positionnement politique clair, voire leur hostilité à des initiatives politiques qui compromettent leur accompagnement administratif ou leurs droits d'assistance matérielle aux exilés. Cet antagonisme se ressent fortement lors d'événements politiques tels que les camps no border organisés par des activistes et militants partisans de l'ouverture des frontières : les associations ne prennent pas parti et se contentent en général d'un soutien de principe, comme lors du camp organisé fin juin 2009 à Calais. Au camp de Lesvos en Grèce fin août 2009, les négociations pour la libération d'une dizaine d'exilés (sur près de mille au total) du centre de rétention de Pagani ont empêchés les autres activistes de lancer une action politique contre la prison, par soucis de ne pas faire échouer les négociations. Lors de la venue d'Eric Besson à Calais le 23 avril 2009, l'une des associations s'est opposée à la tenue d'une manifestation organisée par les exilés afghans pour rejoindre le centre-ville, accusant des militants politiques locaux d'avoir manipulé les exilés et de leur faire prendre des risques inconsidérés[240]. Au delà des arguments invoqués, on constate assez aisément que le travail des associations nécessite des compromis avec les autorités et des conflits avec les militants politiques.

Dans leur rapport avec les exilés, les associations tentent au mieux de satisfaire tous leurs besoins, d'être à leur écoute, mais se sentent dans l'obligation de maintenir un rapport d'autorité, pour garder de l'ascendant sur les exilés en cas de conflit. Le comportement des bénévoles peut paraître étonnant notamment au moment des distributions, où les exilés sont placés en file indienne avec une interdiction de changer de place. Les bénévoles joue un rôle d'encadrement, mais aussi et surtout de surveillance : ils sont parfois rudes et intransigeants à l'égard des exilés qui ne tiennent

239L'Office des Migrations Internationales (OMI) promeut l'aide au retour auprès des exilés.

240*Les migrants : « Où est-ce qu'on peut aller ? »* (encadré *« Récupération »*), Voix du Nord du 24/04/09.

pas strictement leur position dans la file ou qui tentent de reprendre à manger une seconde fois. Ce comportement par moment autoritaire tend à instaurer un rapport de domination entre les exilés et certains bénévoles, du fait de la différence d'âge bien sûr, mais pas uniquement. Si dans certains cas cela s'apparente à du paternalisme (la grande majorité des exilés a moins de trente ans), dans d'autres on n'est pas loin de l'autoritarisme pur et simple (rudesse, injonctions, invectives...). Cependant, les exilés ne semblent pas souffrir de cette situation et entretiennent le plus souvent à l'égard des bénévoles une relation affective qui se poursuit au delà du passage : les exilés passés en Angleterre rappellent régulièrement certains bénévoles envers qui ils ressentent une affection particulière. De fait, la position occupée par les bénévoles leur donne non seulement un rôle d'autorité et de conseil, mais également une forte influence sur les décisions des exilés. Il n'est pas rare que des exilés fassent appel à des bénévoles avant de prendre une décision, attendant d'avoir l'aval ou l'agrément de ceux-ci avant d'entreprendre quelque chose. L'exilé place toute sa confiance dans le bénévole, car son action quotidienne est lisible et ne fait l'objet d'aucune dissimulation : il consacre les trois quarts de son temps au soutien des exilés.

Chapitre 17

Que faire de l'étranger ?
Entre générosité et méfiance

La prise de contact avec les exilés exige de suivre un rituel qui s'instaure dés les premiers instants et qui consiste d'abord à se présenter, à justifier et légitimer sa présence, puis à énumérer les objectifs de sa venue. Bien que cette nécessité de se présenter s'estompe voire disparaît au fur et à mesure des visites successives, parce que l'on finit par être connu et identifié par l'ensemble des exilés, il n'en reste pas moins indispensable d'expliquer à nouveau sa démarche à l'attention de ceux qui n'étaient pas là pour l'entendre lors des précédentes visites, car chacun préfère l'entendre et le voir dire, selon le vieil adage qui dit qu'il faut "voir pour croire". En l'occurrence il leur faut *nous voir le dire pour nous croire*. Et c'est là une étape indispensable pour gagner leur confiance. Mais il existe plusieurs degrés de confiance : le premier est atteint lorsqu'ils acceptent de parler d'eux-mêmes, sans se soucier de ce que vous êtes vraiment, même s'ils nourrissent encore des soupçons à votre égard. Le second est plus long à obtenir, car il sous-entend que les exilés ont baissé toutes leurs gardes et ne sont plus inquisiteurs. Dés ce moment, ils laissent tomber leurs distances vis-à-vis de vous et se livrent ouvertement, en choisissant de vous croire sur ce que vous avez dit de vous-mêmes. Ce type de relation de confiance, je n'ai pu l'instaurer qu'avec un petit nombre

de personnes, étant donné qu'il faut pour cela pouvoir les revoir régulièrement.

La confiance est un élément fondamental dans le rapport qu'entretiennent les exilés avec l'étranger. La quasi totalité de mes visites sur place ont donné lieu à une attitude de méfiance à mon égard, qui se traduit par des questions sur la raison de ma présence et des regards inquisiteurs. En conséquence, j'ai rapidement choisi d'adopter chez les afghans une attitude naturelle et décontractée, comme s'il s'agissait pour moi de pénétrer dans un quartier qui m'est familier, en essayant de ne jamais avoir l'air d'errer ou de chercher mon chemin. Ayant tissé en février 2009 des liens privilégiés avec un groupe d'afghans, j'ai pris le parti par la suite de m'introduire auprès des autres afghans comme un ami de ce groupe, afin qu'ils sachent tout de suite que j'étais déjà venu. Cette façon de me désigner comme un habitué du lieu m'a permis souvent d'éviter de me présenter moi-même : il est intéressant de constater à cet égard que les questions posées sur moi visaient davantage à juger de mon droit à être ici qu'à faire connaissance à proprement parler. La réponse que je pouvais donner avait aussi pour objet de les aider quant au choix de leur attitude vis-à-vis de moi : il est évident que leur comportement ne peut être le même selon que je sois étudiant, journaliste, bénévole d'une association ou policier. Il est beaucoup plus délicat d'obtenir la confiance des érythréens et totalement in-envisageable de pénétrer dans leur espace sans autorisation préalable. La meilleure "stratégie d'approche", si tant est qu'il faut en adopter une spécifique, est d'entrer en contact avec un ou plusieurs érythréens au moment de la distribution de nourriture par les associations. Il faut passer par une première étape de présentation et de justification de ses motivations. Seul notre interlocuteur peut ensuite prendre la décision de nous ouvrir la porte de son squat. Pourtant, le prétexte d'insalubrité m'a déjà été opposé lorsque, ayant obtenu la confiance d'un jeune érythréen, j'ai émis le souhait de voir l'intérieur de son squat. Il était clair que d'autres facteurs entraient en jeu et ne lui permettaient pas de décider seul si j'étais autorisé ou non à y pénétrer. Comme chez les afghans, les passeurs et leurs agents exercent un contrôle sur le squat, et pour en obtenir l'accès il faut pouvoir baisser leurs gardes ou venir lorsqu'ils ne sont pas là. Souvent, l'assentiment d'un groupe d'exilés autour de la présence de l'étranger permet d'incliner les agents présents à partir du moment où le groupe a décidé qu'il ne présente aucune menace : il m'est ainsi arrivé à plusieurs reprises de partager le thé ou de discuter avec des agents ou des passeurs, sans qu'ils ne

se présentent comme tels évidemment. En réalité, je ne présentais aucun danger, parce que j'étais en quelque sorte "placé sous contrôle" : mes faits et gestes étaient discernables. Mais le soupçon que je travaille pour la police n'a été que très rarement levé. L'un des premiers mots de pachto que je me suis approprié en 2007 est celui qui était régulièrement utilisé pour me désigner par ceux qui se méfiaient de moi : *charsi*. Ce mot désigne les policiers sans uniforme. C'est un terme que j'ai très souvent intercepté lors des conversations à mon sujet qui pouvaient se dérouler lorsque j'étais en présence de groupes d'afghans. Les exilés craignent en premier lieu les infiltrations de police au sein de leur lieu de vie, infiltrations dont ils portent la responsabilité auprès des passeurs et de leurs agents, qui exercent sur l'ensemble des exilés une forte pression afin qu'ils se méfient des étrangers. C'est donc davantage la peur des passeurs que celle des étrangers qui explique la méfiance des exilés. Souvenez-vous la phrase de Saïd l'érythréen citée dans un chapitre précédent : *"We have a big boss you know..."* Et si les passeurs insufflent cette paranoïa chez leurs clients, c'est parce qu'ils craignent avant tout d'être identifiés par la police, ce qui impliquerait leur arrestation et une condamnation à la prison qui remettrait en cause les chances de passage de leurs clients. Ces derniers ont donc tout intérêt à couvrir les passeurs et se prémunir de toute intrusion policière, ce qui les amène naturellement à considérer tout étranger comme une potentielle menace.

Suivent deux situations dans lesquelles ma présence et celles des personnes qui m'accompagnaient ont suscité des tensions : le vendredi 2 novembre 2007, les exilés ont commencé à me soupçonner de prendre des photos pour la police, parce que ma venue a la jungle a coïncidé au moins deux fois avec la venue de policiers. De nombreux exilés avaient été interpellés et ceux-ci m'accusaient d'avoir désigné les lieux où ils s'abritaient. Les afghans n'étaient alors pas organisés en village et l'isolement de certaine cabanes constituaient une protection contre les incursions de police. De fait, le fait d'employer un policier en civil pour sympathiser avec les exilés et repérer leurs planques apparaissait comme une évidence aux yeux de mes détracteurs. Il a fallu que je m'explique sur mes motivations à venir ici et que j'avance des arguments pour me défendre d'être de la police. Là encore, le fait d'avoir effectué de nombreuses visites auparavant et de pouvoir le certifier avec des photos que je portais sur moi et où on me voyait en bons termes avec des afghans m'a épargné de trop longues explications et a pu

calmer la tension, même si leur méfiance n'a pas été levée. Dans le second cas, la situation a été beaucoup plus gênante : le 16 avril 2009 en milieu d'après-midi, nous avons tenté de rendre une visite au groupe d'afghans avec lequel nous avions sympathisé et que nous connaissons depuis février. Nous leur avions rendu visite à chacune de nos venues et ils nous avaient déjà fait part de la méfiance dans le village à l'égard des étrangers à cause de photos qui avaient été prises des passeurs. Cette fois-ci, Jawed était très inquiet de nous savoir là et nous a informé très vite de sa gêne : après notre dernier passage et alors qu'une des personnes influentes nous avait forcé de quitter le village, son groupe d'amis avait fait l'objet de menaces qui s'exécuteraient s'il nous accueillait à nouveau. On avait notamment menacé de brûler leur cabane. Jawed, Hedayat et Mokhtar, peinés, se sont excusés et nous avons été obligés de les quitter, par peur de leur apporter des ennuis. Mokhtar a pu néanmoins nous donner son numéro de portable pour qu'on puisse les voir dans un autre lieu la fois suivante. Dans les deux cas, c'est surtout la peur de l'inconnu qui explique l'attitude de méfiance. Ne sachant pas à qui ils ont affaire, les exilés anticipent le piège pour se prémunir de toute entrave au bon déroulement de leurs tentatives de passage. L'arrestation de leur passeur en est une non négligeable, qui déstabiliserait tout un micro-système que j'ai décrit dans un précédent chapitre.

Il se pose toujours la question de savoir comment s'établissent des rapports de confiance entre exilés et étrangers, dans un contexte où la pression exercée par les passeurs est permanente. Le premier degré de confiance évoqué auparavant est obtenu assez aisément, car l'exilé est placé généralement dans une situation ou le collectif l'emporte sur l'individuel, ce qui l'amène à se sentir protégé par son groupe et à considérer de fait l'étranger comme une moindre menace à partir du moment ou la présence de ce dernier est sous la responsabilité de tous. L'exilé n'a pas à se sentir personnellement responsable si l'étranger trahit la confiance qui lui est accordée, ce qui incite d'autant plus les uns et les autres à abaisser leurs gardes. Et en général, cela se traduit par une invitation à partager un thé avec l'ensemble du groupe. C'est à cet instant précis que la méfiance cède la place à une générosité spontanée et naturelle qui redonne au gardien sa fonction d'hôte. Dés cet instant, et s'il prend le temps de rester, l'étranger fait l'objet de toutes les attentions et partage le plus souvent avec ses hôtes un repas préparé spécialement pour lui : omelettes aux tomates, riz au poulet, crêpes

("barata" en pachto), etc. Lors de cette collation, la méfiance s'estompe jusqu'au moment où l'étranger produit un élément nouveau dans son rapport à l'exilé, par exemple s'il sort de son sac un appareil photo.

Chapitre 18

La place de l'image

Dés l'instant où l'étranger place un appareil-photo ou une caméra entre lui et l'exilé, il n'est pas rare que la confiance instaurée jusqu'alors soit déstabilisée, car la prise d'images remet en lumière les risques de fichage policier. Pourtant, si personne dans le groupe ne fait preuve d'une trop grande méfiance et s'il n'y a dans les parages aucune personne d'influence, alors l'appareil photo sera accueilli sans plus de défiance. C'est pour cette raison que nombre d'afghans acceptent aisément de se laisser prendre en photo à partir du moment où il existe un assentiment de groupe. Dans certains cas, il faut justifier de l'usage qui sera fait des images et assurer les interlocuteurs de sa bonne foi. A contrario, il arrive qu'une des personnes du groupe impose sa méfiance aux autres et que ceux-ci refusent collectivement l'appareil, ce qui m'est arrivé à plusieurs reprises. L'acceptation de l'appareil photo fait souvent l'objet d'un consensus. Si personne ne s'y oppose, alors il ne sera pas mis d'obstacle à la prise d'image. Ceux qui ne souhaitent pas être photographiés font un signe de la main pour demander qu'on ne les mette pas dans l'objectif. Si quelqu'un s'y oppose, alors l'ensemble du groupe accepte qu'il n'y ai pas d'image prise. Il est très rare que s'engage une discussion pour savoir si oui ou non l'étranger peut photographier : la volonté de certains de garder leur anonymat l'emporte en général sur l'avis des autres. Cependant, la présence de l'appareil capteur d'images,

caméra ou appareil-photo, génère très souvent des débats touchant à l'utilité que peut avoir l'image pour les exilés. En présence de l'appareil, la question qui revient souvent est "*Can you help us ?*" qui, prononcée avec défi, met en doute la faculté qu'a l'image d'influer positivement sur le quotidien des exilés. Ces derniers voient se succéder chaque mois des dizaines de photographes et journalistes tandis que leur situation n'évolue jamais, si ce n'est en pire. Ce que l'exilé retient donc, c'est que l'image à plus de chance de lui causer du tort que de jouer un rôle humanitaire : en tous les cas elle ne contribue pas à améliorer son sort.

Cependant l'image a une importance considérable dans le rapport entretenu entre les migrants et les étrangers, car elle a pour fonction de participer à la compréhension d'une situation que les seuls récits oraux ne suffisent pas à décrire : le recours à l'image permet de matérialiser et de représenter la condition sociale des exilés en donnant à celui qui la regarde des éléments visuels permettant de se représenter la réalité dans l'espace. Elle permet d'évaluer le niveau de précarité et génère des émotions à distance, n'obligeant pas celui qui la regarde à se déplacer sur le terrain pour se faire une idée des conditions d'existence des exilés. L'exilé de son côté se plait le plus souvent à poser bénévolement pour l'objectif, sans avoir à y gagner personnellement : il ne demande pas souvent à avoir une copie de la photo, mais s'intéresse régulièrement à l'usage qui en sera fait. Il veut savoir si la photo sert à un usage personnel ou si elle sera diffusée. Il exerce néanmoins un contrôle très relatif sur son image si personne n'a éveillé chez lui la méfiance à l'égard des étrangers et il demande rarement sa suppression, quand bien même il est inquiet de l'usage qui en sera fait. Poser pour l'objectif constitue une prise de risque supplémentaire, mais pas suffisamment conséquente pour justifier un contrôle strict de la part de l'exilé : au regard de ce qu'il subit quotidiennement, la photo le montrant ne peut pas réellement lui causer de tracas supplémentaire. En règle générale, si un exilé s'oppose à être photographié ou s'inquiète de savoir s'il apparaît sur une photo prise, c'est parce qu'il a peur qu'elle soit vue dans son pays d'origine (il a honte de sa condition ou n'a pas dit à ses proches qu'il se trouve là) ou qu'il exerce localement une activité qui pourrait lui causer du tort (s'il est agent par exemple). A de plus rares exceptions, ce peut être parce qu'il est particulièrement connu et brimé par les forces de polices locales. Dans d'autres cas, comme j'ai pu le constater à Patras en Grèce, c'est davantage les lieux qui apparaissent sur la photo qui font l'objet

d’inquiétude, les exilés craignant que le photographe ne révèle l’emplacement de leur cachette. L’image apparaît comme un vecteur important d’information et de connaissance, c’est pourquoi nombre d’exilés l’utilisent pour mettre en scène leur situation ou se mettre en scène eux-mêmes.

Chapitre 19

Communiquer sur sa clandestinité

Le besoin de parler de soi résulte d'une nécessité ou d'un besoin pour l'exilé de reconquérir une forme de reconnaissance ou tout au moins de reprendre possession de son identité. Nous l'avons vu, la migration illégale contraint l'individu exilé à renoncer en partie aux droits liés à sa personne humaine du fait d'une position illégitime et, en le plaçant hors de la cité et hors du politique, lui fait perdre sa possibilité d'agir en "citoyen". Il est donc temporairement privé de ses droits d'opinion, d'expression ou de manifestation publiques. Étant placé dans l'interdiction d'émettre des doléances, d'intenter des actions en justice ou des actions politiques, l'exilé trouve dans le récit et le témoignage oral aux journalistes et acteurs militants un moyen de rendre publique sa parole et de déléguer à d'autres la responsabilité d'agir politiquement en sa faveur. Beaucoup d'exilés accordent en effet aux journalistes et militants politiques une confiance absolue, les chargeant indirectement de porter leur parole et d'agir en délégués, voire en représentants. L'étranger, doté des droits de citoyenneté et d'expression politique, est alors utilisé par l'exilé pour transmettre à la cité, à la société et au monde ses revendications et critiques. Souvent, il lui est demandé de témoigner, de raconter ce qu'il a vu, de porter un message au reste du monde. On peut parler ici d'une véritable stratégie de communication de la part des exilés, car le recours aux détenteurs

de droits politiques pour transmettre des doléances obéit à des codes et s'effectue selon des rituels similaires : le journaliste n'est jamais réellement libre de choisir ce qu'il va enregistrer, car l'exilé impose les conditions de la prise d'image ou de témoignage, livre un discours socialement acceptable, sélectionne les lieux et temps de parole selon ses propres besoin, n'hésitant pas à priver le journaliste de photographier ou filmer certains lieux (les boutiques du camp pashto), certaines situations (le passage) ou certaines personnes (les agents). Dans cette optique de sélection de l'information donnée, l'exilé communique ce qu'il juge lui-même intéressant et utile, rapportant essentiellement les éléments qui le placent en position de victime et qui susciteront la compassion et la compréhension (le penchant humanitaire) du public sans révéler les modes de fonctionnement internes à la migration, sur lesquels il communique rarement. Ainsi, il est rare que l'exilé livre en présence d'une caméra un point de vue global sur les politiques migratoires, sur les enjeux des conflits politiques dans son pays d'origine ou sur le fonctionnement des réseaux d'immigration illégale. Ces éléments, à caractère polémiques, tiennent une place marginale dans les récits d'exilés en présence de journalistes. Généralement, il est question dans les reportages des conditions matérielles de la survie, d'hygiène, des interventions policières et de leurs dérives régulières, de la situation locale, tandis que l'existence et le fonctionnement des passeurs par exemple sont passés sous silence. L'exilé communique donc facilement sur sa situation de clandestinité et les injustices qui y sont liées, mais ne s'exprime pas spontanément sur certaines questions sensibles ou trop politiques. Il faut pour cela que l'étranger pose des questions très précises et insiste auprès de son interlocuteur, au risque de le placer dans une situation médiatique inconfortable, où l'exilé voit son image associée à un discours politique pouvant avoir des répercussions sur sa sécurité. On le voit très bien dans l'interview menée par Marianne auprès de Jawed, exilé afghan, lorsque la journaliste l'interroge inopinément sur la responsabilité des passeurs dans la mort de son ami. Celui-ci répond, avec un sourire gêné et une inquiétude visible que "ce n'est pas l'endroit pour en parler". Il sous-entend par là que la journaliste et sorti du cadre de ce qui peut ou doit être communiqué. Et lorsqu'il s'agit d'évoquer plus largement les enjeux de politique globale liés à leur condition, les exilés ne font pas le lien entre la précarité de leur situation ou la répression qu'ils subissent et les autorités politiques du pays dans lequel ils se trouvent, choisissant diplomatiquement de ne pas impliquer la

responsabilité politique de qui que ce soit. On peut ainsi avoir dans une même phrase "Police no good" et "Sarkozy, good man". S'ils sont prompt à exprimer des doléances et revendications, celles-ci ne s'accompagnent pas le plus souvent d'un discours politique visant à désigner des responsables. Ceci est sans doute lié au fait qu'ils ne sont qu'en transit et qu'il n'existe aucune volonté de s'organiser politiquement, mais qu'il est toujours possible, en invoquant la compassion du public, d'obtenir une compensation ou une amélioration immédiate et matérielle de leur condition. L'exilé communique donc essentiellement pour alerter sur ses conditions matérielles.

Passée la méfiance du premier contact, les exilés communiquent facilement et témoignent librement de leur condition. Ils connaissent généralement les réseaux de diffusion et il arrive que certains parviennent à se rendre sur Internet ou à se procurer la presse écrite. Ils vérifient ainsi l'usage qui est fait de leur image et de leurs discours et il arrive qu'ils demandent des comptes ou expriment leur mécontentement lorsqu'ils jugent qu'une photo a été publiée sans leur accord ou qu'elle porte atteinte à leur sécurité ou à leur personne. Un *agent* palestinien s'était ainsi retrouvé en une d'un magazine, alors qu'il avait refusé auparavant de témoigner à visage découvert. A une autre reprise, un jeune afghan qui avait posé bénévolement pour l'objectif d'une journaliste de Métro, n'avait pas du tout accepté que son visage apparaisse dans le journal. Il arrive donc aussi que l'exilé se laisse prendre en photo, sans préjuger de l'usage qui en sera fait, par inattention ou par simple gentillesse, découvrant par la suite que la maîtrise de son image lui a échappée. La maîtrise de leurs discours leur échappe presque toujours, en raison de la barrière de la langue, donc l'exilé qui se confie prend parti de faire confiance à son interlocuteur étranger en espérant que celui-ci retransmettra le plus fidèlement possible ses propos. Il y a, dans le rapport au journaliste ou à l'acteur militant, un accord de confiance tacite : l'exilé utilise l'étranger pour l'aider à communiquer sur sa clandestinité et choisit par là de se remettre à lui en confiance. De fait, ceci produit le plus souvent une information entendue et consensuelle, victimisante à l'égard de l'exilé, mais dépourvue de remise en question théorique des politiques locales et globales qui l'obligent à se maintenir dans la clandestinité et à subir la précarité.

A d'autres égards, l'exilé n'est pas un être apolitique et il arrive qu'il manifeste son mécontentement en public, exprimant ses doléances devant des caméras et des

acteurs politiques locaux. Ils se met alors en scène politiquement, exigeant d'avoir accès à une forme de citoyenneté lui permettant de lutter pour le respect de ses droits. C'est souvent lorsqu'un pallier a été franchit ou lorsqu'un abus a été commis que les exilés expriment leur révolte et communiquent des revendications politiques. Beaucoup de manifestations ont été entreprises par les exilés suite à des violences policières, à une dégradation subite de leur situation ou lors d'un événement face auquel il est difficile de contenir ses émotions (mort d'un compagnon, visite d'un responsable politique[241], décision de justice à l'égard d'un bénévole d'association, arrestation ciblée ou massive jugée inhabituelle...) A ce moment, des discours plus politisés sont prononcés et les exilés demandent des comptes, citant des responsables et élaborant des listes de revendications. On entre alors dans un paradoxe ou l'exilé, pour communiquer sur sa clandestinité, abandonne totalement son état de "clandestin" pour se placer "sous le feu des projecteurs". C'est là qu'est révélée au grand jour l'ambiguïté, voire l'injustice de sa situation, car il se retrouve à agir en citoyen alors qu'il n'est pas accepté dans la société et qu'il n'y bénéficie d'aucun droit : il est libre de s'exprimer, mais personne n'est contraint de l'écouter. Il peut émettre des requêtes, mais n'a aucun moyen légal (politique ou judiciaire) d'exiger leur satisfaction. Il est davantage dans la situation de l'esclave révolté que de l'opposant ou du dissident politique.

L'exilé est donc un bien un communiquant et par là, obéit à l'obligation de publicité. Cependant, placé hors des relations sociales et politiques "classiques", il est tributaire du bon vouloir de ceux qui, intégrés à la société, s'intéressent à son sort, que ce soit par intérêt personnel ou professionnel ou par compassion. Sans eux, il est réduit à son état de clandestin.

241Le 15 novembre 2004 avec la venue à Calais de Dominique de Villepin ou le 22 avril 2009 avec la venue d'Eric Besson.

V

S'AVENTURER SUR LE TERRAIN POLITIQUE

Chapitre 20

Programme de Stockholm, Frontex, *Dublin II* et autres calamités

Pour saisir tous les enjeux de la migration en Europe, il faut pouvoir se construire une vue d'ensemble des dispositifs policiers de lutte contre l'immigration. Alors que l'immigration dite « irrégulière » est considérée, à l'échelle de l'Europe, comme un fléaux à anéantir, tout est fait pour que les moyens de la combattre soient de plus en plus radicaux et efficaces. Aux yeux des décideurs, il en va de la souveraineté et de la pérénité de l'Europe, vue et construite comme une civilisation et un système politique modèles. Les immigrants sont perçus comme une menace en tant qu'ils déstabilisent naturellement les équilibres sociaux institués entre européens. Le conflit que représente la nécessité de vivre ensemble n'est plus considéré comme un enjeu à surmonter ou élucider, mais comme un méfait à éluder, à partir de l'instant où il n'est plus le seul fait des européens. Les politiques migratoires actuelles s'appuient sur le postulat selon lequel l'immigration augmente dangereusement et doit être freinée en conséquence et ne se penchent plus sur les moyens de vivre ensemble et de relever le défi que constitue le mélange des peuples, de tous les peuples. On est entré dans une nouvelle période de l'ère post-coloniale, où l'Europe, n'étant plus en mesure de jouer la carte de l'expansion impérialiste sans en payer le prix fort pour sa propre économie, erige des murs tout

autour d'elle-même pour se protéger des peuples qu'elles colonisait autrefois et qui aujourd'hui demandent à profiter, à juste titre, des richesses qui leur ont été volées durant des siècles d'occupation. On a un peu la sensation d'être en présence d'une « gated community » à l'américaine, dans laquelle les riches s'isolent des pauvres pour jouir entre eux de leur égoïste prospérité.

De fait, l'adoption d'une telle position défensive nécessite la création d'outils, de structures et de dispositifs, ainsi que de *milices*. C'est tout l'enjeu des protocoles de Stockholm qui permettent chaque jour de nouvelles innovations en terme de contrôle des populations. Lesdits protocoles ont ainsi priorisé leurs objectifs :

RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME DE STOCKHOLM CONCERNANT LA GESTION DES FRONTIERES EXTERIEURES

L'Union doit continuer à **faciliter l'accès légal** au territoire des États membres et, dans le même temps, prendre des mesures pour **contrer l'immigration clandestine** et la criminalité transfrontière et **préserver un niveau élevé de sécurité**. Le renforcement des contrôles aux frontières ne devrait pas empêcher que les personnes ayant le droit de bénéficier de systèmes de protection puissent y accéder, et notamment les personnes et les groupes se trouvant en situation vulnérable. Les besoins en matière de protection internationale ainsi que l'accueil des mineurs non accompagnés devront constituer à cet égard des priorités. Il est essentiel que les activités de l'agence Frontex et du Bureau européen d'appui à l'asile soient coordonnées lorsqu'il s'agit de l'accueil des migrants aux frontières extérieures de l'UE.

Le Conseil européen préconise de développer encore la gestion intégrée des frontières, notamment de **renforcer le rôle de l'agence Frontex** afin d'améliorer sa capacité de **répondre plus efficacement aux variations des flux migratoires**.

Le Conseil européen escompte que le développement progressif du système européen de surveillance des frontières (Eurosur) aux frontières méridionales et orientales se poursuivra, dans le but de **mettre en place un système faisant appel aux technologies modernes** et appuyant les États membres, favorisant l'interopérabilité et des normes uniformes de surveillance des frontières, et en vue de garantir que la coopération nécessaire soit établie entre les États membres et avec l'agence Frontex pour pouvoir échanger sans délai les données nécessaires à la surveillance. Ce développement devrait tenir compte des travaux effectués dans d'autres volets pertinents de la politique maritime intégrée pour l'Union

européenne et permettre, à moyen terme, une coopération avec des pays tiers. Le Conseil européen invite la Commission à présenter les propositions nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le Conseil européen prend note des études menées actuellement par les États membres et l'agence Frontex dans le domaine du **contrôle automatisé des frontières** et les encourage à poursuivre leurs travaux pour **définir les meilleures pratiques permettant d'améliorer le contrôle des frontières** extérieures.

Le Conseil européen invite également les États membres et la Commission à étudier comment les différents types de contrôles effectués à la frontière extérieure peuvent être mieux coordonnés, intégrés et rationalisés en vue d'atteindre le double objectif qui consiste à faciliter l'accès tout en améliorant la sécurité. Il faudrait par ailleurs examiner les possibilités d'améliorer les échanges d'informations et de **resserrer la coopération entre les garde-frontières et les autres services répressifs opérant à l'intérieur du territoire**, afin d'accroître l'efficacité pour toutes les parties concernées et de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontière.

Le Conseil européen estime que **la technologie peut jouer un rôle déterminant** pour ce qui est d'améliorer et de renforcer le système des contrôles aux frontières extérieures. **La mise en service du SIS II et la mise en place du système VIS demeurent dès lors un objectif prioritaire** et le Conseil européen demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce qu'ils deviennent pleinement opérationnels conformément aux calendriers qui seront fixés à cet effet. Avant de créer de nouveaux systèmes, il conviendrait d'évaluer les systèmes SIS II et VIS ainsi que les systèmes existants et de tirer les leçons des difficultés rencontrées lors de la mise en place de ces systèmes. La mise en place d'une administration pour les systèmes informatiques à grande échelle pourrait jouer un rôle essentiel dans l'éventuel développement de tels systèmes à l'avenir.

Le Conseil européen est d'avis qu'**un système d'enregistrement électronique des entrées dans les États membres et des sorties pourrait compléter les systèmes existants**, le but étant de permettre aux États membres d'échanger des données de manière efficace tout en garantissant le respect des règles de protection des données. L'introduction du système aux frontières terrestres mérite une attention particulière et il conviendrait d'analyser ses conséquences en termes d'infrastructures et de queues aux frontières avant sa mise en oeuvre. Les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies interopérables ouvrent de grandes perspectives pour ce qui est de rendre la gestion des frontières plus efficace et plus sûre, mais elles ne devraient pas entraîner de discrimination ou d'inégalité de traitement des

passagers. On citera notamment l'utilisation de barrières permettant le contrôle automatisé des frontières.

Tout l'enjeu des politiques migratoires européennes après les protocoles de Stockolm est de donner plus de pouvoir à l'agence Frontex chargée du contrôle aux frontières. Cette agence, dont le quartier général est situé à Varsovie, avait jusqu'ici pour but de coordonner les différents services de polices aux frontières, de former leurs officiers et de donner à chaque pays les moyens matériels et humains d'améliorer le contrôle de leurs frontières extérieures. A ce jour, Frontex a mené un certain nombre d'opérations conjointes aux frontières maritimes méridionales de l'Europe, notamment aux abords des îles grecques, dans les Cannaries ou autour de la Sicile et de Lampedusa. Ces opérations ont permis à l'agence, avec la collaboration d'*Eurosur* et des équipes de gardes côtes locales, d'expérimenter des techniques toujours plus poussées de contrôle et de répression à l'égard des exilés. Et lorsque le Conseil européen préconise de mettre en place un système faisant appel aux technologies modernes, il va sans dire que Frontex a procédé à nombre d'expérimentations et qu'il sait déjà ce qu'il nous prépare pour demain.

Alors que les gardes côtes espagnols utilisent déjà depuis quelques années le radar SIVE[242] qui permet de détecter les mouvements et sources de chaleur à plusieurs dizaines de kilomètres de distance, permettant ainsi le repérage des embarcations de migrants, la biométrie quant à elle n'est déjà plus au seul stade de test, mais est généralisée sur tout le continent à travers l'utilisation des bornes Eurodac[243] pour l'enregistrement et la centralisation des empreintes digitales de toutes les personnes interpellées en situation irrégulière. Et c'est sans compter les fregates, les hors bords et les helicoptères qui assurent une veille de façon continue le long des littoraux, tous munis de matériels de pointe en matière de vision nocturne et à longue distance (optroniques et optiques). A l'heure actuelle, le recours systématique à la biométrie pour le contrôle d'identité aux frontières et dans les aéroports est l'un des grands projets de l'agence. Les Etats membres sont appelés à contribuer à la mise en place de ce nouveau

242 Pour *Sistema Integrado de Vigilancia Exterior,* nom donné dans un premier temps au dispositif de contrôle des frontières Sud de l'Espagne mis en place en 1998, désigne aujourd'hui la technologie de surveillance utilisée (radars).

243 Système d'information à grande échelle créé en 2000 et contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile et immigrants illégaux se trouvant sur le territoire de l'UE.

système en faisant part de leurs expérimentations au niveau national. Ainsi, Frontex s'oriente vers l'installation de portiques munis d'une borne de lecture des puces RFID[244] intégrées aux passeports biométriques s'accompagnant dans un premier temps d'un procédé de reconnaissance faciale (*Vision Box*), puis à plus ou moins brève échéance, d'un système de vérification des empreintes digitales, calqué sur les *SmartGates* utilisés en Nouvelle Zélande. Ce système, appelé ABC pour *Automated Border Crossing*, est déjà expérimenté dans les aéroports au Royaume Uni, en Finlande, en Espagne, en Autriche et en République Tchèque. Au Portugal, le système *RAPID* permet la reconnaissance faciale depuis mai 2007, tandis qu'en Allemagne le système *EasyPass*, similaire, est expérimenté depuis avril 2009 à Frankfort. Et d'autres systèmes pourront s'ajouter pour contrôler les populations à l'intérieur des territoires, tels que les bornes de contrôle mobiles (*mobile devices)* utilisés par la police aux frontières tchèque depuis 1994, avec le concours du groupe de travail de la commission européenne, MOBIDIG ('*Mobile ID' Initiative Working Group*). Personne ne s'en cache, l'Europe a bel et bien pour projet orwellien de nous assurer un futur cyber-fliqué et investit pour cela des parts conséquentes de son budget. On peut s'imaginer aisément que dans un futur proche, complémentant les contrôles automatisés aux points d'entrée, l'espace Schengen se dotte sur ses frontières extérieures d'un rideau de béton comme celui qui sépare le Mexique des Etats-Unis. Au mieux nous aurons des murailles de barbelés comme celles qui coupent le Maroc des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Quoi qu'il en soit, la finalité réside dans l'érection définitive d'une citadelle impénétrable.

Bien que le Conseil européen se défende d'entraîner des discriminations ou des inégalités, les portiques biométriques modifieront sensiblement les conditions d'accès au territoire européen, établissant une sélection nette entre voyageurs intra et extracommunautaires. Il n'est pas à exclure que les resortissants européens seront munis à plus ou moins brève échéance de passeports spécifiques et qu'ils entreront dans la catégorie « *EU Registered Traveller* » déjà utilisée par Frontex. Si la possession d'une citoyenneté européenne donne une possibilité d'accès privilégiée, la discrimination est latente. Il y aura de fait trois catégories distinctes de voyageurs, qui feront l'objet de

244 Pour *Radio Frequency IDentification,* radio-étiquettes qui peuvent être collées ou incorporées dans des objets ou produits et même implantées dans des organismes vivants. Contenant un identifiant et éventuellement des données complémentaires, elles comprennent une antenne associée à une puce électronique qui leur permet de recevoir et de répondre aux requêtes radio émises depuis l'émetteur-récepteur.

traitements différents : les *EU Registered Travellers*, les *Non EU Registered Travellers* et les *Non Registered Travellers*. Cette dernière catégorie sera celle des illégaux contre lesquels les dispositifs de contrôle prétendent lutter. La différence sans cesse réafirmée entre voyageurs ou immigrés *« légaux »* et « *clandestins* » permet à l'Europe de légitimer la sélection qui est faite aux frontières au nom de la sécurité, sans qu'on ne sache réellement pourquoi il existerait un lien évident entre *immigration clandestine* et *insécurité*. On a pu constater depuis les années 1990 que les personnes impliquées dans des attentats ou dans la traite des êtres humains sont le plus souvent ressortissants européens ou tout au moins pourvus d'un visa Schengen en bonne et dûe forme. L'immigration clandestine ne représente pas une menace criminelle supplémentaire. L'Europe ne s'embarrasse pas non plus d'expliciter les critères permettant d'établir cette sélection entre les étrangers désirant accéder au territoire européen. Il n'est quasiment jamais fait mention des difficultés, voire de l'impossibilité pour beaucoup de ressortissants étrangers d'obtenir jamais de visa pour l'espace Schengen dans leur pays d'origine ou d'y faire leur demande l'asile. Imaginez seulement les chances de succès qu'ont de jeunes afghans lorsqu'ils tentent seulement de faire une demande de papiers ou d'asile à Kaboul pour venir en Europe. Elles sont tout bonnement nulles !

Le rôle de Frontex, après avoir été celui d'exécutant, sera celui de coordinateur. Tout est en train d'être fait pour que l'agence puisse avoir les mains libres et gérer de façon quasi autonome les flux de personnes entre l'extérieur et l'intérieur de l'Europe. Il n'est pas étonnant à cet égard qu'il soit également en charge de coordonner les opérations conjointes d'expulsion des migrants vers leurs pays d'origine. A l'avenir, on ne s'étonnera pas que Frontex puisse superviser de A à Z ce qui a trait à la gestion des entrées et sorties de la citadelle Schengen : l'agence sera désignée pour *sécuriser* (*militariser* serait plus exact) les frontières, estimer le montant des flux migratoires, former et diriger les forces de polices aux frontières (qui finiront par devenir une force européenne unique), gérer l'asile, contrôler, arrêter, enfermer et expulser les contrevenants au système des visas. L'Europe veut avoir la maîtrise de tout. C'est ainsi que s'arrête l'Histoire, lorsqu'on prétend pouvoir gérer les mouvements de populations, qui pourtant ont existé de tous temps.

Cependant, Frontex n'en est encore qu'à ses balbutiements. Ce qui prime aujourd'hui, c'est une multitude de règlements, de directives et d'accords multilatéraux,

qui tentent difficilement d'établir un ensemble règlementaire cohérent et de mettre en accord des législations nationales encore très différentes les unes des autres. Que ce soit en terme d'asile, de contrôle, d'enfermement ou d'expulsion, chaque Etat applique encore ses propres règles et signe des accords bilatéraux (cf. protocoles de Sangatte entre la France et la Grande Bretagne[245]) avec les pays qui le veulent bien. Néanmoins, les accords de Dublin II signés le 18 février 2003[246] et la directive européenne adoptée le 18 juin 2008[247] ont fixé un cadre commun qui inaugure ce qui sera peut-être la charte de Frontex d'ici quelques années. Les accords de Dublin et Dublin II entérinent la rationnalisation de l'asile au niveau européen, mais ils sont connus surtout pour avoir permis les retours systématiques de migrants vers les premiers pays européens où ils ont déposé une demande d'asile. Les textes de ces accords prévoient en effet que le premier pays où le migrant a déposé sa demande d'asile soit responsable de sa prise en charge. Ainsi, les migrants qui se sont vus refuser l'asile en Grèce et se font arrêter dans un autre pays européen sont systématiquement renvoyés vers Athènes, puis immédiatement relâchés, dans la mesure où ils sont inexpulsables vers leur pays d'origine. La localisation de leur première demande d'asile se fait grâce à la prise d'empreintes digitales au moyen de la borne Eurodac, puis leur comparaison avec celles déjà enregistrées dans la base de données. Un cycle vicieux s'engage alors, dans lequel le migrant ne peut se voir accepter dans aucun autre pays, mais continue d'errer en Europe à la recherche d'une éventuelle terre d'accueil (bien souvent l'Angleterre ou les pays skandinaves)[248]. La directive européenne, que ses détracteurs ont qualifié à juste titre de « directive de la honte », perfectionne pour sa part les conditions d'expulsion, prévoyant notamment d'allonger la durée de rétention à six mois renouvelables deux fois, soit dix-huit mois, mais également d'assortir « l'éloignement » d'une interdiction d'entrée dans l'espace Schengen valable pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, voire plus s'il est estimé que la personne concernée par l'ordre d'expulsion présente un risque de trouble à l'ordre public ou d'atteinte à la sureté de l'Etat. Qu'en est-il des personnes en situation irrégulière qui participent à l'organisation de manifestations pour le respect de leurs droits humains ? Les juges ne donneront-ils pas raison aux représentants de la

245 Protocoles signés les 25 novembre 1991 et 29 mai 2000.
246 Règlement (CE) n°343/2003du Conseil du 18 février 2003.
247 Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.
248 *Droit d'asile : les gens de « Dublin II »*, rapport d'expérience de la Cimade et du Comité Tchétchénie, 2008.

police qui leur affirmeront qu'il s'agit d'un trouble à l'ordre public ? Avec cette nouvelle directive, l'Europe franchit un nouveau pas vers la criminalisation de l'immigration clandestine et vers un renforcement des mesures d'enfermement. La rétention constitue ni plus ni moins une détention provisoire spécifique à une nouvelle forme de criminalité et prive de liberté des milliers de personnes sans qu'aucun véritable délit ne puisse leur être reproché, si ce n'est celui d'exister en tant qu'étrangers dans un espace qui ne leur est pas destiné. Le privilège accordé aux européens est sans cesse réaffirmé dans les différents textes, à travers l'attribution exclusive qui leur est faite du droit à la libre circulation censée être garantie à tous par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948[249] : « *La présente directive ne s'applique pas aux personnes jouissant du droit communautaire à la libre circulation ».*[250] Il existe donc bien un droit communautaire discriminant à l'égard des personnes extracommunautaires.

Chaque année, l'Europe se dotte un peu plus d'un arsenal législatif et règlementaire permettant à ses pays membres de s'affranchir des conventions internationales en matière de droits humains. L'enfermement de familles entières, de mineurs, d'enfants en bas âge, ainsi que leur expulsion, constituent autant de violations à la convention de Genève et aux conventions relatives à la protection des femmes et des enfants. Et l'utilisation des hautes technologies pour rationnaliser le nouveau système de tri mis en place par ces lois rend l'ensemble bien plus terrifiant encore. Si l'on peut aujourd'hui avoir recours à la reconnaissance faciale et aux empreintes digitales, il s'en faudra de peu pour qu'on décide de procéder également à des prélèvements d'ADN, comme les autorités britanniques se proposent de le faire[251]. Et le mauvais mélange que peut produire cette pratique si elle se destine à produire des fichiers établissant des distinctions identitaires et nationales devrait nous alerter sur les dangers d'un retour à la barbarie eugéniste. Il est plus que temps d'exiger la fin du régime des visas et d'abolir les frontières qui nous séparent du reste du monde, qu'elles soient réelles ou dans nos têtes. Personne ne devrait s'approprier un territoire et personne ne devrait avoir à se justifier de se trouver là où il est !

249 Article 13 de la DUDH : *1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* Article 14 de la DUDH : *1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.*

250 Article 2, alinéa 3 de la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

251 *DNA tests for asylum seekers 'deeply flawed'*, Jamie Doward, The Observer, Sunday 20 September 2009.

Chapitre 21

Europe :
« *Bienvenue en Absurdistan !* »

Ce qui frappe dans l'étrange et triste épopée des exilés vers l'Europe, c'est l'absurdité des dispositifs de contrôle et de répression auxquels ils sont confrontés dés l'instant qu'il s'approchent du territoire européen. Depuis quelques années, les élites politiques européennes ont pris conscience de la lourdeur administrative des dispositifs de contrôle et surtout qu'il fallait, pour s'en sortir, déplacer ces contrôles en amont, au delà des frontières européennes. C'est pourquoi l'Europe a engagé depuis plusieurs années déjà un vaste plan d'externalisation de ses politiques migratoires vers les pays limitrophes. En 2005 déjà on découvrait avec stuppeur les pratiques des gardes espagnols aux frontières avec le Maroc, dans les enclaves de Ceuta et Melilla[252]. On apprenait alors que les contrôles et la répression s'exerçaient bien au delà de la Méditerranée, sur le continent africain. On apprenait surtout qu'il était possible de tirer à balles réelles sur des hommes et des femmes sous prétexte qu'ils veulent passer illégalement les frontières de l'Europe. Et depuis, ses gouvernements se sont arrangés pour que ce type de bavures ne soient plus le fait de policiers européens. Désormais, les polices marocaines et algériennes ont pris le relais et traquent les exilés dans les sables du Sahara, se rejetant la balle de l'un à l'autre jusqu'à ce qu'épuisés, les exilés finissent

252 *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Migreurop, 2005.

par perdre la vie quelque part entre le Mali et le Maroc[253] ou entre le Soudan et la Lybie. Dans ce dernier pays, la coopération entre l'Europe et le régime de Tripoli date de 2003. Depuis lors, elle n'a cessé de s'intensifier et Frontex a désormais l'autorisation d'opérer dans les eaux territoriales lybiennes, ainsi que de rapatrier systématiquement toutes les personnes interpellées vers les prisons de Khadafi. « *Abus, maltraitements, arrestations arbitraires, détention sans procès et dans des conditions dégradantes, tortures, violences physiques et sexuelles, rapatriements de réfugiés et déportations en plein désert »,* voilà comment Fortress Europe décrit la situation lybienne en 2008[254]. De nombreux rapports et reportages sont consultables sur les sites de Fortress Europe et Migreurop qui fournissent un excellent travail sur les conditions d'émigration en Afrique[255]. Répertoriant les cas de décès aux frontières de l'Europe, le réseau estime à près de 15000 le nombre d'exilés morts depuis 1988 pour avoir voulu parvenir en Europe. Parmi ces décès, de nombreux accidents, mais également des assassinats perpétrés par la police ou les gardiens de camps. Et cela non seulement en Afrique du Nord, mais également en Turquie et en Ukraine, où les conditions de transit sont souvent terribles et les conditions de détention inhumaines. En Ukraine, les deux nouveaux camps de Zhuravichi (180 places) et Rozsudiv (250 places) ont succédé au camp insalubre de Pavshino qui pendant des années a vu s'entasser des centaines d'exilés, pour une durée indéterminée, sans eau potable et dans des conditions déplorables[256]. Le camp a fermé en décembre 2008, mais cela ne change rien. L'Europe a passé un certain nombre d'accords avec l'Ukraine pour que celle-ci prenne en charge le contrôle de ses frontières européennes, quitte à renvoyer en Russie des réfugiés Tchétchènes menacés chez eux[257]. Ces réadmissions de réfugiés vers un pays voisin de l'Union européenne, qu'elles soient légales ou non, sont choses courantes aussi bien en Ukraine qu'en Turquie ou en Lybie. Aussi, de plus en plus d'accords sont signés pour que ces violations aux droits humains soient désormais couvertes et « légalisées » : la Grèce et la Turquie se sont engagés depuis 2001 dans un processus de collaboration afin

253 *Les routes clandestines. L'Afrique des immigrés et des passeurs*, Serge Daniel, 2008.

254 *Fuite de Tripoli. Rapport sur les conditions des migrants de passage en Lybie*, Fortress Europe, 2008. Lire aussi le compte rendu de la mission menée en Lybie par la présidente de la Sous Commission des Droits de l'Homme Hélène Flautre (17-20 avril 2005) et *African transit migration through Libya to Europe : The human coast*, Sara Hamood, American University in Cairo, janvier 2006.

255 *www.fortresseurope.blogspot.com* et *www.migreurop.org*.

256 *www.globaldetentionproject.org*

257 *Ukraine : on the margins. Rights Violations against Migrants and Asylum Seekers at the New Eastern Border of the European Union*, Human Rights Watch, nov. 2005.

que la Turquie s'implique dans le refoulement des réfugiés en transit sur son territoire. La Grèce n'aura plus ainsi à violer les règlements en vigueur pour renvoyer systématiquement les migrants vers les côtes turques[258]. Même chose avec les exilés interceptés entre Lampedusa et les côtes lybiennes et tunisiennes[259]. C'est sous cet angle que les pays européens envisagent le codéveloppement et la collaboration avec le reste du Monde, n'hésitant pas à exercer de fortes pressions sur les pays tiers pour obtenir de leur part la signature de ces accords. Ceci explique notamment comment en quelques années les camps de détention se sont multipliés tout autour du bassin méditerranéen et à l'Est de l'Europe. Le contrôle s'effectue désormais à deux niveaux, aux frontières européennes et à celles de leurs voisins, multipliant les obstacles et les méthodes de répression, rendant l'accès à l'espace Schengen de plus en plus difficile, long et dangereux.

Et si par chance ils ont réussi à échapper au désert du Sahara, aux polices marocaines ou turques, aux prisons lybiennes et ukrainiennes et qu'ils ont posé le premier pied en Europe, les exilés sont pris dans un engrenage d'où ils ne sortiront plus. Rien, ni même l'expulsion, ne pourra plus leur ôter leur état d'exilé. L'absurde Machine Europe a été ainsi conçue qu'elle ne permet plus à quiconque l'a défié une fois d'y revenir, légalement ou non, sans être suspecté et traité comme un criminel. Pris dans le filet une fois, le migrant a laissé dans la base de donnée policière tout ce qui permettra de le reconnaître plus tard : empreintes, photographies... L'Europe, par sa suffisance, a su diviser la population mondiale entre ceux qui possèdent le droit de se mouvoir où ils le souhaitent et ceux qui en sont privés, entre ceux qui obtiennent un visa sans effort et ceux qui n'en obtiendront peut-être jamais. Notre seul point commun est celui du contrôle exacerbé qui pèse sur nous tous et qui nous rend tous esclaves de « leurs » délires sécuritaires et xénophobes.

258 *Stuck in a Revolving Door. Iraqis and Other Asylum Seekers and Migrants at the Greece/Turkey Entrance to the European Union*, Human Rights Watch, nov. 2008.

259 *Pushed Back, Pushed Around. Italy's Forced Return of Boat Migrants and Asylum Seekers, Libya's Mistreatment of Migrants and Asylum Seekers*, Human Rights Watch, sept. 2009.

Chapitre 22

Et si nous devenions tous « *hors controle* » ?

Au nom d'un ordre social fictif et de craintes sécuritaires infondées, la citadelle Europe se contruit sur l'exclusion et le communautarisme, nettoyant le terrain pour un capitalisme individualiste toujours plus indifférent aux souffrances des populations qu'il exploite pour son propre bien. Le chômage des européens explose et on voudrait en faire porter le chapeau aux étrangers, mais craignant de réveiller les démons xénophobes du passé, on prétend seulement lutter contre ceux qui n'ont pas de papiers. En feignant de lutter contre une minorité, c'est tous les étrangers qu'on attaque. Et il vaudrait mieux que les européens ne se bercent pas d'illusions, car les retours de bâton ne tarderont pas à arriver. Dans le reste du monde, les refoulés s'organisent en associations et développent des argumentaires hostiles, orientés contre le dédain de l'occident européen. Cela commence à se savoir que l'Europe n'accepte qu'au compte-goutte et ne respecte plus les droits des réfugiés. Les récits de souffrances que rapportent dans leurs pays d'origine les milliers d'exilés repoussés aux frontières de la citadelle Europe font désormais partie des histoires que l'on raconte et participent à développer un fort sentiment d'humiliation qui prend le relais de celui généré par des décennies de colonialisme. De plus en plus d'exilés prennent la parole, s'adressent aux

médias et produisent des documents, des livres et des images de leur périple, de ce qu'on leur a fait subir. Il existe déjà une large bibliographie sur ce sujet. Les technocrates européens espéraient peut-être que tout cela se ferait en silence, que les exilés la fermeraient et accepteraient leur sort sans révolte. Mais ils sont forcés d'admettre que tout n'est pas si simple : les mouvements de sans papiers, les actions politiques, les grèves et les révoltes de travailleurs sans papiers et de retenus dans les centres de rétention se multiplient. Une partie importante de la population se rend désormais compte du cynisme de ces politiques et n'hésite pas à tenter de les enrayer. Il n'y a tout simplement pas de politique viable en terme de gestion des flux migratoires. Les mouvements de populations ne sont pas à gérer ou à stopper, ils sont le fait d'un monde dynamique qui bouge, en perpétuelle effervescence. Combien de choses constitutives du paysage européen n'auraient jamais vu le jour sans des siècles d'invasions et de migrations, sans l'apport inestimable des goths ou des sarazins, des turcs ou des bulgares, des slaves, des tziganes, des normands ou des celtes ? En réalité, c'est l'émergence même du capitalisme qui a bousculé le cours de l'histoire avec le plus de vigueur, en considérant les populations comme un apport de main d'oeuvre. Rien n'avait jusqu'alors empêché les peuples de se rencontrer, de se mélanger. Tout cela ne se faisait certes pas sans conflits, sans guerres, mais jamais on n'avait autant remis en cause la nécessité du conflit que dans les sociétés capitalistes modernes. Aujourd'hui, l'heure n'est plus à l'expérimentation, à la confrontation ou à l'interconnaissance, mais à la rationnalisation, à la productivité et au conservatisme. L'homme moderne occidental est convaincu d'avoir trouvé dans la démocratie et le capitalisme le système parfait et tous ses efforts ne vont qu'à son perfectionnement et à l'élimination de tout ce qui pourrait le menacer ou pointer ses disfonctionnements. C'est pourquoi le marginal, en particulier l'étranger sans papiers, mais aussi le pauvre et l'opposant anticapitaliste, sont des cibles de choix pour ceux qui veulent préserver le système de la ruine, car les uns comme les autres sont là pour montrer à quel point l'économie capitaliste est déficiente.

En France, c'est dans la seconde partie du XIXème siècle que les premiers types de cartes d'identité sont généralisés, alors que le capitalisme est encore naissant. Le livret ouvrier est mis en place en 1854 pour « *domestiquer le nomadisme des ouvriers* », puis le livret de famille est créé par une circulaire de 1877 pour recueillir tous les actes de la vie civile des couples mariés (mariage, naissance des enfants...). La loi de 1912 sur

les nomades rend le carnet anthropométrique obligatoire pour toutes les personnes, françaises ou étrangères, n'ayant pas de domicile fixe ni de résidence fixe, remplacé en 1969 par le livret de circulation. En 1917, la carte d'identité est imposée aux étrangers avant d'être rendue obligatoire pour tous en 1940, sous le régime de Vichy. Enfin, la carte de résident devient obligatoire en 1932 et le régime des visas se met en place avec l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de *séjour* des étrangers en France, sans cesse amélioré depuis, notamment après 1986, lorsque Chirac rend le visa d'entrée obligatoire pour les ressortissants de la totalité des Etats du monde, à l'exception de ceux de la Communauté européenne et de la Suisse, du Liechtenstein, de Monaco, de Saint-Marin et du Saint-Siège. Enfin, les traités européens d'Amsterdam (1997) et de Lisbonne (2008) institutionnalisent l'espace Schengen créé en 1985 à l'initiative de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas et de la France, puis étendu à 25 nouveaux pays membres en 2008. Dés lors s'ajoute à la dimension nationale la dimension européenne de la surveillance générale des personnes. A l'image de la *propiska* du régime soviétique, le visa européen permet de distinguer le bon citoyen de l'intrus, les personnes « socialement intégrées » des individus « socialement dangereux ». Celui qui sera reconnu comme appartenant à la seconde catégorie ne manquera pas de passer du temps dans un centre de rétention avant d'être renvoyé dans son pays d'origine. On ne plaisante pas avec ses papiers !

Dans un monde qui porte la démocratie capitaliste aux nues et stigmatise, voire réprime ceux qui n'adhèrent pas ou ne respectent pas les règles édifiées par ce système, la seule resistance possible, dans la mesure où chacun fait l'objet d'une surveillance étroite, est de trouver des moyens modernes de « prendre le maquis ». Il est nécessaire, voire vital, de ne pas attendre plus longtemps pour s'extraire des dispositifs de contrôle, en adoptant des modes d'existence profitant des failles qui persistent encore. Les exilés doivent nous servir d'exemple, car ils ont su développer des stratégies pour échapper à ces dispositifs. Nous avons la chance que les fichages biométriques et génétiques ne sont encore qu'au stade expérimental et que notre existence ne fasse pas encore l'objet, comme dans la métaphore d'Orwell ou le meilleur des mondes de Huxley[260], d'un traçage systématique. Nous avons surtout la chance de faire partie de ces générations qui savent encore à quoi peut ressembler un monde sans l'emprise des technologies,

260 Lire *1984* de Georges Orwell (1949) et *Le meilleur des mondes* de Aldous Huxley (1932).

sans contrôle social permanent et où la nature à l'état sauvage existe encore. Nous pouvons encore nous cacher, construire nos propres stratégies de dissimulation et de camouflage. Nous pouvons trouver les moyens de nous esquiver. Multiplier les *jungles*, occuper les interstices et brouiller les pistes, quitte à se poncer le bout des doigts comme les exilés de Calais, c'est peut-être ce que nous avons à faire de mieux avant qu'il ne soit trop tard. Il est fréquent qu'un modèle présenté comme idyllique par une majorité deviennent un cauchemar pour les autres, mais c'est lorsque la majorité elle-même commence à ressentir les conséquences néfastes de ses choix que la barbarie n'est plus très loin : chômage de masse et pauvreté, augmentation du temps de travail, suppression des protections sociales, individualisme et xénophobie, pollution et changement climatique, affections nerveuses et dépressions, surveillance et répression policières, etc. Les symptômes de la maladie capitaliste sont de plus en plus visibles, mais le système, comme une tumeur, va de l'avant et poursuit son infatigable croissance. La crise, la vraie, lorsqu'elle viendra, risque de prendre la forme d'une guerre civile. Résister, désormais, c'est s'y préparer, car le processus est irrémédiablement enclanché et plus rien ne semble pouvoir stopper la machine. Résister, c'est aussi désobéir aux injonctions sécuritaires du pouvoir, ne pas céder à la peur qu'il cherche à insuffler en nous lorsqu'il parle d'Islam, d'immigration, de terrorisme, de crise ou de grippe porcine pour nous faire accepter ses penchants totalitaires, son désir de tout contrôler. Il est temps de se rendre compte qu'il ne peut y avoir de pouvoir sans dictature. L'Etat, qu'il soit français, européen ou mondial, ne peut être qu'un tyran. Notre responsabilité envers l'avenir est de nous affranchir de son emprise, de brûler nos papiers d'identité et d'anéantir les moyens technologiques par lesquels ils exerce sa domination. Il faut se placer *hors contrôle*...

Chapitre 23

No Borders ou l'abolition des frontières

Nous aurions dû comprendre, lorsque le mur de Berlin est tombé, que les frontières, les murs, les barbelés, sont autant de plaies ouvertes qui nous font mourir chaque jour un peu plus. Les peuples du monde ne peuvent vivre en étant divisés. Et pourtant, nous élevons de nouveaux rideaux de fer, entre la Palestine et Israël, entre le Mexique et les Etats-Unis, entre l'Europe et le reste du monde, entre notre maison et la rue. Nous créons partout des frontières et des espaces privés qui font mourir notre confiance en l'Autre et la démocratie. Hannah Arendt, philosophe juive qui a souffert du nazisme avant de se consacrer à l'étude du totalitarisme, a livré une puissante analyse des racines de l'impérialisme et du capitalisme. A partir de celle-ci, on peut distinguer les différentes étapes qui amènent la démocratie, ou plutôt la *« république plebiscitaire »*, vers le totalitarisme. Dans un premier temps, l'Etat nation développe une économie capitaliste sous l'emprise de la bourgeoisie industrielle. Cette dernière, consciente de l'obstacle que constituent les limites nationales, commence à s'intéresser aux affaires politiques, pour assurer le maintien de la création de richesses. Nait alors l'impérialisme, qui vise à assurer l'expansion économique de la bourgeoisie, sans chercher à exporter les lois et coutumes nationales, et n'hésitant d'ailleurs pas à s'en affranchir en dehors du territoire national. C'est déjà la fin de l'Etat-nation. Le

colonialisme et la pensée raciale qui en découle sont l'étape suivante, qui se développent par le biais d'une bureaucratie rationnaliste établissant un contrôle sur les moindres dispositifs permettant la pérénité du système et de ses colonies. S'ensuit l'asujetissement des populations, aussi bien en dehors des frontières nationales qu'à l'intérieur, à la production capitaliste, par le contrôle sur leurs déplacements et leur mise à disposition des bassins d'emplois. Vient ensuite leur placement sous surveillance afin d'éviter toute déstabilisation du système par des éléments insoumis, puis la destruction des structures sociales, jugées improductives et coûteuses. Enfin, tout ce qui tient du domaine privé est soumis au contrôle de chacun, tandis que l'espace public disparaît avec l'avènement d'une société de masse (consumériste et crédule), caractérisée par le conformisme qui élimine la possibilité même des initiatives individuelles et ne laisse plus de place à ce qui mérite d'apparaître publiquement, la quête de l'immortalité : la préoccupation du cycle vital propre à la société de consommation (production et consommation) se substitue à la quête d'immortalité. La boucle est bouclée.

La privatisation de l'espace public et les préoccupations individualistes qui l'accompagnent sont en grande partie responsables de la multiplication de frontières réelles et imaginaires : la peur de l'Autre crée des divisions entre les habitants d'un même territoire, tandis que ce territoire se dote de frontières extérieures surprotégées. L'Europe prétend se constituer en une seule et grande nation, abolissant ses frontières intérieures, tout en développant un discours de méfiance à l'égard des étrangers et en augmentant toujours plus les moyens de freiner l'immigration. Les questions d'identité et de frontières n'ont jamais été aussi prégnantes. Elles sont à l'origine de nombreux conflits non résolus, de blocages et d'incompréhensions. Lorsqu'est créé un ministère de l'identité nationale, on peut se demander à quel degré d'ignorance sont retombées les élites politiques pour considérer que l'identité peut être conditionnée par des frontières. Les frontières ne sont que les délimitations abstraites d'intérêts territoriaux passés, scellées par des accords matrimoniaux entre lignées déchues de seigneurs féodaux. Des millions d'hommes et de femmes vouent encore aujourd'hui un culte inaltérable à cette subsistance archaïque de la monarchie, alors qu'ils embrassent quotidiennement la démocratie qui est censée avoir mis fin à son pouvoir autocratique. Chacun se plait à s'identifier à ses compatriotes, alors que tout le monde sait à quel point les siècles passés ont contribué à métisser les peuples du monde entier. Chacun s'imagine des

caractéristiques innées propres à l'ensemble des autres individus nés sur le même territoire, alors que tout le monde sait combien ses frontières ont évolué au cours des siècles et des décennies passées. Enfin, chacun entretient un nombre incalculable de clichés sur ses compatriotes qu'il refuse de s'attribuer à lui-même : *« Les français sont des râleurs, mais je ne suis pas un râleur, bien que je sois français »*. Le ministre des expulsions voudrait que nous réfléchissions sur notre « identité nationale », mais que fait-il des descendants d'immigrés italiens, polonais ou algériens, des enfants nés d'un parent français et d'un parent étranger, des vieux alsaciens qui ont vécu l'annexion avec l'Allemagne, des régionalistes et autres identitaires chauvins ? A quoi bon lancer une réflexion sur une identité qui n'existe pas, si ce n'est pour convaincre chacun du bien-fondé des politiques xénophobes menées par l'Etat qui s'en réclame ? S'il existe bien des facteurs identitaires ou culturels, parler d'identité ou de culture spécifiquement française est une absurdité, comme peut l'être le culte voué à un club de football ou à une armée. C'est faire appel aux mauvais penchants de l'être humain : la concurrence, la jalousie, l'orgueil et le désir de puissance. Les conflits d'ego et de susceptibilités qui en résultent sont tout sauf progressistes et entraînent bien souvent des violences qui peuvent aller jusqu'au meurtre. Le dicton « divise pour régner » n'a jamais pris autant de réalité qu'avec la construction de barrières identitaires entre personnes vivant dans un même espace.

C'est désormais à chacun, pour arrêter l'arbitraire des frontières, d'en trouver les failles et de les contourner, de saboter le système des visas en se rendant apatride. Brûler sa carte d'identité, éviter les contrôles, saboter les dispositifs de surveillance, entrer dans la clandestinité, sont autant de moyens de résistance qui demandent des sacrifices. S'il est difficile d'y parvenir individuellement, il n'est pas vain pour autant de contribuer aux dynamiques de désobéissances qui existent déjà, telles que celles initiées depuis plus de dix ans par le réseau No Border. Créé en 1999 lors du sommet européen de Tampere, le réseau n'a pas cessé depuis de constituer des bases de données sur les méfaits des politiques migratoires et d'organiser des campements aux frontières européennes, et aussi au Mexique ou en Australie, pour protester contre le régime d'exclusion des étrangers derrière le slogan *"more control, more exclusion, more deportations"* : Rothenburg en 1998, Zittau en 1999, Forst, Ustrzyki Gorne, Marzamemi et Tijuana en 2000, Tarifa, Bialystok / Kryniki, Genova, Frankfurt et Petisovci en 2001, Woomera,

Strasbourg, Imatra et Jena en 2002, Köln, Puglia – Salento, Timisoara et Thessaloniki en 2003, Calais et Lesvos en 2009, etc.[261] Ces campements ont donné lieu à de nombreuses actions contre les dispositifs de contrôle et de gestion des flux migratoires, contre les centres de rétention et les expulsions. Véritables points de convergences d'inspiration libertaire, ils ont l'avantage de pouvoir donner les moyens d'une opposition radicale aux politiques xénophobes engagées par les Etats européens et de coordonner des actions sans tenir compte des frontières qui voudraient nous séparer, à conditions qu'ils ne se transforment pas en forums associatifs comme c'était la tendance lors des derniers camps en date.

Tout le défi de ces camps est d'occupper temporairement des espaces qu'on a choisi, sans s'en laisser imposer par les autorités qui n'existent que pour dresser des barrières entre nous et notre désir d'universalisme, puis d'y faire émerger à la fois une réflexion et des débats approfondis en mesure d'aboutir sur des stratégies d'action concrêtes et des moyens pratiques de résistance au contrôle. Au cours de ces camps, on doit être en mesure de mettre en oeuvre des modes d'existence anti autoritaires et anti hiérarchiques, ce qui sous-entend abolir en premier lieu toutes les frontières conceptuelles et imaginées qui peuvent exister entre nous, à commencer par celle des langues. Lors des différents camps, ceci à relativement bien fonctionné, dans la mesure où un certain nombre de migrants persophones, arabophones ou pachtounes ont pu prendre une part active aux événements. On peut cependant regretter qu'il n'y ait pas eu plus de personnes européennes en mesure de s'exprimer dans leur langue et de servir d'interprète, tout le monde choisissant de s'exprimer en anglais. Les échanges ainsi rendus possibles ont permi de partager des expériences et des pratiques quotidiennes, ce qui constitue l'un des meilleurs moyens de combattre l'ignorance des préjugés et de faire tomber les frontières, tout au moins dans nos esprits.

L'étape suivante, qui est complémentaire des camps, est l'investissement tout au long de l'année dans des actions offensives contre les dispositifs de contrôle et de surveillance des espaces publics, mais aussi et surtout contre les dispositifs d'enfermement et d'expulsion, qui doivent toujours s'accompagner d'un argumentaire explicatif et d'une sensibilisation auprès du « public ». Chacun doit pouvoir saisir la pertinence d'une action de désobéissance ou de sabotage en la mettant en lien avec les

261 *www.noborder.org*

politiques qui visent l'exclusion des étrangers et la mise sous surveillance de tous. Perturber et/ou prendre en images les opérations de contrôle au faciès de la police aux frontières, intervenir dans les aéroports au moment d'expulsions, rendre inutilisables les caméras et les bornes de lecture biométriques, produire de faux documents, sont autant de façons d'empêcher la machine de tourner et de continuer son travail de destruction. Sans compter l'assistance aux migrants et sans papiers, par la distribution de nourriture et de vêtements, de cartes téléphoniques et de couvertures, par l'hébergement et la dissimulation dans les transports publics, le passage des frontières... Toutes ces pratiques quotidiennes participent à rendre les frontières caduques et à contrecarrer l'Europe dans la réalisation de ses politiques xénophobes.

Le réseau No Border est informel, sans hiérarchie et sans guides, constitué de tous ceux qui orientent leur existence vers la lutte pour le respect des libertés individuelles et collectives, qui veulent agir en faveur de l'abolition des frontières, de toutes les frontières. Il n'existe pas d'organisation à proprement parler, mais un réseau de groupes de travail et de personnes qui oeuvrent collectivement à la réalisation d'objectifs politiques communs. Le réseau est ce que ses participants en font. C'est pourquoi, chacun doit pouvoir s'y investir s'il ne souhaite pas voir chaque continent se transformer en citadelle et se refermer sur lui-même en excluant tous ceux qui n'ont pas la possibilité de se procurer un visa. Les frontières et les visas sont les survivances archaïques du système féodal et de ses droits de péage, qui auraient dû être définitivement abolis en même temps que la monarchie. Il n'est pas trop tard pour oeuvrer en ce sens, même si la tâche est immense. Tant qu'il y aura des frontières, il n'y aura pas de justice. Sans justice, pas de paix.

Conclusion

Le cas du Pas-de-Calais est symptomatique des politiques migratoires à l'échelle de l'Europe, car il permet de se rendre compte de l'inéluctabilité d'un phénomène démographique, mais aussi de l'incapacité de l'homme à pouvoir le maîtriser sans avoir recours à des procédés violents et attentatoires aux droits humains. Pour contrer l'afflux de populations exilées vers le vieux continent, les autorités européennes n'ont pas trouvé d'autre solution que de reléguer les indésirables dans des zones où ils sont moins visibles, en tentant au plus possible de les en extirper par la force et de les renvoyer ailleurs, multipliant les lois et directives pour légitimer leur action de "nettoyage". Cette démarche politique, qui n'arrive toujours pas à porter ses fruits, contraint des milliers de personnes humaines à vivre dans des conditions de misère absolue et à subir des arrestations régulières. Depuis six ans et la fermeture du centre d'accueil de la Croix Rouge de Sangatte, l'État a abandonné l'idéal humanitaire pour lui substituer une logique sécuritaire ayant plus pour objectif l'évacuation du problème que sa résolution.

Pris dans ces enjeux géopolitiques majeurs, l'exilé qui ne cherche qu'à s'établir durablement dans un lieu viable et sûr se retrouve contraint de jouer avec les failles du système de contrôle et de transiter par les marges de la société pour espérer pouvoir

échapper au vaste processus européen de fermeture des frontières. Provenant de pays en guerre ou soumis à des conditions économiques extrêmement instables, les exilés subissent au cours de leur trajet une véritable mutation identitaire qui se traduit, dans les lieux traversés, par la fabrication artisanale de nouveaux modes d'organisation et une modification radicale de leur rapport à autrui. La migration doit en effet être considérée comme un processus de métamorphose individuelle par lequel la personne vivant la migration transforme son intelligence du Monde, en changeant son rapport à l'existence et aux autres. De fait, cette transformation implique une adaptation permanente aux nouveaux enjeux liés à chaque espace traversé. L'exilé doit apprendre à se réapproprier chaque nouvel espace en tirant partie au mieux des possibilités que celui-ci lui offre. Le plus souvent, cette réappropriation s'effectue de manière collective, par le biais du groupe auquel il se rattache. Les codes de conduite sont certes différents selon les nationalités ou groupes ethniques, car chaque communauté appréhende la nouveauté en fonction de ce qui lui est connu, de repères culturels qui lui sont propres, mais de façon générale les postures prises sont liées au contexte immédiat : soumis aux mêmes règles, celle du pays ou des passeurs, placés dans les mêmes conditions d'existence et mus par les mêmes impératifs de survie et de mobilité, les exilés adoptent des comportements identiques, liés à leur état d'exilés, plus qu'à leur origine sociale et culturelle.

La dimension ethnographique de mon travail, basée sur ces considérations, n'a pas consisté à étudier les exilés comme une population à part, obéissant à des codes strictement différents des nôtres, mais s'est bornée, dans le peu de temps qui lui était imparti, à décrire de façon non approfondie les pratiques et modes d'organisation développés par les exilés à un point précis de la migration, dans la mesure où ils permettent de comprendre les modalités de survie en marge de la société et du monde politique lorsqu'on est un étranger sans autorisation de séjour. Et toute la difficulté de la condition d'exilé réside dans l'impossibilité à la fois de rester totalement caché et de se rendre tout à fait visible. L'exilé est tiraillé entre le besoin d'attirer l'attention sur sa situation et la nécessité de réussir son passage vers la destination finale de la manière la plus discrète possible. Cependant, la forte concentration d'exilés sur le littoral de la Manche, comme à Patras en Grèce ou près de la gare de l'Est, rend tout a fait impossible le maintien au secret de sa présence irrégulière sur le territoire européen : manipulé par les passeurs et orienté systématiquement vers les membres de sa

communauté d'origine, il est amené à s'organiser collectivement et à la vue de tous.

Largement médiatisée et publicisée par les exilés eux-mêmes, leur présence à la fois fascinante pour les uns et dérangeante pour les autres ne manque pas d'être connue de tous, bien que les enjeux internes à la migration restent opaques et difficilement compréhensibles. Ce travail n'avait d'ailleurs pas pour ambition de fournir une analyse solide et scientifique des tenants et aboutissants de la migration *illégale*, ce qui constitue le travail d'une vie, mais de donner des pistes, d'ouvrir des passages à travers les frontières que nous avons construites entre nous – « intégrés » à la société – et eux – relégués dans la marge. Peut-être ce travail peut-il servir de point d'ancrage pour une meilleure compréhension de leur situation et aider à ce que leur transit soit moins violent, moins déshumanisant.

Au delà de ces considérations scientifiques et humanitaires, ce travail voulait apporter une description approfondie de l'existence des exilés pour que chacun puisse s'approprier la réalité et lutter contre l'abus qui nous est fait : en tant qu'humains épris de liberté, nous ne pouvons plus accepter ce qui ne doit pas l'être. Nous nous sommes assez souvent demandé pourquoi toute une génération avait fermé les yeux sur les camps de concentration, alors nous ne pouvons pas décemment ignorer à nouveau ce qui constitue une insulte évidente à la dignité humaine. Il ne s'agit pas ici de faire des comparaisons, car les faits ne sont pas comparables, mais de faire des parallèles en vue de prévenir des risques : refuser de voir, c'est accepter. Ce qui se passe aujourd'hui n'est peut-être qu'une étape vers un avenir plus noir. Le rejet de l'Autre n'a jamais rien apporté de bon, chacun le sait. Après deux années passées auprès des exilés, à leur contact, il me semblait indispensable de jeter un grain de sable dans les rouages de la machine, de remuer un peu le fumier et d'exprimer ma colère envers cette Europe qui exclue et qui détruit, ce système qui oppresse. J'ai vu chez ces exilés nombre de jeunes comme moi, mais aussi des enfants, avec les yeux remplis d'expoir et le coeur rempli de bons sentiments. Naïfs comme nous tous, mais en aucun cas coupables de ce qu'on leur reproche. Dans les squats de Calais, il y a des femmes, mais aussi des bébés. Il y a des hommes qui ont perdu leur famille, tués par les bombes, exécutés d'un coup de sabre. Il n'est pas question de s'appitoyer, mais de comprendre leur douleur et de leur permettre de regagner leur dignité perdue. Après des siècles de colonialisme et de guerres, nous avons une dette envers eux. Notre devoir envers eux est de faire tomber une nouvelle

fois le mur, tous les murs, définitivement !

Bibliographie

ABELES M., 2006, *Politique de la survie*, Paris, Flammarion.

AGIER M., 1999, *L'invention de la ville, banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, EAC.

AGIER M., 2002, *Aux bords du Monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion.

AGIER M., 2007, « *Le ban-lieu du monde. Marges, solitudes et communautés de l'instant* », in *Airs de Paris*, Paris, Editions du Centre Pompidou.

AGIER M., 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.

APPADURAI A., 1996, *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalization*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

ARENDT H., 1961, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.

BENASAYAG M. & DEL REY A., *Eloge du conflit,* Paris, La Découverte.

BENSAÂD A., 2002, *Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel*, Manières de voir – Le Monde Diplomatique, CXII, pp.15-20.

BLANCHARD E. & WENDER A-S., 2007, *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Syllepse.

BOLTANSKI L., 1993, La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique, Paris, Métailié.

BROSSAT A., 2008, *« L'espace-camp et l'exception furtive* », Lignes, n°26.

CALOZ-TSCHOPP M-C., 2004, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute.

CAMBREZY L., 2001, *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, EAC.

CERTEAU M., 1980, *L'invention du quotidien. 1. Manières de faire*, Paris, Gallimard.

CIGERLI S., 1998, *Les réfugiés kurdes d'Irak en Turquie*, Paris, L'Harmattan.

CLOCHARD O., 2004, *"Quel bilan du camp de Sangatte ?"*, Le Sociographe, n°13 (*"Clandestins ? Face aux trajectoires contradictoires de migrants"*).

COLLECTIF, 1999, *Sans-papiers, l'archaïsme fatal,* Paris, La Découverte.

COLLECTIF, 2005, *Politiques migratoires. Grandes et petites manœuvres*, Cahors, Carobella ex-natura.

COLLECTIF, 2009, *Cette France-là*, Paris, La Découverte.

COURAU H., 2002, *Facing adversity together : Stowaways and helpers in Sangatte*, Forced Migration Review, n°14, pp.19-21.
COURAU H., 2003, *Tomorrow Inch Allah, Chance ! People smuggler networks in Sangatte*, Immigrants and Minorities, vol.22, n°2&3, pp.374-387.
COURAU H., 2006, « *Plus on parle de réfugiés, moins on parle d'Hommes »*, Le Croquant, n°51/52, « En quête d'asile », pp.99-106.
COURAU H., 2007, *Ethnologie de la Forme-Camp de Sangatte, de l'exception à la régulation*, Paris, EAC.
DANIEL S., 2008, *Les routes clandestines. L'Afrique des immigrés et des passeurs*, Paris, Hachette.
DOMENJOUD C., 2008, *Tomorrow England ! La situation des migrants 5 ans après Sangatte*, Paris, Les Points sur les i.
GIRARD B., *Plaidoyers pour l'immigration*, Paris, Les Points sur les i
GISTI, 2008, *Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France,* Paris, La Découverte.
HAYTER T., 2000, *Open borders : The Case Against Immigration Controls*, Londres, Pluto Press.
HERAN F., 2007, *Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil.
ISIN E.F. & RYGIEL K., 2007, *Of other global cities : frontiers, zones, camps*, in Drieskens B., Mermier F. et HEIKO W., *Cities of the south. Citizenship and exclusion in the 21th century*, Beirut, Saqi Books.
JOBARD O. & SAUGUES F., 2006, *Kingsley : Carnet de route d'un immigrant clandestin*, Paris, Marval.
LAACHER S., 2002, *Après Sangatte... Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute.
LAACHER S., 2007, *Le peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy.
LASSAILLY-JACOB V. & CAMBREZY L., 2001, *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, Editions de l'IRD.
LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL J-Y. & QUESNEL A., 1999, *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Editions de l'IRD.
LEGEAIT F., 2006, *Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte*, Chantepie, Les Éditions de Juillet.
LENDJA NGNEMZUE A.B., 2008, Les étrangers illégaux à la recherche de papiers, Paris, L'Harmattan.
LEVI P., 1988, *Si c'est un homme*, Paris, Presse Pocket.
LOCHAK D. & FOUTEAU C., 2008, *Immigrés sous contrôle. Les droits des étrangers : un état des lieux*, Paris, Le Cavalier Bleu.
LOCHAK D., 2007, *Face aux migrants : Etat de droit ou état de siège ?*, Paris, Textuel.
MATTELART T., 2007, *Médias, migrations et cultures transnationales*, Bruxelles, De Boeck.
MENDY T., 2009, *L'immigration clandestine. Mythes, mystères et réalités*, Paris, L'Harmattan.
OMIDIAN, P. A. 1994. *Life out of context: recording Afghan refugees' stories*, in R. M. Krulfeld & L. A. Camino (eds), Reconstructing Lives, Recapturing Meaning: Refugee Identity, Gender, and Cultural Change. Amsterdam.
RANCIERE J., 1995, *La mésentente*, Paris, Galilée.
RAPOPORT M., 1998, *Les réfugiés. Parias ou citoyens*, Paris, Le Monde / Marabout.
RODIER C. & TERRAY E., 2008, *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, Paris, La Découverte.
SAYAD A., 1990, *La double absence*, Paris, Seuil.

SCHMITT E-E., *Ulysse from Bagdad*, 2008, Paris, Albin Michel
SIMON-LORIERE H., 2003, *Sangatte ou la réactivation d'une frontière européenne. Des « réfugiés » aux portes de l'Angleterre*, mémoire de maîtrise de géographie. Université Lyon Lumière II.
WEIL P., 2005, La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations, Paris, Seuil.

Hommes & migrations n°1240, 2002, Migrants.com.
Hommes & migrations n°1250, 2004, Réseaux sociaux en migration.
Hommes & migrations n°1253, 2005, Trajectoires d'exils.
No Borders Reader, 2007, *Freedom to move, freedom to stay,* London.

La Voix du Nord, Archives 2001-2009.
Nord Littoral, Archives 2001-2009.

Sites Web

http://www.associationsalam.org/
http://www.csur62.com/
http://terreerrance.wordpress.com/
http://refugies.over-blog.com/
http://www.noborder.org/
http://www.cimade.org/
http://cfda.rezo.net/
http://www.migreurop.org/
http://fortresseurope.blogspot.com/
http://www.globaldetentionproject.org/
http://www.gisti.org/
http://pajol.eu.org/
http://www.exiles10.org/
http://sangatteaparis.wordpress.com/
http://www.go-no-go.nl/
http://barbedwirebritain.org/
http://remi.revues.org/
http://www.reseau-terra.eu/

Tarifs pratiqués par les agents selon les points de passage.

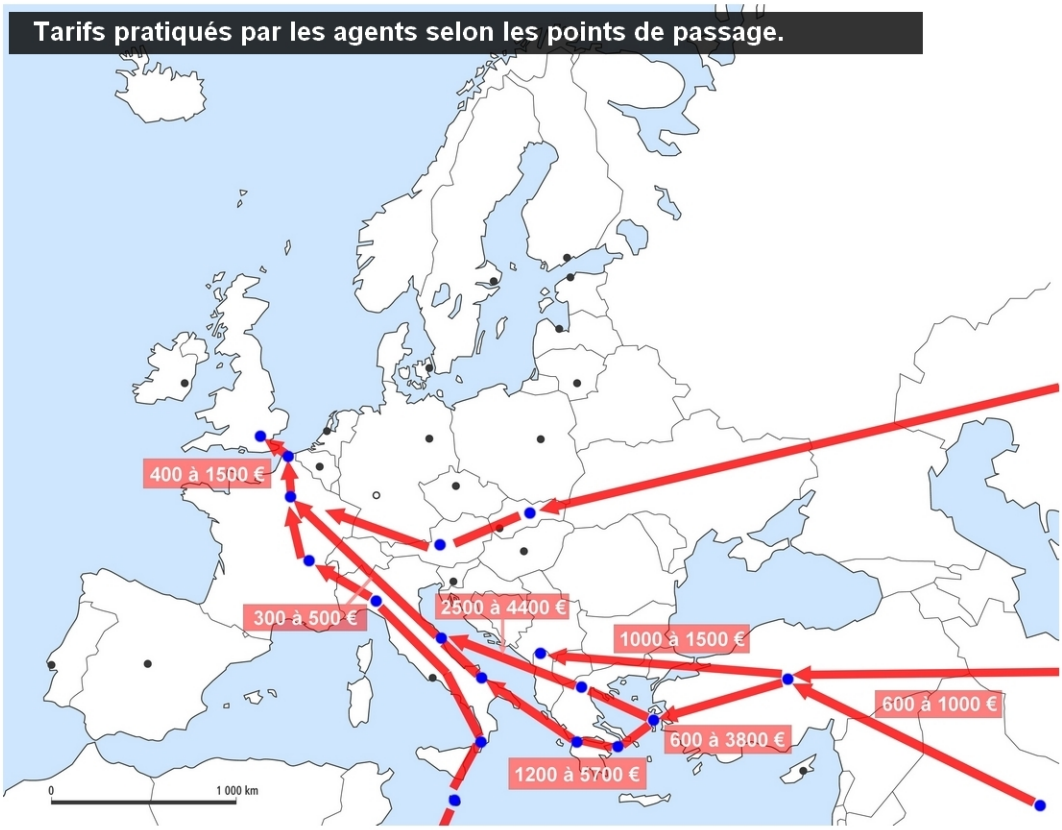

Itinéraires principaux empruntés par les exilés pour entrer en Europe.

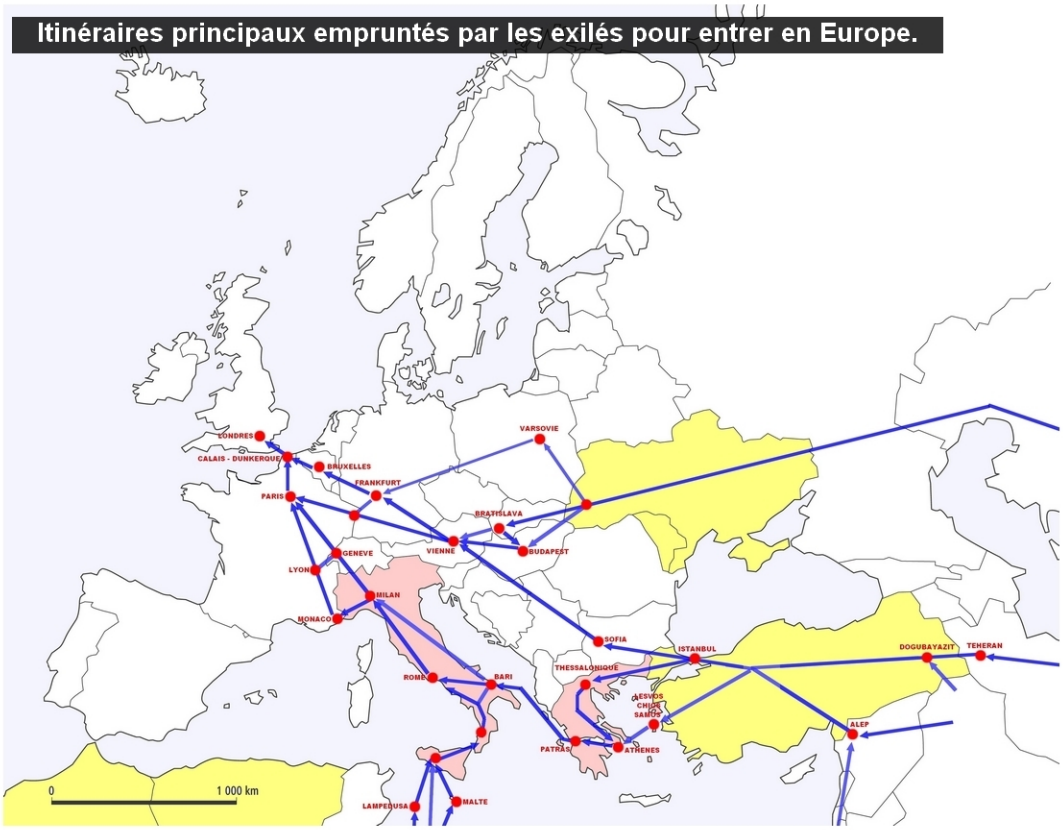

Camps informels d'exilés dans le Nord Pas-de-Calais (2008)

1 Calais
2 St-Georges-sur-l'Aa
3 Loon Plage
4 Grande Synthe
5 Téteghem
6 Wisques
7 Norrent Fontes
8 Angres
9 Steenvoorde
10 Steenwerck

Flux entrants et au sein de l'UE en 2008

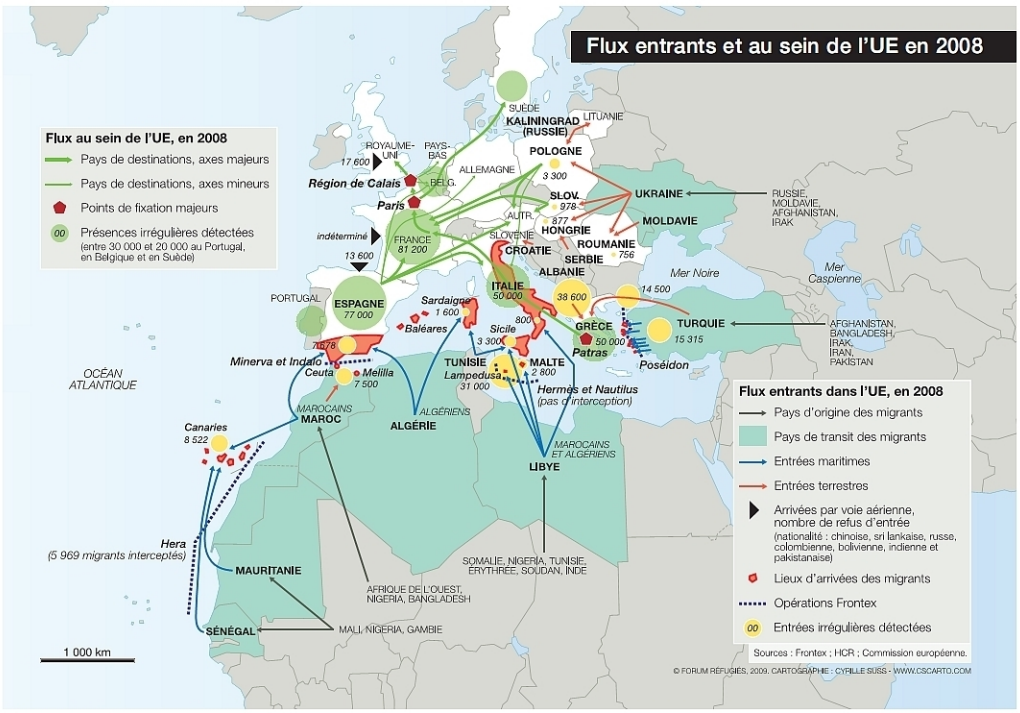

Plans topographiques de Calais utilisés lors du camp No Border

1 NB Camp
2 JUNGLES
3 PORT

4 "Cabina"
5 Quai Paul Devôt
6 Gare
7 Mairie

8 Sous Préfecture
9 P.A.S.S.
10 C.R.A.

1 Jungles
2 Port
3 Cabina (14:00 distrib.)

4 Paul Devôt (18:30)
5 Vestiaire
6 Gare

7 Mairie
8 Squat africain
9 Sous préfecture

Plans topographiques de la jungle et du port (Calais)

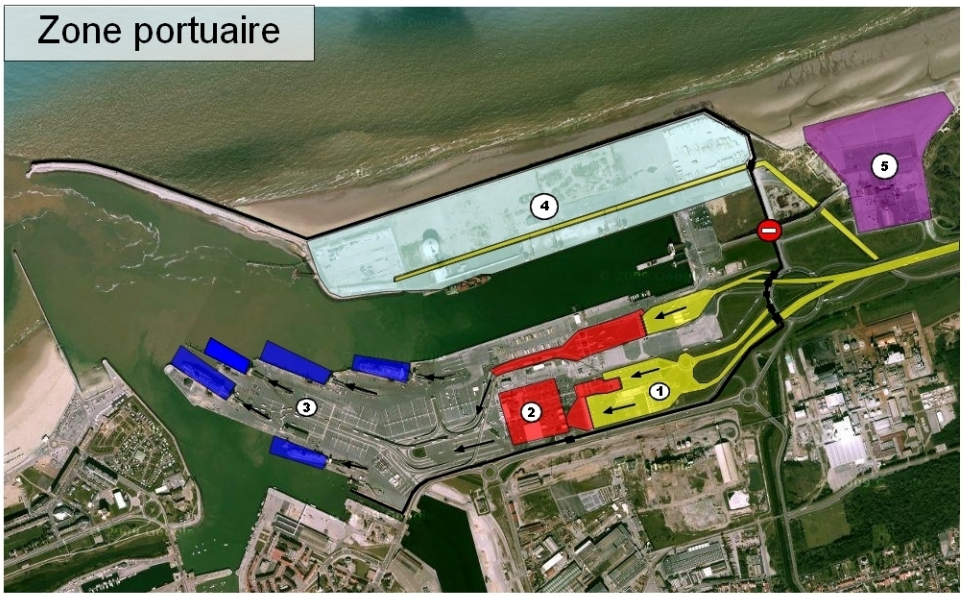

1 Accès routiers
2 Zones de contrôle et rétention
3 Zones d'embarquement
4 Zone de fret
5 Ancien Hoverport
Accès condamné

Bois Dubrulle (Indiens, Pakist.)
Jungle Tioxide (Pachtoun, Viet.)
Jungle de l'hoverport (Hazara)
Village des afghans pachtoun
Autres jungles (Kurdes)
PORT

Système Intégré de Surveillance Extérieure S.I.V.E.

Automated Border Crossing (ABC) et Smartgate